

DEPARTEMENT DU GARD

Commune de Caissargues

Enquêtes publiques

- enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- enquête parcellaire

relatives au « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** », situé sur le territoire de la commune de **CAISSARGUES**, ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite base de défense (ainsi qu'un ensemble immobilier dit « carré des officiers ») et d'installations civiles situées à proximité et portant, en particulier, sur ses périmètres de protection implantés sur la commune de **CAISSARGUES**

BASE DE DEFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN

Enquêtes organisées au titre du :

Code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1, L.1311-2, L.1321-1 à L.1321-8 et R.1321-1 à R.1321-66

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Code de l'environnement et notamment les articles L 214-1 à L 214-6 et R 214-1

A – Rapport du commissaire enquêteur.

B - Avis motivé du commissaire enquêteur.

C - Annexes

Enquêtes publiques du 4 juin au 6 juillet 2018
Arrêté de monsieur le Préfet du Gard
du 12 février 2018

Le commissaire enquêteur, Dany HEBRARD

DEPARTEMENT DU GARD

Commune de Caissargues

Enquêtes publiques

- enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- enquête parcellaire

relatives au « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** », situé sur le territoire de la commune de **CAISSARGUES**, ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite base de défense (ainsi qu'un ensemble immobilier dit « carré des officiers ») et d'installations civiles situées à proximité et portant, en particulier, sur ses périmètres de protection implantés sur la commune de **CAISSARGUES**

BASE DE DEFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN

Enquêtes organisées au titre du :

Code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1, L.1311-2, L.1321-1 à L.1321-8 et R.1321-1 à R.1321-66

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Code de l'environnement et notamment les articles L 214-1 à L 214-6 et R 214-1

A – Rapport du commissaire enquêteur.

Enquêtes publiques du 4 juin au 6 juillet 2018
Arrêté de monsieur le Préfet du Gard
du 12 février 2018

Le commissaire enquêteur, Dany HEBRARD

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Généralités concernant les enquêtes	page 2
Cadre de l'enquête	
Objet de l'enquête	
Composition et présentation du dossier d'enquêtes	
Chapitre 2 : Etude et analyse du projet	page 4
Présentation du projet	
Présentation du dossier	page 6
Examen et analyse du dossier	
Aspect financier du projet	
Présentation du dossier au public	
Organisation de l'enquête	page 17
Contacts avec la base de défense et l'ARS	
Arrêté organisant l'enquête	
Visites sur le terrain	
Publicité et information du public	
Présentation du dossier au public	
Permanences du commissaire enquêteur	
Clôture de l'enquête publique	
Compte rendu fait au maître d'ouvrage	
Enquête parcellaire	
Chapitre 3 : Examen et analyse des observations du public	page 20
Participation	
Analyse des observations	
Réponse aux observations	
Chapitre 4 : Synthèse du commissaire enquêteur	page 32
Eléments retenus	
Bilan	

A – Rapport

Chapitre 1

Généralités concernant le cadre et l'objet des enquêtes

1.1 Cadre des enquêtes

Les enquêtes publiques, objets du présent rapport, concernent l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire relatives au « champ captant de la Base de défense de Nîmes Orange Laudun » situé sur le territoire de la commune de Caissargues, ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite base de défense, ainsi qu'un ensemble immobilier dit « carré des officiers » et d'installations civiles situées à proximité et portant, en particulier, sur ses périmètres de protection implantés sur la commune de Caissargues.

Elles se déroulent dans le cadre des dispositions du :
Code de la santé publique et notamment les articles L1311-1, L1311-2, L1321-1 à L1321-8 et R1321-1 à R1321-66,
Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Code de l'environnement et notamment les articles L214-1 à L214-6 et R214-1

Les enquêtes publiques sont organisées selon les termes de l'arrêté pris par monsieur le Préfet du Gard le 12 février 2018.

La demande est présentée par le maître d'ouvrage :

Monsieur le chef du Groupement de soutien de la Base de défense de Nîmes Orange Laudun
Route de Saint Gilles
BP 49100
30972 Nîmes cedex 9

1.2 Objet des enquêtes

La déclaration d'utilité publique du champ captant de la Base de défense de Nîmes Orange Laudun visée dans le présent arrêté entrainera l'instauration de périmètres de protection obligatoires destinés à préserver son environnement :

- un Périmètre de Protection Immédiate,
- et un Périmètre de Protection Rapprochée.

Il ne sera pas délimité de Périmètre de Protection Eloigné pour ce champ captant.

La déclaration d'utilité publique confèrera au ministère des armées la possibilité de procéder pour le champ captant visé dans le présent arrêté :

- à l'expropriation, si nécessaire, des terrains constituant le Périmètre de Protection Immédiate, lequel doit appartenir en pleine propriété au ministère des armées,
- à l'instauration, si nécessaire, de servitudes d'accès à ce Périmètre de Protection Immédiate,
- à l'instauration de servitudes correspondant à des interdictions et/ou des réglementations d'activités dans le Périmètre de Protection Rapprochée.

,

1.3 Composition et présentation du dossier d'enquête

1.3 1 Composition du dossier

Le dossier soumis aux enquêtes publiques est établi selon les dispositions du :

- Code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1, L.1311-2, L.1321-1 à L.1321-8 et R.1321-1 à R.1321-66
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Code de l'environnement et notamment les articles L 214-1 à L 214-6 et R 214-1

Il présente les sous-dossiers suivants :

- 1/ Une copie de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
- 2/ Le dossier de demande d'autorisation et de déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique du champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun comprenant notamment le plan parcellaire et la liste des propriétaires et ayant-droits concernés par le projet.
- 3/ Une notice explicative du dossier d'enquêtes publiques.
- 4/ Une notice de mise à jour du dossier d'enquêtes publiques en date du 1^{er} décembre 2017 avec une information détaillée des travaux envisagés pour le parking sur la ligne du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- 5/ Les deux registres d'enquêtes

1.3 2 Examen et analyse du dossier

Le dossier, bien structuré, est lourd, tout comme sa notice de mise à jour de décembre 2017.

Ces deux documents présentent de nombreux compte rendus d'analyses et/ou d'études très techniques qui, pour intéressants qu'ils soient, ont tendance à décourager les personnes motivées qui tentent de les lire dans leur totalité.

En outre, le dossier a été rédigé en 2012. Ce fait a nécessité une sérieuse mise à jour qui est restée assez partielle. Il en résulte des incohérences entre le dossier et la notice explicative et la nécessité de procéder à de nombreuses vérifications. Quelques points en particulier :

- La liste des points de contact au niveau du ministère des armées (Pièce 1 - page 2) était caduque.
Il a fallu, en coopération avec monsieur Jean Michel Veaute, de l'agence régionale de la santé d'Occitanie, antenne du Gard, rechercher et identifier des correspondants dès le début de l'enquête. Il a été convenu que le maître d'ouvrage serait représenté par le vétérinaire lieutenant-colonel Jean Pierre Péquignot, assisté par monsieur Laurent Grand, chargé de prévention pour le groupement de soutien de la base de défense.
- Les indications données dans le dossier sont à vérifier systématiquement. Le POS a été remplacé par un PLU, le Plan de Prévention des Risques Inondation a été validé...Il est préférable de se référer en priorité à la notice explicative du dossier d'enquêtes publiques.
- L'inventaire parcellaire était également à revoir complètement.
Établi en 2012, vraisemblablement sur la base de données arrêtée fin 2011, il était évident qu'il n'était plus à jour. Monsieur Laurent Grand, en liaison avec les services compétents de la mairie de Caissargues a réactualisé cet inventaire parcellaire afin de pouvoir contacter les propriétaires et ayant-droits concernés.

En conséquence, il apparaît plus pertinent d'étudier le projet au travers de la notice explicative du dossier d'enquêtes publiques.

Chapitre 2

Etude et analyse du projet

1 Présentation du projet

Objet de la notice de présentation

Localisation du champ captant.

Ce champ captant se trouve sur la commune de Caissargues, au lieu-dit « La grande terre », dans la parcelle cadastrée AY 88 appartenant au ministère de la défense. Cette parcelle a un accès direct à la RD 135 ou chemin des canaux.

Le champ captant, dont le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) est implanté en dehors des terrains dont le ministère des Armées est propriétaire, dessert les terrains militaires et toutes les installations civiles situées sur la zone ouest de l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes, y compris la Base d'Avions de la Sécurité Civile (BASC) de Nîmes.

Les enquêtes publiques sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie, antenne du Gard, dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation d'ouvrages de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

Elles portent sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux et des périmètres de protection, l'enquête parcellaire et l'insertion dans les documents d'urbanisme existants.

Contrairement à l'ensemble des dossiers portant sur les captages publics d'eau destinées à la consommation humaine instruits dans le département du Gard, le présent dossier relève pour l'essentiel, du ministère des Armées et, en particulier, de la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon et de son antenne vétérinaire de Nîmes.

La régularisation administrative du « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues a, à la date de rédaction de la présente notice explicative, fait intervenir trois services pour traiter les aspects suivants :

1/ Le Périmètre de Protection Rapprochée du « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun », tel que défini par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique par le ministère chargé de la santé, n'étant pas situé sur des terrains appartenant au ministère des Armées, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique engagée par le préfet du Gard est nécessaire pour assurer la protection de la ressource. Cette mission est assurée par l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie (Délégation Départementale du Gard).

2/La procédure d'autorisation pour le prélèvement et le traitement de l'eau et son utilisation pour la consommation humaine et l'instruction du dossier afférent relèvent, même si l'objectif reste l'application du Code de la Santé Publique, de la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon et de son antenne vétérinaire de Nîmes.

3/ Toutefois, dans le département du Gard, les procédures au titre du Code de l'environnement et au titre du Code de la santé publique sont disjointes pour tous les captages publics d'eau destinés à la consommation humaine.

Ainsi, le « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » a déjà fait l'objet d'un arrêté du préfet du Gard (n°2013102-0008) préparé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service eau et inondation, signé le 2 avril 2014 et ce, en application des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'environnement. Il a pour objectif la préservation des milieux naturels et il fixe, en particulier, des débits maximaux de prélèvement à ne pas dépasser. Si les débits de prélèvement devaient augmenter, l'instruction de ce dossier

devrait être assurée par la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon et de son antenne vétérinaire de Nîmes.

4/Les installations situées sur les emprises militaires (PPI et ouvrages de captage, installations de traitement, de stockage et de distribution) relèvent, au titre du contrôle sanitaire, de la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon et de son antenne vétérinaire de Nîmes. Le contrôle sanitaire dans le secteur civil de l'ancienne base aéronavale relève de l'Agence Régionale de Santé.

1 Au terme des enquêtes publiques relatives aux servitudes dans le PPR du « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues et de l'élaboration du dossier relatif au prélèvement (reprenant s'ils sont inchangés les débits fixés dans l'arrêté du préfet du Gard), la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon (antenne vétérinaire de Nîmes) sollicitera l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du Gard. Cet avis portera sur un projet d'arrêté qui sera proposé à la signature de madame la Ministre des armées.

2 Au cours de la même séance, le CODERST se prononcera sur un projet d'arrêté de monsieur le Préfet du Gard, visant celui de madame la Ministre des Armées précité et régularisant la situation administrative de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de la population civile présente hors de la base de défense de Nîmes Orange Laudun à Caissargues par le champ captant qui la dessert.

3 L'officialisation de cette fourniture d'eau à la consommation humaine au secteur civil permettra également à l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie (Délégation Départementale du Gard) de disposer, au même titre que l'antenne vétérinaire de Nîmes pour la partie « défense », de tous les résultats du contrôle sanitaire, y compris ceux présentant des anomalies, qui pourront ainsi être intégrés dans la base informatique SISE-Eaux du ministère chargé de la santé.

La procédure répartissant les missions au Service de santé des Armées et de l'Agence Régionale de Santé fait l'objet d'un diagramme d'autorisation de prélèvement et d'utilisation des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) pour un site militaire disposant de son propre captage, reproduit en annexe 1 de la présente notice.

La composition des dossiers nécessaires à l'application du Code de la santé publique et du code de l'environnement est résumée dans le tableau en annexe 2 de la présente notice.

L'objet de la notice est de présenter les éléments nécessaires pour des enquêtes publiques, en application des dispositions de l'article R11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et de la circulaire ministérielle du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinés à la consommation humaine :

- Description des installations de production, de traitement et de distribution projetées, réalisées ou en cours de réalisation,
- Quantité d'eau prélevé (débit maximal, régime d'exploitation)
- Qualité des eaux brutes prélevées et distribuées,
- Mesures de surveillance particulières et d'alerte,
- Plans parcellaires portant, au minimum, les limites des PPI et PPR,
- Les règles de protection afférentes aux différents périmètres de protection et, le cas échéant, les modifications à apporter au Plan Local d'Urbanisme pour les appliquer,
- L'appréciation sommaire des dépenses.

Cette notice a été rédigée en concertation entre l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie (Délégation Départementale du Gard) et la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon (antenne vétérinaire de Nîmes).

2 Présentation du dossier

2 1 Généralités

Le ministère des Armées dispose, sur les communes de Caissargues et de Saint Gilles, dans le Gard, d'une implantation placée sous la responsabilité de base de défense de Nîmes Orange Laudun. Cette implantation comprend une base militaire proprement dite, au nord de la commune de Saint Gilles et un ensemble résidentiel dit « carré des officiers » à Caissargues.

Le site correspondant à l'ancienne base aéronavale (BAN) de Nîmes Garons a été scindé entre un secteur civil et un secteur militaire par arrêté du ministère des Armées du 30 juin 2011. Cet arrêté a transféré une partie de la gestion dépendant du domaine public militaire de l'Etat au profit du syndicat mixte de l'aéroport de Nîmes – Alès – Camargue - Cévennes.

A ce jour, le Périmètre de Protection Immédiate (PPI) du « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun », la base militaire et le « carré des officiers » appartiennent toujours au ministère des Armées.

La population actuellement desservie est d'environ 1500 personnes pour la base militaire et 300 personnes sur la zone ouest de l'aéroport de Nîmes – Alès – Camargue - Cévennes.

Cette desserte est assurée par le « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues, composé de quatre forages notés « F1 », « F2 », « F3 », « F4 ».

Le forage « F1 » n'est actuellement pas utilisé.

Le ministère des Armées, représenté localement par le commandant du groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun, est maître d'ouvrage des captages et des installations de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Il en a confié leur gestion à la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

Le débit qu'il sera nécessaire de prélever au niveau du « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues sera l'ordre de 180 000 m³ par an.

Compte tenu d'un rendement du réseau de l'ordre de 80%, il a été demandé de prélever un débit maximal de :

- 60 m³/heure
- 700 m³/jour
- 180000 m³/an

Monsieur Guy Valencia, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique par le ministère chargé de la santé pour le département du Gard a délimité des périmètres de protection pour le « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues, dans un rapport daté du 14 février 2007.

C'est dans ce contexte que le ministère des Armées a demandé la régularisation administrative de ce champ captant afin d'assurer sa protection et une qualité satisfaisante de l'eau produite.

2 2 Description des installations de prélèvement, de traitement et de distribution

2 21 Production

Le champ captant se trouve sur la commune de Caissargues, immédiatement à l'est de la partie agglomérée de la ville. Il compte 4 forages dont 3 actuellement en service fonctionnent en alternance. Leur profondeur varie de 16.4 mètres à 18.82 mètres. Ils prélèvent l'eau dans les nappes de la Vistrenque et des Costières. Leur vulnérabilité est atténuée par la présence de terrains superficiels relativement imperméables. Un compteur est installé sur la canalisation de refoulement.

2 22 Traitement

L'eau brute est traitée par injection de chlore gazeux dans la canalisation de refoulement au niveau du local technique situé dans le PPI et d'eau de Javel dans la cuve du réservoir situé sur la base militaire.

2 23 Distribution

A partir du local technique situé sur le champ captant, la canalisation passe sous la voie publique en direction de la base militaire.

Le carré des officiers est desservi par piquage sur la canalisation de desserte.

2 24 Quantité d'eau prélevée

L'arrêté préfectoral du n° 2013102-0008 du 12 avril 2013 a fixé les débits maximaux de prélèvement par ce champ captant à :

- 80 m³/heure
- 700 m³/jour
- 180000 m³/an

Une augmentation éventuelle des débits maximaux autorisés devrait être instruite par la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon (antenne vétérinaire de Nîmes).

2 25 Qualité des eaux prélevées

Le « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues a fait l'objet d'analyses reproduites dans le dossier mis à la consultation du public.

La presque totalité de ces analyses ne sont pas enregistrées dans la base informatique SISE-Eaux du ministère chargé de la santé.

Ces analyses font ressortir :

- Une qualité bactériologique satisfaisante pour une eau brute destinée, après traitement approprié, à la consommation humaine. Néanmoins, la présence d'une flore bactérienne et de germes témoins de contamination fécale (GTFC) justifie l'existence d'installations de désinfection fonctionnant en continu.
- Une faible turbidité.
- Une absence de pesticides.
- Une concentration en nitrates de l'ordre de 25 mg/l pour une limite de qualité « au robinet » de 50 mg/l.
- Une concentration faible en Carbone Organique Total de 0.53mg/l pour une référence de qualité de 2.0 mg/l.
- Une eau à l'équilibre calço-carbonique ou proche de celui-ci.

Les analyses réalisées en 2012 et 2014 ont confirmé ces résultats avec une variation notable de la concentration en nitrates ramenée à 15 mg/l.

L'ensemble des analyses d'eau brute disponible respecte les limites de qualité précisées dans l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine aux articles R1321-2, R1321-3, R1321-7 et R1321-38 du Code de la santé publique.

Une analyse de *Cryptosporidium* a été réalisée en 2012 avec un résultat conforme (absence).

2 26 Qualité des eaux distribuées

Les analyses ne font pas ressortir de défauts de qualité, à l'exception d'une concentration excessive en plomb et en nickel dans l'échantillon prélevé en 2012.

Ces concentrations sont susceptibles de provenir de la corrosion de canalisations ou de robinetteries.

2 27 Ressource de sécurité

Le « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues ne présente pas d'interconnexion avec une collectivité limitrophe, ni avec la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, ni avec la station de traitement d'eau potable de Bouillargues, approvisionnée par la société BRL.

2 28 Incidence du prélèvement sur la ressource

Le champ captant sollicite un aquifère sans relation directe avec un cours d'eau.

Le service chargé de la police des eaux, en se fondant sur la sensibilité du milieu naturel et des besoins en eaux de la base de défense de Nîmes Orange Laudun, a précisé que le prélèvement par ce champ captant serait soumis à déclaration au titre de cette rubrique du code de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n° 2013102-0008 du 12 avril 2013, le service chargé de la police des eaux de la DDTM a fixé les débits de prélèvement maximaux pour le « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues, soit :

- Débit de prélèvement maximal horaire : 80 m³
- Débit de prélèvement maximal journalier : 700 m³
- Débit de prélèvement maximal annuel : 185000 m³

La réalisation de tout nouveau forage nécessiterait une procédure de déclaration au titre de la rubrique n) 1.1.1.0 de la nomenclature du code de l'environnement et une augmentation éventuelle des débits maximaux devrait être instruite par la Direction Régionale du Service de Santé des Armées (DRSSA) de Toulon (antenne vétérinaire de Nîmes).

2 29 Maîtrise des pollutions accidentelles

1/ Maîtrise des pollutions routières et autoroutières

En raison de sa localisation, le champ captant présente des risques de pollutions accidentelles majeurs. Des plans d'alerte et d'intervention sont mentionnés et décrits dans le dossier d'enquête publique.

La route départementale n°42 sera prochainement modifiée pour permettre le passage de la ligne T1 du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Ces plans d'alerte concernent ou concerneront :

- La route départementale n°135 dite « chemin des canaux » en limite sud du PPI,
- La route départementale n°42 qui relie Nîmes à Saint Gilles et le Bus à Haut Niveau de Service précité,
- L'autoroute A54 au nord-ouest

Pour établir ces plans d'alerte, une zone sensible couvrant une superficie très supérieure à celle du PPR défini par monsieur Guy Valencia, hydrogéologue agréé, a été délimitée et figure dans le dossier d'enquête.

2/ Maîtrise des pollutions par la nouvelle voie ferrée de contournement de Nîmes et Montpellier (CNM)

Le CNM passe à 1700 mètres en amont du champ captant.

Un plan d'alerte et d'intervention devra être élaboré par le maître d'ouvrage de cette infrastructure ferroviaire et le (ou les) société(s) qui l'utiliseront. Cette élaboration sera faite en collaboration avec le ministère des Armées et la commune de Caissargues.

2 30 Télésurveillance des installations d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine de la « base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues et Saint Gilles (Garons)

Une installation de télésurveillance permet d'alerter sans délai le chef du Groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun. Cf. dossier d'enquête.

2 31 Limites des périmètres de protection du champ captant de la « base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues

Dans un rapport en date du 14 février 2007, monsieur Gut Valencia, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique par le ministère de la santé pour le département du Gard, a délimité les périmètres de protection immédiate et rapprochée pour le champ captant sus visé.

Il n'a pas été prévu de Périmètre de Protection Eloignée (PPE), mais des dispositions sont prévues pour maîtriser les pollutions en amont du PPR.

Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI) concernera la parcelle cadastrée AY 88, d'une superficie d'environ 1.65 ha, sur la commune de Caissargues.

Ce terrain appartient au ministère des Armées et comprend les quatre forages (F1, F2, F3 et F4), un piézomètre et un local technique.

Il se situe en bordure de la RD135 (Chemin des canaux). En raison du trafic routier sur cet axe, les véhicules de service doivent pénétrer à l'intérieur du PPI.

Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR), d'une superficie d'environ 65 hectares, est reporté dans le dossier d'enquête publique, ainsi que la liste des parcelles concernées en totalité ou en partie. Ces 391 parcelles sont situées dans les sections AN, AO, AR et AY de la commune de Caissargues. Le PPR comprendra également des tronçons de cours d'eau et de voiries non cadastrées.

Monsieur Guy Valencia n'a pas prévu de PPE. Il a souligné les risques de pollutions accidentelles à partir des voiries routières et autoroutières. Postérieurement à cet avis sanitaire, la voie ferrée du Contournement de Nîmes et Montpellier (CNM) a été créée, entraînant un risque supplémentaire. Des plans d'alerte et d'intervention devront être établis.

En outre, l'hydrogéologue agréé a établi des prescriptions qui s'étendent jusqu'à 1400 mètres en amont du champ captant, donc en dehors du PPR.

Les différents plans et cartes figurent dans le dossier d'enquête publique.

2 32 Aménagement des ouvrages du champ captant de la « base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues

Monsieur Guy Valencia a constaté que, dans l'ensemble et à l'exception de celui noté « F1 », les ouvrages étaient en bon état. Les travaux restant à réaliser ont été effectués.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la commune de Caissargues ne classe pas ce PPI en zone inondable.

La tête de chacun des forages, située sous la côte du terrain naturel, est obturée de façon correcte et implantée dans un cuveau étanche et hermétique.

2 33 Règles de protection du champ captant de la « base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues

Monsieur Guy Valencia a souligné que ce champ captant sollicite les alluvions anciennes de la Vistrenque qui sont particulièrement imperméables en surface. Ce champ captant est concerné par les risques de pollutions pouvant, en particulier, provenir d'activités artisanales et de voieries présentant une circulation importante. Les puits et forages privés présentent également un risque de pollution accidentel (Cf. pages 41 à 45 du dossier d'enquête).

Interrogé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), lors de l'élaboration du PLU de la commune de Caissargues, le 21 juillet 2016, au sujet d'un projet de lotissement dans le PPR, monsieur Guy Valencia a précisé que l'application des prescriptions émises dans son avis sanitaire, notamment celles concernant les aménagements demandant une excavation, devraient suffire étant donné le caractère relativement peu vulnérable de l'aquifère.

La ligne T1 du BHNS de la communauté d'agglomération « Nîmes Métropole », longera la RD 42 jusqu'au sud du PPR et au-delà. La réalisation de cette infrastructure dans l'emprise de ce périmètre de protection a fait l'objet d'un avis de monsieur Laurent Danneville, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique par le ministère chargé de la santé, le 23 novembre 2017.

Ce rapport traite, en particulier, de la réalisation d'un parking de 90 places et du bassin de rétention associé à celui-ci. Ce rapport est reproduit dans la mise à jour du dossier d'enquêtes publiques préparé par l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie le 1^{er} décembre 2017.

Les règles de protection proposées par monsieur Valencia sont précisées dans son rapport du 14 février 2007. Elles n'ont pas vocation à être modifiées. Il conviendra également de prendre en compte les prescriptions ultérieures de monsieur Danneville.

1/ Périmètre de Protection Immédiate

La parcelle constituant le PPI devra rester propriété du ministère des Armées. Elle est clôturée, dotée d'un portail fermant à clef et surveillée par les services compétents de la Base de Défense de Nîmes Orange Laudun.

Le stationnement des véhicules sera limité à la parcelle située immédiatement après l'entrée. Cette partie de parcelle sera bétonnée et les eaux de ruissellement seront dirigées vers le réseau pluvial en bordure de la RD135.

L'accès de ce PPI sera limité aux personnels chargés d'assurer la surveillance, les contrôles et la maintenance.

Il conviendrait de veiller à ce qu'aucun dépôt de produits ou de matériaux quelconques ne soit effectué sur les parcelles voisines contre la clôture du PPI.

2/ Périmètre de Protection Rapprochée

Le PPR correspondra à une surface comprenant la zone d'alimentation du champ captant limitée à l'amont par l'isochrone à 50 jours (temps permettant l'élimination d'une pollution bactériologique et laissant un certain délai d'intervention en cas de pollution chimique).

D'une manière générale, on règlementera dans l'emprise de ce PPR toutes activités ou faits pouvant porter atteinte à la qualité des eaux souterraines ou superficielles.

Dans le PPR, il conviendra de prendre les mesures suivantes :

- Faire procéder à l'imperméabilisation de la portion de fossé située au sud de la RD135 et à l'imperméabilisation ou au busage de la portion de fossé au nord de cette même route et à proximité du rond-point avec la RD42.
- Faire vérifier et éventuellement mettre en conformité l'ancien captage communal de Caissargues (étanchéité de la dalle et étanchéité du capot), situé dans la parcelle communale voisine au sud et, plus généralement :
 - **Faire vérifier et éventuellement mettre en conformité tous les captages existants atteignant la partie captive ou libre de la nappe, par obturation et étanchéité de chaque ouvrage (4 captages privés recensés autour du PPI).**
 - **Prescrire que tout nouvel ouvrage atteignant la nappe soit réalisé conformément aux prescriptions techniques en vigueur.**
- S'assurer que les rejets d'eaux pluviales de la zone urbanisée, dans le ruisseau du Bois de Signan, ne soient pas effectués en amont de la RD42,
- Faire vérifier par le service chargé de l'inspection des installations classées (Unité Territoriale du Gard de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Occitanie) et **éventuellement** mettre en conformité les stockages et les rejets des établissements classés, notamment ceux des entreprises FAN, CAMBON, OENOTEC, de la carrosserie MIRMAN et de la station-service de GARRIGAS.
 - Cette station est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement réglementée et contrôlée car soumise à autorisation.
 - La vérification de la cuve à hydrocarbures enterrée dans le parking au nord du hangar de la parcelle AY82 ARGEL a montré qu'il s'agissait d'une cuve à double parois.

Il n'y a pas lieu de prévoir d'indemnisation pour ces travaux qui seront pris en charge par la Base de Défense de Nîmes Orange Laudun.

- Informer les entreprises à risques de la présence du PPR d'un captage public d'eau destiné à la consommation humaine.
- Prescrire que tout aménagement demandant une excavation (pose de conduite, fossé...) soit soumis à autorisation préalable et soit réalisé en prenant toutes précautions pour éviter une pollution pendant et après la phase travaux. **Toute réalisation de puisard ou de bassin d'injection d'eaux pluviales sera interdite.**
- S'assurer que dans les zones agricoles des mesures soient prises pour limiter les concentrations en nitrates dans les eaux souterraines.

Plus particulièrement, dans la partie naturellement moins protégée de la nappe, entre 600 mètres et 1300/1400 mètres en amont du champ captant et en limite sud du PPR, il conviendra :

- De faire vérifier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et faire mettre en conformité, si nécessaire, tout système d'assainissement non collectif existant.
- De proscrire le stockage de matières de vidange de systèmes d'assainissement non collectif, de boues de stations d'épuration et de fumiers et l'entreposage d'ordures ménagères, d'immondices, de déchets industriels et les ensilages.

Les conditions de réalisation et d'exploitation du BHNS de la Communauté d'Agglomération de « Nîmes Métropole », et, en particulier, d'un parking et de son bassin de rétention des eaux pluviales, dans l'emprise de ce PPR, sont précisées dans le rapport de monsieur Laurent Danneville, hydrogéologue agréé, déjà cité.

Les PPI et PPR du champ captant de la « base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues ont été partiellement pris en compte dans le PLU de la commune de Caissargues.

2 34 Aspect financier du projet

Une estimation sommaire des dépenses concernant le coût des travaux de mise en conformité et des procédures de régularisation administrative du champ captant de la « base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues figure aux pages 51 à 53 de la pièce 3 du dossier d'enquêtes publiques.

Travaux concernant le PPI :

- Remplacement de la clôture : 109825.05 (déjà fait)
- Aménagement du piézomètre P2 - dalle au sol : 700.00
- Aménagement du piézomètre P4 - allongement du tubage : 200.00
- Travaux sur F2 – réfection de la dalle périphérique : 8910.00
- Travaux sur F4 – réfection de la dalle périphérique et remplacement de la trappe de fermeture : 8910.00
- Travaux sur F1 – réfection du forage, de la dalle périphérique, essais par pompage, équipement hydraulique : 45850.00

Total : 183446.05 €

Acquisition des terrains :

- Pour le PPI, sans objet car appartenant au ministère des Armées.
- Pour la servitude d'accès à la voie publique, sans objet également, car le terrain borde la RD 135.

Mesures de protection dans le Périmètre de Protection Rapprochée :

- Mise en conformité des captages privés locaux ou puits désaffectés au sein du Périmètre de Protection Rapprochée : 200.00
- Parcelle AY2 : 400.00
- Parcelle AY3 : 800.00
- Parcelle AY5/6 (ancien captage communal) - Puits du Mas de Mirman (parcelle AN27) : 1000.00
- Etanchéité du fossé de la RD135 : 330000.00
- Mise en place de cuvettes de rétention ou de dispositifs aux normes (Cf. inventaire en annexe 3 du dossier d'enquêtes publiques) : 28895.00

Total HT : 361295.00 €

Procédure et investigations nécessaires à l'élaboration du dossier :

- Rapport de l'hydrogéologue agréé : 952.50
- Analyses règlementaires : 3000.00
- Etude et élaboration des dossiers de DYP : 12800.00
- Enquête publique : 2500.00
- Information par lettre recommandée avec AR des propriétaires au sein du Périmètre de protection Rapprochée après enquête publique : 9300.00

Total HT : 28552.50 €

Indemnités éventuelles :

L'enquête publique fera ressortir si des indemnités de servitudes sont demandées.

Il apparaît toutefois qu'aucune prescription de l'hydrogéologue agréé en matière de santé publique ne devrait ouvrir droit à indemnisation.

Coût global :

Pour l'ensemble du projet, travaux sur les ouvrages de captage du PPI, mesures de protection dans le PPR, procédures, études et investigations nécessaires à l'élaboration du dossier d'enquêtes publiques : 573293.55 €HT, soit 685659.08 €TTC

3 Compatibilité avec le document d'urbanisme de la commune de Caissargues

3 1 Le document d'urbanisme

La commune de Caissargues dispose d'un PLU qui a été approuvé le 6 octobre 2016 en remplacement d'un POS.

Le rapport de monsieur Guy Valencia a été rédigé le 14 février 2007 alors que la commune de Caissargues était déjà largement urbanisée par des habitations individuelles mais aussi par des entreprises de taille modeste mais pouvant générer des pollutions.

Les limites des PPI et PPR du champ captant ont été reportées sur le plan de zonage du PLU communal récemment mené à terme, sans qu'il soit créé une zone spécifique de protection de captage public d'eau potable correspondant à ces deux périmètres de protection.

Ce plan de zonage est joint à la notice explicative et reproduit dans la mise à jour du dossier d'enquêtes publiques préparé par l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie le 1^{er} décembre 2017.

Le PLU de la commune de Caissargues fait ressortir que les deux périmètres délimités par monsieur Valencia seront situés :

- Pour le PPI dans un secteur spécifique noté N correspondant à une zone à protéger où toute construction nouvelle est interdite.
- Pour le PPR, dans :
 - Une zone A : secteur de la commune à protéger où toutes constructions sont interdites hormis, pour partie, celles nécessaires aux exploitations agricoles. Cette zone A est ;
 - Pour partie, située dans la zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau tel que délimitée par le PPRi approuvé le 4 avril 2014.
 - Pour partie, située en zone de ruissellement pluvial.
 - Pour partie, située en zone de francs bords inconstructibles délimités de part et d'autre du chevelu hydrographique.
- Une zone IIAU : zone destinée à être équipée et urbanisée à plus ou moins long terme. Cette zone est, pour partie, située en zone de ruissellement pluvial.
- Une zone N : secteur de la commune à protéger où toute construction nouvelle est interdite et comprenant le secteur N1 correspondant au PPI du champ captant. Cette zone est :
 - Pour partie, située dans la zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau tel que délimitée par le PPRi approuvé le 4 avril 2014.
 - Pour partie, située en zone de ruissellement pluvial.
 - Pour partie, située en zone de francs bords inconstructibles délimités de part et d'autre du Vistre et du ruisseau de Mirman.

- Une zone UC : zone urbaine correspondant à l'extension du village de Caissargues, essentiellement composée d'habitat individuel et destinée à l'habitation, voire à des activités de proximité. Elle inclut un secteur UCa non desservi par le réseau d'assainissement. Cette zone UC est :
 - Pour partie, située dans la zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau tel que délimitée par le PPTi approuvé le 4 avril 2014.
 - Pour partie, située en zone de ruissellement pluvial.
 - Pour partie, située en zone de francs bords inconstructibles délimités de part et d'autre de cours d'eaux.
- Cette zone comprend un secteur UCa, compris dans le PPR, secteur dans lequel, la mise en place d'un système d'assainissement non collectif est conditionné par le respect de la réglementation afférente et au contrôle par le Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- Une zone UE : zone urbaine équipée à vocation principale d'activité. Elle comprend, au nord, la zone d'activité « Euro 2000 » (secteur UE1) et, au sud, une petite zone d'activité à vocation artisanale (secteur UE2). Cette zone UE est :
 - Pour partie, située dans la zone d'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau tel que délimitée par le PPTi approuvé le 4 avril 2014.
 - Pour partie, située en zone de ruissellement pluvial.
 - Pour partie, située en zone de francs bords inconstructibles délimités de part et d'autre du chevelu hydrographique.

Dans la partie des zones A, IIAU, N, UC et UE, il est stipulé que dans l'emprises des PPI et PPR du champ captant de la « base de défense de Nîmes Orange Laudun », il sera impératif de : **Faire vérifier et éventuellement mettre en conformité tous les captages existants atteignant la partie captive ou libre de la nappe, Prescrire que tout nouvel ouvrage atteignant la nappe soit réalisé conformément aux prescriptions techniques en vigueur.**

- S'assurer que les rejets d'eaux pluviales de la zone urbanisée, dans le ruisseau du Bois de Signan (ou ruisseau de Mirman), ne soient pas effectués en amont de la RD42.
- Prescrire que tout aménagement demandant une excavation (pose de conduite, fossé...) soit soumis à autorisation préalable et soit réalisé en prenant toutes précautions pour éviter une pollution pendant et après la phase travaux. **Toute réalisation de puisard ou de bassin d'injection d'eaux pluviales sera interdite.**
- Faire vérifier, et, si nécessaire, faire mettre en conformité tout système d'assainissement non collectif existant, étant précisé que la mise en place de tels systèmes n'est pas prévue en zone IIAU.
- Proscrire le stockage de matières de vidange de systèmes d'assainissement non collectif et de fumiers et l'entreposage de déchets dont les déchets industriels.

Ces prescriptions correspondant à ce champ captant ont été complétées dans les zones A et N par l'obligation de s'assurer que des mesures renforcées soient prises pour limiter les pollutions par les nitrates.

Le PPRi de la commune de Caissargues a été approuvé par arrêté préfectoral du 4 avril 2014 (APn°2014-094-0012).

Les documents cartographiques qui ont été établis font ressortir que le champ captant et ses périmètres de protection ne sont que très partiellement soumis à un risque d'inondation, essentiellement par le ruisseau de Signan ou de Mirman. Un pont ferroviaire de la voie du CNM franchit le ruisseau.

3 2 SAGE et SDAGE :

Les communes de Caissargues et Saint Gilles sont concernées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée approuvé par arrêté du 3 décembre 2015.

Les communes de Caissargues et Saint Gilles sont situées dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Vistre, Nappes Vistrenque et Costières » délimité par arrêté préfectoral du 28 octobre 2005.

3 3 Zone Natura 2000, ZNIEFF, Site classé... :

Captage et périmètres de protection non concernés.

4 Notice de mise à jour du dossier d'enquêtes publiques en date du 1^{er} décembre 2017

Ce document actualise le dossier d'enquêtes publiques avec une mise à jour récente.

Il comprend :

- Une carte du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Caissargues.
- Quatre plans du réseau d'eau destiné à la consommation humaine de la commune de Caissargues.
- Le cahier des clauses techniques pour l'assistance à fournir par la SAUR pour l'exploitation des installations de stérilisation.
- L'avis de monsieur Laurent Danneville, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique par le ministère chargé de la santé, concernant la création d'un parking et d'un bassin pluvial enterré en relation avec l'extension de la ligne T1 du BHNS.

Cet avis, outre de nombreuses études et précisions techniques, détaille les travaux à effectuer afin de réaliser le bassin pluvial enterré en conformité avec les recommandations soumises à enquêtes publiques, à savoir « **Toute réalisation de puisard ou de bassin d'injection d'eaux pluviales sera interdite** ».

Ce bassin sera situé sous le futur parking de 90 places de la ligne T1 du BHNS, au niveau de l'actuel rondpoint reliant la route de Saint Gilles (RD 42) et chemin des canaux (RD 135). Il sera donc très près, à environ 100 mètres, du point de captage et dans le Périmètre de Protection rapprochée.

En plus des recommandations concernant les mesures à prendre lors de la réalisation des travaux d'aménagement du parking et du bassin afin d'éviter tout risque de pollution, l'hydrogéologue détaille au chapitre 6 de la notice les mesures de protection sanitaire préconisées et ses propositions de gestion.

4 1 Mesures de protection sanitaire préconisées et ses propositions de gestion

Propositions d'aménagements :

Afin de protéger la nappe de toute pollution, il est prévu de mettre en place une géomembrane hermétique (PVC 10/10^{ème}) permettant de rendre imperméable le bassin de rétention afin d'évacuer les eaux pluviales vers le réseau via un ouvrage de traitement placé en aval avec ouvrage de régulation et de décantation.

Il doit être envisagé un traitement en amont et non pas en aval du bassin de rétention car celui-ci ne peut pas faire office de déboureur déshuileur.

L'installation d'un géotextile puis d'une géomembrane paraît souhaitable. Le point crucial de l'opération concernera la réalisation de l'étanchéité de l'ensemble du bassin, ce qui nécessitera l'emploi de personnel qualifié et certifié pour faire ce travail.

Finalement, « Etant donné la difficulté d'assurer la pérennité d'une géomembrane... », **il est proposé de mettre en place un bassin de rétention en béton.**

Réalisation, entretien et gestion des ouvrages :

En phase chantier, les opérations liées à la manipulation d'hydrocarbures devront être effectuées hors périmètre de protection du champ captant. Des kits d'urgence anti-pollution devront être amenés sur les engins en cas de fuite.

Ultérieurement un hydro curage des débourbeurs déshuileurs devra être effectué au moins une fois par an par une entreprise spécialisée.

Le bassin de rétention devra être inspecté également au moins un fois par an.

4 2 Dispositif de surveillance avant travaux

Une surveillance mensuelle du niveau piézométrique est à mettre en place au niveau du piézomètre 1 (PZ1) dont la surveillance relèvera de la compétence des services spécialisés de Nîmes Métropole.

Une surveillance identique aura lieu sur le piézomètre 2 (PZ2) du champ captant. Ce piézomètre se trouvant sur le terrain militaire, sa surveillance sera faite par le service des eaux du groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun.

Plan d'alerte et d'intervention :

Prévu en cas de pollution accidentelle par produits toxiques.

Chapitre 3

Organisation et déroulement de l'enquête

1 Organisation de l'enquête

Monsieur le Préfet du Gard a, par arrêté du 12 février 2018, désigné monsieur Dany HÉBRARD en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à deux enquêtes publiques conjointes relatives à la protection qualitative de l'eau du champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun à Caissargues.

2 Contact :

2 1 Avec la base de défense de Nîmes Orange Laudun à Caissargues.

Vétérinaire lieutenant-colonel Jean Pierre Pequignot et Monsieur Laurent Grand, responsable prévention du groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun.

2 2 Avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie, antenne du Gard.

Monsieur Jean Michel Veaute, ingénieur d'études sanitaires à l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie, antenne du Gard, à Nîmes.

3 Arrêté de monsieur le Préfet du Gard organisant l'enquête

Monsieur le Préfet du Gard a pris le 12 février 2018, l'arrêté organisant les enquêtes publiques relatives au projet faisant l'objet du présent rapport, pendant 33 jours, soit du lundi 4 juin jusqu'au vendredi 6 juillet 2018 inclus.

4 Visites sur le terrain

Le 23 janvier 2018, le commissaire enquêteur s'est rendu sur le site où il a été reçu par monsieur Laurent Grand, responsable prévention du groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun. Monsieur Grand remplaçait le vétérinaire lieutenant-colonel Jean Pierre Péquignot qui s'était excusé.

Cette rencontre lui a permis de se faire expliquer le projet et de visiter les lieux, et en particulier le site de pompage.

Le 25 mai 2018, le commissaire enquêteur a effectué une autre visite des lieux et a contrôlé l'affichage mis en place sur les deux sites.

5 Publicité et information du public

5.1 Avis d'enquêtes

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 février 2018, un avis d'enquêtes destiné à l'information du public a été rédigé.

Cet avis indique notamment l'objet des enquêtes, le nom du commissaire enquêteur, le lieu où se déroulent les enquêtes et où est déposé le dossier, les heures d'ouverture des bureaux où le dossier peut être consulté, la durée des enquêtes avec les dates de début et de fin, les dates des permanences.

5.2 Affichage

Cet avis a été affiché sur les panneaux municipaux réservés à cet effet, à la mairie de Caissargues et a été diffusé régulièrement sur les panneaux à messages variables de la ville.

Il a été également affiché en format A2 sur fond jaune, sur le site, ainsi qu'à l'entrée de la base de défense et au clos Mirman.

L'affichage a été régulièrement contrôlé pendant toute la durée de l'enquête par le maître d'ouvrage et par le commissaire enquêteur.

Les affichages en mairie et sur le terrain font l'objet d'un certificat signé par monsieur le Maire de Caissargues (Cf. annexe au présent rapport).

5.3 Information sur le site de la mairie de Caissargues

L'avis d'enquête, est consultable sur le site internet de :

servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr

5.4 Publicité dans la presse

Préalablement à l'enquête, en plus des affichages en mairie et sur le terrain, l'avis d'enquêtes a été publié dans deux journaux locaux :

- Le Midi Libre :
 - 12 mai 2018
 - 9 juin 2018
- La Marseillaise :
 - 12 et 13 mai 2018
 - 12 et 13 juin 2018

6 Présentation du dossier au public

L'ensemble des pièces constituant le dossier ainsi que les registres d'enquêtes, tous paraphés et visés par le commissaire enquêteur sont restés à la disposition du public pendant toute la durée des enquêtes, soit du lundi 4 juin jusqu'au vendredi 6 juillet 2018 inclus, consultables dans le bureau d'accueil de la mairie de Caissargues aux heures d'ouverture des bureaux, soit tous les jours de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 17H00.

7 Permanences du commissaire enquêteur

Conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 prescrivant et organisant les enquêtes, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Caissargues le lundi 4 juin 2018 de 9H00 à 12H00, le mercredi 20 juin 2018 de 14H00 à 17H00 et le vendredi 6 juillet 2018 de 14H00 à 17h00.

8 Clôture des enquêtes publiques

L'enquête publique s'est terminée le vendredi 6 juillet 2018 à 17H00, conformément aux dispositions de l'arrêté d'organisation.

Le commissaire enquêteur a demandé à la mairie de Caissargues de ne plus accepter de courrier qui serait reçu ultérieurement.

Le vendredi 6 juillet, il a clos les registres d'enquêtes.

Le jeudi 12 juillet 2018, monsieur le maire de Caissargues a pris connaissance du registre d'enquête parcellaire et l'a visé.

9 Compte rendu des enquêtes fait au maître d'ouvrage

Le 10 juillet 2018, le commissaire enquêteur a rencontré les représentants du maître d'ouvrage, monsieur Marc Dentini et la vétérinaire commandant Annie Ingrao, pour leur faire le compte rendu du déroulement des enquêtes et leur remettre le procès-verbal de synthèse des observations reçues (Cf. bordereau de remise du PV de synthèse en annexe).

10 Enquête parcellaire

L'inventaire parcellaire existant dans le dossier d'enquête daté de décembre 2012 comprend 691 noms de propriétaires et ayants droits. Etabli en 2012, vraisemblablement sur la base de données arrêtée fin 2011, il n'était plus à jour.

Monsieur Laurent Grand et son adjoint, monsieur Marc Dentini, en liaison avec les services compétents de la mairie de Caissargues ont réactualisé cet inventaire parcellaire afin de pouvoir contacter les propriétaires et ayant-droits concernés.

10 1 Envoi des courriers avec demande d'accusé de réception

La notification de la procédure en cours a été faite aux 685 propriétaires et ayants droit concernés, par courrier avec demande d'accusé de réception.

Ce courrier, signé par le lieutenant-colonel Vidal, chef du groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun, a été envoyé la 11 mars 2018.

La liste des destinataires figure en annexe.
(Cf. copies en annexe).

10 2 Suivi des courriers envoyés

Les 558 accusés de réception aux courriers adressés aux propriétaires et ayants droit, et les 39 courriers retournés à l'expéditeur pour cause de non distribution ont été classés par le maître d'ouvrage.

39 courriers sont revenus à la base de défense : 37 avec la mention « avisé mais non réclamé », et 2 avec la mention « décédé ».

63 accusés de réception ne sont pas revenus.

Ces documents sont conservés par le chef du groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun qui les remettra à l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie, antenne du Gard, si elle en fait la demande.

(Cf. copies en annexe).

10 3 Courriers de rappel envoyés

En cours d'enquête, certaines entreprises ne s'étant pas manifestées, le maître d'ouvrage, sur sollicitation du commissaire enquêteur, a envoyé un courrier de rappel à 14 entreprises ou commerces.

Deux sociétés, FAN et POS Initiative, n'ont pas reçu ce courrier sans que l'on en connaisse la raison.

Chapitre 4

Examen et analyse des observations du public

1 Participation à l'enquête

Le lundi 4 juillet, en raison de la forte affluence du public, la première permanence du commissaire enquêteur a duré jusqu'à 13H00.

Tout au long de ses permanences, le commissaire enquêteur a reçu des visites, observations et une lettre lui a été remise comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Registre	Visites	Observations	Lettre	Courriel
Enquête parcellaire	15	15	1	0
Enquête	35	13	0	0
Total	50	28	1	0

La participation a été très forte lors de la première permanence, plus modérée lors de la seconde, et assez faible lors de la troisième et importante le 6 juillet 2018, jour de clôture des enquêtes.

L'analyse des observations reçues montre clairement que les préoccupations sont sensiblement identiques.

Le taux de participation correspond presque exclusivement aux personnes qui ont été inquiétées par le courrier qui leur a été adressé avec demande d'accusé de réception.

Une vingtaine de personnes présentes le 4 juin à l'ouverture de la permanence sont reparties après avoir reçu les explications du commissaire enquêteur concernant le dossier et les enquêtes en cours. Ces personnes ne se sont pas manifestées auprès du commissaire enquêteur. Elles n'ont rien inscrit sur l'un ou l'autre des registres mis à la disposition du public.

Il est difficile d'établir un décompte exact du taux de participation car une cinquantaine de personnes identifiées pour un village qui compte environ 4000 habitants, cela représente relativement peu. Si l'on rapporte ce chiffre à la population des résidents du lotissement concerné par le PPR, cela devient nettement plus significatif.

Néanmoins, seules les personnes concernées et/ou percevant un risque de préjudice se sont déplacées.

Le commissaire enquêteur retient donc les chiffres annoncés dans le tableau ci-dessus et considère qu'il y a eu une participation assez significative dans le village de Caissargues, en tout cas conforme à ce que les nombreux appels téléphoniques reçus par le maître d'ouvrage et/ou la mairie de Caissargues avant le début de l'enquête laissaient présager.

2 Analyse des observations

Les procès-verbaux des permanences se trouvent dans l'annexe 3-1 au présent rapport.

2.1 Permanence du lundi 4 juin 2018 de 9H00 à 13H00

Accueilli par monsieur Christian Shoepfer, maire de Caissargues, qui a fait un bilan rapide des réactions que ces enquêtes avaient suscitées parmi ses administrés.

En effet, ceux-ci, à la lecture du courrier qui leur avait été adressé avec demande d'accusé de réception, redoutaient d'être victimes d'une expropriation.

Monsieur le maire a demandé au commissaire enquêteur de recevoir initialement les administrés groupés dans la salle de réunion de la mairie afin de présenter le projet et l'objet des enquêtes.

Après avoir présenté le sujet et expliqué qu'il s'agissait d'une régularisation administrative, les administrés, soulagés de ne pas être expropriés, ont pour certains regagné leur domicile sans décliner leur identité.

Registre d'enquête

Reçu la visite de monsieur François Pairault.

Signale que son habitation n'est pas raccordée au réseau des eaux usées et que la seule façon de pourvoir l'être consisterait à accéder au réseau de la zone artisanale. Pour cela, il lui faudrait traverser le terrain adjacent au sien, ce qui lui est refusé.

Son terrain, parcelle AY108 est classée UCa dans le PLU. Il souhaiterait être classé en UC de manière à pouvoir être raccordé au réseau de tout à l'égout.

Il considère que l'idéal serait que Nîmes Métropole construise au moins sur une partie du chemin des canaux le passage pour les eaux usées.

Double mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jean Pierre Berry, représentant de Vinci Autoroutes.

Après vérification du tracé du Périmètre de Protection Rapprochée, il constate que le DPAC de l'autoroute n'est pas impacté.

Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Frugillo, parcelle AN42.

Il considère qu'une synthèse du rapport aurait dû être réalisée avant le début de l'enquête car ce projet n'est pas très lisible.

A l'issue de l'échange, il constate qu'il s'agit davantage d'une régularisation administrative et d'une « conscience écologique » que d'autre chose.

Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Frédéric Fiaschi. Commerçant, il loue à la DEM, à la place d'OENOTEC, et souhaite savoir s'il est concerné.

Pas de mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Registre d'enquête parcellaire

Reçu la visite de madame Nathalie Sage résidant 12, rue du Gamas à Caissargues.

Elle exprime son inquiétude à la suite de la réception du courrier avec AR et souhaite obtenir des renseignements sur le projet et connaître le périmètre dans lequel elle habite.

Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Rima Therina résidant 5, rue des genêts à Caissargues.
Elle indique que, bien que propriétaire de la parcelle AO20, elle n'a pas reçu le courrier avec AR et demande que son adresse soit prise en compte pour d'éventuels autres courriers.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Céline Naro résidant 10, chemin des canaux à Caissargues.
Elle indique avoir été inquiète au début et rassurée à ce jour.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Michelle Kertringen résidant 29, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues.
Elle indique avoir été inquiète au début et rassurée à ce jour.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Joël Gonzalvo.
Propriétaires de plusieurs parcelles, dont des commerces, souhaitent connaître les éventuelles servitudes et conséquences de ce projet dont ils ne connaissent pas l'aboutissement.
Mention de leur demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Pascale Gely, née Letallec, résidant 16, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues, parcelle AO150.
Elle indique avoir été inquiète au début car l'information n'était pas claire et rassurée pour le moment.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Claude Vidal résidant 7, rue des Aigrettes à Caissargues, parcelle AP51.
Voudraient avoir l'assurance de ne pas être concernés par ce projet.
Mention de leur demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Gérard Rouquette. Propriétaires de la parcelle AY7 sur laquelle a été édifiée, dans les années 60, une villa avec son propre forage.
La villa n'est pas raccordée au tout à l'égout et dispose de son propre système d'assainissement pour lequel le service public chargé du contrôle a déclaré l'installation satisfaisante.
Mention de leur demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Laure Boix (SPC AGATE) et de monsieur Jean Luc Chivas.
Sont venus consulter le dossier d'enquête dans le cadre des études préalables du projet d'aménagement du secteur « Bellecoste ».
Mention de leur visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jean Paul Macé.
Est venu consulter le dossier d'enquête pour savoir s'il y aurait une incidence sur l'aménagement du secteur Le Vaouvre.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Bruno Mony résidant 17, rue de la Ciboulette à Caissargues.
Il indique avoir reçu le courrier avec demande d'AR alors que sa belle-mère, madame Francine Marcelin n'a rien reçu, contrairement à ses deux enfants, Renaud et Sandrine Marcelin.
Il indique être plus rassuré maintenant.
Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Gérard Gaulard résidant 13, rue de la Ciboulette à Caissargues. IL indique avoir maintenant des éléments pour expliquer le but de cette enquête. Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Mention sur registre d'enquête parcellaire hors réunion

Après la permanence, inscription sur le registre d'enquête de monsieur Jacques Portal gérant de la SCI Rojo Promotion, parcelle AY114, zone Euro 2000.

Monsieur Portal souligne avoir noté page 52 du dossier d'enquête :

Au paragraphe 8112, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Immédiate étaient « sans objet car déjà réalisées ».

Au paragraphe 8116, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Rapprochée étaient « non prévues ».

Que dans cette zone dite « Euro 2000 Nord », le règlement d'urbanisme UE reste applicable.

Monsieur Portal demande confirmation de ces points à son adresse, au 14, rue de la Vistrenque 30132 Caissargues.

2.2 Permanence du 20 juin 2018 de 14H00 à 17H00

Ambiance nettement plus sereine que celle constatée le 4 juin. Les personnes, soulagées de savoir qu'il n'est pas question qu'elles soient expropriées, viennent soit pour s'informer, soit pour vérifier un point particulier.

Registre d'enquête

Reçu la visite de monsieur Alain Souran, résidant au lotissement Mirman à Caissargues, qui souhaitait avoir confirmation qu'il ne serait pas exproprié.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jacques Testut et de monsieur et madame Jean et Anne Marie Brundu résidant au lotissement Mirman à Caissargues, qui souhaitaient avoir confirmation qu'ils ne seraient pas expropriés.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jean Luc Chalier résidant à Vauvert et propriétaire de la menuiserie Valdeyron à Caissargues. Il a indiqué que bien qu'informé tardivement, il avait pu se déplacer.

Il a précisé que la menuiserie Valdeyron faisait exclusivement de la vente à partir du site de Caissargues et que le bâtiment de ladite menuiserie hébergeait également un cabinet d'assurances (MMA) et une société d'architectes (SCB). Aucune de ces activités ne génère de risque de pollution.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Sylvain Panattoni et de madame Marie Pastorelli résidant au 13, rue des amandiers au lotissement Mirman à Caissargues, et de madame Evelyne Audiger (Lot 273 – A 453) qui souhaitaient savoir s'ils seraient impactés par des travaux.

Lettre de madame Audiger remise au CE et agrafée au registre d'enquête.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur René Marson résidant à Caissargues (AP192 – AP193), qui demandait des informations à caractère général.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Thierry Lopez de la société Argel. Il souhaitait faire un point de situation concernant son entreprise. Il a indiqué disposer d'une cuve à fioul de 15 m³, enterrée, avec double paroi, et remplacée en juillet 2017.
Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Marguerite Arnaud résidant au Clos Mirman à Caissargues, qui demandait des informations à caractère général.
Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Cédric Bertrand résidant à Saint Gély du Fesc, qui demandait des informations concernant la parcelle AY107 dans le cadre d'un éventuel projet d'achat.
Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Guy Cambon, représentant la SCI Cambon, et de monsieur Henri Villalva représentant la SCI Via Saint Gilles. La SCI Via Saint Gilles étant située hors périmètre de protection rapprochée, la visite de monsieur Villalva est sans objet.
Point de situation fait avec monsieur Cambon qui a indiqué gérer une entreprise de négoce spécialisée dans les enduits de façades sans aucune activité de fabrication donc sans risque important de pollution. Possède une petite cuve à fioul, aérienne, pour le fonctionnement du chariot élévateur.
Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Francine Bully, résidant rue des chênes à Caissargues, qui a indiqué n'avoir pas reçu de courrier alors que ses trois enfants, en indivision, en ont reçu chacun un.
Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Mention sur registre hors permanence.

Inscription de monsieur Raymond Rouvière qui trouve énorme le coût de l'envoi de plus de 500 courriers avec AR et demande qui paye.

Registre d'enquête parcellaire

Reçu la visite de monsieur Frédéric Pujulas résidant à Nîmes et propriétaire de la sellerie qui jouxte le point de captage. Il a indiqué que son atelier de fabrication ne polluait pas et dit qu'il souhaitait bétonner le parking de son entreprise.
Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de mesdames Gaudrillet de la SCI Coccinelle au 8 rue de l'hôtellerie, zone Euro 2000 II, à Caissargues. Non concernées par le périmètre de protection rapprochée. Visite sans objet.
Inscription sur le registre d'enquête.

2.3 Permanence du 6 juillet 2018 de 14H00 à 17H00

Comme lors de la précédente permanence, l'ambiance a été beaucoup plus sereine que celle du 4 juin. Les personnes viennent soit pour s'informer, soit pour vérifier un point particulier.

Registre d'enquête

Reçu la visite de madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et de sa fille, madame Corinne Casanova (nue propriétaire) qui a été la seule parmi les trois indivisaires à recevoir le courrier envoyé par la BDNOL. Venues pour s'informer et comprendre l'objet du courrier reçu.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Alexis Lopez, résidant pratiquement en face de la parcelle où se situent les forages. Il a indiqué posséder son propre forage depuis le début des années 60. Il a signalé que son habitation disposait d'un assainissement non collectif et que tout était conforme.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Gérard et Christiane Mora, résidant rue des genêts et de monsieur Joffrey Dominguez résidant rue des glycines à Caissargues.

Venus pour s'informer.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Christian Marmont résidant rue du Vaouvre venu pour s'informer et très satisfait de l'accueil reçu.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Marguerite Martin, résidant Clos Baroncelli à Caissargues. Venue pour s'informer.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de mesdames Ginette et Stéphanie Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues. Venues pour s'informer.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Georgette Toulis, épouse Viau, et madame Viau, épouse Vignes, résidant rue du Vaouvre à Caissargues. Venues pour s'informer.

Questions relatives à un forage existant et à sa déclaration.

Inscription sur le registre d'enquête.

Registre d'enquête parcellaire

Aucune mention n'a été portée sur ce registre depuis la permanence du 20 juin 2018.

Suivi dématérialisé

La responsable des services administratifs à la mairie de Caissargues chargée du suivi des courriels relatifs à l'enquête a indiqué au commissaire enquêteur n'avoir reçu aucun message électronique à la date du 6 juillet 2018 à 17H00, fin officielle des enquêtes publiques.

3 Procès-verbal de synthèse des observations reçues

Il a été remis au maître d'ouvrage le mardi 10 juillet 2018. Il se trouve en annexe, avec le mémoire en réponse du maître d'ouvrage (page 29 et suivantes).

4 Conclusions du maître d'ouvrage

Elles ont été envoyées au commissaire enquêteur le 17 juillet 2018. Le mémoire en réponse au PV de synthèse figure au chapitre 3.4 de l'annexe.

Le maître d'ouvrage a répondu aux questions posées par le commissaire enquêteur. Les éléments fournis sont inclus au cas par cas dans les réponses faites aux observations.

5 Réponse aux observations

Le commissaire enquêteur a divisé les réponses en deux parties :

- D'une part, celles qui sont directement liées au projet et intéressent le maître d'ouvrage.
- D'autre part, celles qui y sont indirectement liées ou qui sont hors de ce cadre et qui relèvent de la compétence de la mairie de Caissargues ou de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

51 Observations directement liées au projet et intéressent le maître d'ouvrage

1 - L'inquiétude générale liée au projet (expropriation, création de servitude, dépréciation du bien...) ou la simple demande d'informations concernant :

L'expropriation et/ou la création de servitudes : c'est le principal souci qui est apparu d'emblée, et, même s'il s'est atténué, a continué à apparaître de façon récurrente tout au long de l'enquête.

Il concerne les personnes dont les noms suivent et également celles, nombreuses, qui, rassurées par l'explication donnée le lundi 4 juin à 9H00, ont regagné leur domicile sans écrire sur le registre d'enquête ni rencontrer le commissaire enquêteur.

Sont concernés :

Madame Nathalie Sage résidant 12, rue du Gamas à Caissargues qui souhaitait savoir dans quel périmètre se situe sa résidence.

Madame Céline Naro résidant 10, chemin des canaux à Caissargues

Madame Michelle Kertringen résidant 29, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues.

Monsieur et madame Joël Gonzalvo, propriétaires de plusieurs parcelles dont des commerces.

Madame Pascale Gely, née Letaltec, résidant 16, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues, parcelle AO150.

Monsieur et madame Claude Vidal résidant 7, rue des Aigrettes à Caissargues, parcelle AP51.

Monsieur Jean Paul Macé.

Monsieur Frugillo, parcelle AN42. Il considère qu'une synthèse du rapport aurait dû être réalisée avant le début de l'enquête car ce projet n'est pas très lisible. A l'issue du débat, il constate qu'il s'agit davantage d'une régularisation administrative et d'une « conscience écologique » que d'autre chose.

Monsieur Bruno Mony résidant 17, rue de la Ciboulette à Caissargues.

Monsieur Gérard Gaulard résidant 13, rue de la Ciboulette à Caissargues.

Monsieur Alain Souran, résidant au lotissement Mirman à Caissargues.

Monsieur Jacques Testut et de monsieur et madame Jean et Anne Marie Brundu résidant au lotissement Mirman à Caissargues.

Monsieur Sylvain Panattoni et madame Marie Pastorelli résidant au 13, rue des amandiers au lotissement Mirman à Caissargues, et de madame Evelyne Audiger (Lot 273 – A453).

Monsieur René Marson résidant à Caissargues (AP192 – AP193).

Madame Marguerite Arnaud résidant au Clos Mirman à Caissargues.

Monsieur et madame Gérard et Christiane Mora, résidant rue des genêts.

Monsieur Joffrey Dominguez, résidant rue des glycines à Caissargues.

Monsieur Christian Marmont résidant rue du Vaouvre.

Madame Marguerite Martin, résidant Clos Baroncelli à Caissargues.

Madame Ginette Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues.

Mesdames Ginette et Stéphanie Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues.

Madame Georgette Toulis, épouse Viau, et madame Viau, épouse Vignes, résidant rue du Vaouvre à Caissargues.

Madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et sa fille, madame Corinne Casanova.

Avis du commissaire enquêteur :

Compte tenu de l'incidence patrimoniale d'une expropriation, il est compréhensible que les gens se soient inquiétés. Le courrier officiel envoyé avec demande d'accusé de réception a passablement troublé la population concernée.

Le fait qu'une telle procédure soit réalisée près de quarante ans après la réalisation du dernier forage ajoute à l'incompréhension du public.

La présentation du dossier d'enquête, claire pour le rédacteur, ne l'est pas forcément pour tout lecteur, surtout quand celui-ci, inquiet, retient essentiellement le terme « expropriation ».

Les explications fournies à chaque personne qui le souhaitait ont bien montré qu'il s'agissait d'une régularisation administrative visant à éviter qu'une activité nouvelle ne vienne polluer une eau dont, actuellement, la qualité est bonne.

2 - Les personnes qui n'ont pas reçu le courrier et se sont tout de même déplacées :

Madame Rima Therina résidant 5, rue des genêts à Caissargues. Elle indique que bien que propriétaire de la parcelle AO20, elle n'a pas reçu le courrier avec AR et demande que son adresse soit prise en compte pour d'éventuels autres courriers.

Madame Francine Bully, résidant rue des chênes à Caissargues, qui a indiqué n'avoir pas reçu de courrier alors que ses trois enfants, en indivision, en ont reçu chacun un.

Madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et sa fille, madame Corinne Casanova (nue propriétaire) qui a été la seule parmi les trois indivisaires à recevoir le courrier envoyé par la BDNOL.

Avis du commissaire enquêteur :

21 - Généralités :

Plusieurs personnes ont indiqué n'avoir pas été informées.

Certaines, non concernées, l'ont été, comme la SCI Coccinelle de mesdames Gaurillet, les SCI Via Saint Gilles de monsieur Villalva ou Vinci Autoroutes.

L'inventaire parcellaire existant dans le dossier d'enquête initial remonte à l'été 2012, donc vraisemblablement établi par la mairie de Caissargues en fonction de données arrêtées à cette date.

Cet inventaire a été remis à jour, à la demande du commissaire enquêteur, au premier trimestre 2018, avec les données connues par la mairie de Caissargues au 31 décembre 2017. Il est quasiment inévitable que sur une liste aussi importante (685 noms sur l'inventaire parcellaire actualisé), en dépit du travail fait aussi bien par le maître d'ouvrage que par la mairie de Caissargues, il y ait des erreurs ou des oublis, en particulier lors d'acquisition ou de démembrement de propriété récents.

Néanmoins, le fait que des personnes non directement prévenues, ou prévenues tardivement, se soient déplacées montre que l'information a été diffusée.

22 - Demande de madame Rima Therina :

Le commissaire enquêteur demande au maître d'ouvrage de prendre son adresse en considération afin d'éviter un quelconque nouvel oubli.

Cette remarque a été prise en compte par le maître d'ouvrage.

3 - Divers :

Inscription de monsieur Raymond Rouvière qui n'a pas précisé son adresse sur le registre d'enquête trouve énorme le coût de l'envoi de plus de 500 courriers avec AR et demande qui paye.

Avis du commissaire enquêteur :

La procédure a été respectée et le nombre de courriers envoyés avec demande d'accusé de réception est directement lié au nombre de personnes concernées.

52 Observations indirectement liées ou hors de ce projet et qui relèvent de la compétence de la mairie de Caissargues ou de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

1 - La demande de précisions de la part de commerçants de la zone d'activité voisine du périmètre de protection immédiate. Concerne :

Monsieur Frédéric Fiaschi, commerçant. Il loue à la DEM, à la place de l'ancienne entreprise OENOTEC et souhaite savoir s'il est concerné par le projet.

Monsieur Jacques Portal, gérant de la SCI Rojo Promotion, parcelle AY114, zone Euro 2000. Il indique avoir noté page 52 du dossier d'enquête :

- Au paragraphe 8112, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Immédiate étaient « sans objet car déjà réalisées ».
- Au paragraphe 8116, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Rapprochée étaient « non prévues ».
- Que dans cette zone dite « Euro 2000 Nord », le règlement d'urbanisme UE reste applicable.

Monsieur Portal demande confirmation de ces points.

Monsieur Jean Luc Chalier résidant à Vauvert et propriétaire de la menuiserie Valdeyron à Caissargues. Il a indiqué que, bien qu'informé tardivement, il avait pu se déplacer. Il a précisé que la menuiserie Valdeyron faisait exclusivement de la vente à partir du site de Caissargues et que le bâtiment de ladite menuiserie hébergeait également un cabinet d'assurances (MMA) et une société d'architectes (SCB). Aucune de ces activités ne génère de risque de pollution.

Monsieur Thierry Lopez de la société Argel. Il souhaitait faire un point de situation concernant son entreprise. Il a indiqué disposer d'une cuve à fioul de 15 m³, enterrée, avec double paroi, et remplacée en juillet 2017.

Monsieur Guy Cambon, représentant la SCI Cambon, et de monsieur Henri Villalva représentant la SCI Via Saint Gilles. La SCI Via Saint Gilles étant située hors périmètre de protection rapprochée, la visite de monsieur Villalva est sans objet.

Point de situation fait avec monsieur Cambon qui a indiqué gérer une entreprise de négoce spécialisée dans les enduits de façades sans aucune activité de fabrication donc sans risque important de pollution. Possède une petite cuve à fioul, aérienne, pour le fonctionnement du chariot élévateur.

Monsieur Frédéric Pujulas résidant à Nîmes et propriétaire de la sellerie (SCI du Roude) qui jouxte le point de captage. Il a indiqué que son atelier de fabrication ne polluait pas et dit qu'il souhaitait bétonner le parking de son entreprise.

Mesdames Gaudrillet de la SCI Coccinelle au 8 rue de l'hôtellerie, zone Euro 2000 II, à Caissargues. Non concernées par le périmètre de protection rapprochée. Visite sans objet.

Monsieur Jean Pierre Berry, représentant de Vinci Autoroutes. Après vérification du tracé du Périmètre de Protection Rapprochée, il constate que le DPAC de l'autoroute n'est pas impacté.

Madame Laure Boix (SPC AGATE) et monsieur Jean Luc Chivas sont venus consulter le dossier d'enquête dans le cadre des études préalables du projet d'aménagement du secteur « Bellecoste ».

Avis du commissaire enquêteur :

11 - Demande Monsieur Jacques Portal :

Il n'est pas prévu de nouvelles acquisitions de terrains, ni pour le Périmètre de Protection Rapprochée, ni pour le Périmètre de Protection Immédiate. Aucune ligne budgétaire n'a d'ailleurs été affectée à ces rubriques.

Concernant le classement de la zone « Euro 2000 Nord » en zone UE, il appartient à la mairie de Caissargues de confirmer ce point, sachant que le document d'urbanisme actuellement en vigueur est récent. Il a été approuvé le 6 octobre 2016.

12 - Demande de Monsieur Frédéric Pujulas :

Lors de l'entretien avec monsieur Frédéric Pujulas, le commissaire enquêteur lui a conseillé de s'adresser directement au service urbanisme de la mairie de Caissargues.

Ce sujet a également été évoqué le vendredi 6 juillet lors du point de situation fait avec monsieur le Maire. Il semble qu'il convienne de traiter ce point en liaison avec l'extension de la ligne du BHNS.

13 - Demande de madame Laure Boix (SPC AGATE) et monsieur Jean Luc Chivas :

Ces personnes souhaitent avoir des précisions concernant le futur lotissement à réaliser partiellement dans l'emprise du Périmètre de Protection Rapprochée.

Il leur a été conseillé de s'adresser directement au service urbanisme de la mairie de Caissargues.

Ce sujet a également été évoqué le vendredi 6 juillet lors du point de situation fait avec monsieur le Maire.

14 - Demande de monsieur Thierry Lopez :

La cuve à fioul de la société Argel ne devrait pas poser de souci particulier. Il est d'ailleurs toujours possible d'en vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur.

15 - Visite de monsieur Guy Cambon :

Monsieur Guy Cambon a déclaré ne pas exercer d'activité polluante et posséder une petite cuve à fioul pour son chariot élévateur. Cette cuve doit pouvoir être contrôlée si nécessaire.

Précisions techniques apportées par le maître d'ouvrage :

La cuve à fioul aérienne doit respecter les prescriptions de l'arrêté du 1er juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non visés par la législation des installations classées ni par la réglementation des établissements recevant du public, soit être équipé d'une deuxième enveloppe, soit disposer d'un bac de rétention pour prévenir le risque de pollution des sols et des eaux, notamment la nappe phréatique du champ captant de la BdD NMO.

Le bac de rétention doit avoir une capacité égale au moins au volume de la cuve à fioul.

16 - Visite de messieurs Frédéric Fiaschi et Jean Luc Chalier :

Monsieur Frédéric Fiaschi et monsieur Jean Luc Chalier ont déclaré être commerçants et ne pas exercer d'activité polluante. Ils ne devraient pas être impactés par le projet.

17 - Visite de mesdames Gaudrillet et de messieurs Henri Villalva et Jean Pierre Berry :

Les activités professionnelles de ces personnes sont situées en dehors de la zone concernée. Visites sans objet.

2 - Le souhait de clarifier la situation au regard de l'assainissement non collectif ou d'un forage existant depuis longtemps. Il concerne :

Les voisins immédiats du point de captage dont aucune habitation ne paraît être raccordée au réseau d'assainissement collectif. Des remarques ont été faites concernant le non raccordement à l'assainissement collectif tout en soulignant la conformité des installations actuelles.

Un des propriétaires, monsieur François Pairault dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau des eaux usées, précise que la seule façon de pouvoir être raccordé au réseau consiste à accéder à celui de la zone artisanale. Pour cela, il lui faudrait traverser le terrain adjacent au sien. Sa parcelle AY108 est classée UCa dans le PLU. Il souhaiterait être classé en UC de manière à pouvoir être raccordé au réseau de tout à l'égout.

Les trois propriétaires voisins du Périmètre de Protection Immédiate, messieurs Rouquette, Pairaut et Lopez ont indiqué disposer d'un forage conforme à la réglementation.

Avis du commissaire enquêteur :

La mise en conformité des forages privés locaux ou puits désaffectés au sein du Périmètre de Protection Rapprochée est prévu au chapitre 82-14 du dossier d'enquête et le coût d'une éventuelle mise aux normes a été budgété.

Précisions techniques apportées par le maître d'ouvrage :

Conformité des forages privés locaux ou puits :

- *Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forages) à des fins d'usage domestique (alimentation, hygiène ou arrosage avec un volume de prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³/an) doit déclarer cet ouvrage en mairie. Arrêté du 17 décembre 2008.*
- *Les têtes des puits ou forages doivent être munis d'un capot de protection approprié afin d'assurer un parfait isolement de toute pollution – eaux superficielles, débris de toute nature. Le point de prélèvement principal doit être équipé d'une vanne d'arrêt, d'un clapet ou d'un disconnecteur antipollution, permettant d'éviter toute contamination de la nappe phréatique à l'occasion de phénomène de retour d'eau.*
- *Les abords de ces ouvrages de prélèvement d'eau doivent être propres et protégés.*

Concernant l'assainissement, il semble que jusqu'à présent, aucune anomalie n'ait été détectée et que l'assainissement non collectif donne satisfaction.

Néanmoins, d'une manière générale, en zone urbaine, ce type d'assainissement devrait, à plus ou moins long terme, être remplacé. Il semblerait donc logique que, compte tenu de la proximité du point de captage, un raccordement au réseau collectif puisse être envisagé.

Le maître d'ouvrage n'a aucune compétence dans ce domaine. La mairie de Caissargues et la communauté d'agglomération de Nîmes métropole sont les principaux interlocuteurs en matière d'assainissement collectif et non collectif.

3 - Divers :

Monsieur Cédric Bertrand résidant à Saint Gély du Fesc, a demandé des informations concernant la parcelle AY107 dans le cadre d'un éventuel projet d'achat.

Avis du commissaire enquêteur :

Monsieur Bertrand a été orienté vers le service urbanisme de la mairie de Caissargues.

Chapitre 4

Synthèse du commissaire enquêteur.

Après analyse du dossier, du déroulement de l'enquête, des observations reçues, des visites sur le terrain, des échanges avec le maître d'ouvrage et de la rencontre avec le maire de Caissargues et la responsable de l'urbanisme, après rédaction du procès-verbal de fin d'enquête et étude du mémoire du maître d'ouvrage établi en retour, le commissaire enquêteur retient quatre observations principales qui sont revenues systématiquement et une qui n'est jamais apparue, celle concernant l'aspect parcellaire :

1/ L'inquiétude générale liée au projet (expropriation, création de servitude, dépréciation du bien...) ou la simple demande d'informations.

2/ Le souhait de clarifier la situation au regard de l'assainissement non collectif ou d'un forage existant depuis longtemps.

3/ La demande de précisions de la part de commerçants de la zone d'activité voisine du périmètre de protection immédiate.

4/ Les personnes qui n'ont pas reçu le courrier et se sont tout de même déplacées.

Ces observations se répartissent dans deux domaines distincts :

- Dans le cadre du projet lui-même.
- Hors, ou en relation, avec ce projet.

1 Eléments retenus.

Le commissaire enquêteur retient les éléments principaux suivants.

1.1 Intérêt général du projet.

Le projet présenté :

- Concerne la régularisation administrative d'un point de captage d'eau destinée à l'alimentation humaine. Ce captage existe depuis longtemps avec un premier forage réalisé en 1959 et le plus récent en 1977. La qualité de l'eau captée est bonne et ceci sans qu'aucune mesure de protection n'ait été prise jusqu'à présent. Il s'agit donc uniquement d'éviter l'apparition d'une pollution accidentelle et non pas de créer des contraintes vis-à-vis de la population résidant dans le PPR.

Le public comprend parfaitement le bienfondé de ces mesures de protection qualitative. En revanche, il est surpris, voire inquiet, que celles-ci soient réalisées aussi tardivement. Le fait que chacun ait reçu un courrier recommandé avec AR, courrier dans lequel apparaît le mot « expropriation » a provoqué une réelle inquiétude qui a entraîné de nombreux appels téléphoniques auprès des responsables sur la base de défense ainsi qu'auprès de la mairie de Caissargues.

- Vise à protéger par des règles à inscrire dans les documents d'urbanisme la qualité actuelle de l'eau captée, en évitant qu'une intervention ou activité inappropriée ne vienne l'altérer. Il s'agit essentiellement de règles de bon sens (pas de puisards, pas de dépôts de matières polluantes...), toute chose que le public a parfaitement compris et approuve.

Les prescriptions envisagées dans le présent dossier, et notamment l'interdiction de puisards ou de bassins d'injection d'eaux pluviales, sont d'ores et déjà prises en considération pour l'extension de la ligne du BHNS et la réalisation de son parking de 90 places sur un bassin de rétention des eaux pluviales au niveau de l'actuel giratoire reliant la RD 42 et la RD 135.

- N'entraînera pas d'expropriation ni de création de servitudes au sol ni souterraines.
En effet, le ministère des Armées est propriétaire du point de captage, la parcelle cadastrée AY 88. Ce terrain jouxte la RD 135 ou chemin des canaux. La canalisation qui amène l'eau à la base de défense, à l'ancienne Base Aéronavale et au Carré des officiers, passe sous la voie publique.
Il n'y a donc pas d'acquisition foncière à prévoir ou de servitudes de passage à créer, donc pas d'expropriation à redouter par les résidents du Périmètre de Protection Rapprochée.

L'ensemble de ces éléments font que le projet ne prévoit pas de bouleversements de grande ampleur ni pour les résidents concernés ni par rapport au PLU actuellement en vigueur.

1.2 Observations dans le cadre du projet

L'inquiétude de la population.

C'est le sujet qui suscite le plus de réactions dans ce projet.

Le phénomène est dû uniquement à la teneur de la lettre type envoyée à chaque propriétaire et/ou ayant-droit, aggravé par le fait que ce courrier ait été envoyé par le ministère des Armées.

Le commissaire enquêteur, considérant l'apaisement apporté par les explications fournies, constate que cette inquiétude n'était pas fondée (Cf. supra).

1.3 La demande de précisions de la part de commerçants

Les commerçants qui se sont déplacés pour venir aux permanences l'ont fait soit pour demander des précisions, soit pour évoquer un point précis, comme monsieur Pujulas pour son projet de parking, soit pour faire un point de situation.

Une seule personne, monsieur Portal, s'est inquiétée de l'évolution du document d'urbanisme de la commune de Caissargues concernant la zone d'activité Euro 2000.

Ce sujet ne concerne pas les enquêtes en cours.

1.4 L'assainissement non collectif

L'assainissement collectif relève de la compétence de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

1.5 L'aspect parcellaire de ces enquêtes

Le public s'est soucié de savoir dans quel périmètre il se trouvait et a demandé si le ministère des Armées devait acquérir autre chose, terrain ou servitude.

Les questions se sont arrêtées à ce stade et les principales remarques sur le registre d'enquête parcellaire pourraient tout aussi bien avoir été inscrites sur le registre d'enquête classique.

2 Bilan des enquêtes

2 1 Bilan de l'enquête

Le commissaire enquêteur a constaté une mobilisation significative compte tenu de la relativement faible importance des enquêtes en cours.

Seule la crainte de l'expropriation a généré une participation importante et de nombreuses questions, quasiment toutes les mêmes.

Ce phénomène montre clairement que les principales remarques ne sont pas dues au projet par lui-même dans sa globalité mais aux incidences patrimoniales négatives qu'il faisait redouter.

Les deux cas rencontrés ont été traités de façon exhaustive :

Concernant les personnes craignant une expropriation, le commissaire enquêteur a fourni les explications nécessaires et le maître d'ouvrage les a confirmées dans son procès-verbal de synthèse des observations reçues.

Les personnes ayant émis des demandes ou fait des remarques hors cadre des enquêtes en cours ont été orientées vers les services compétents de la mairie de Caissargues.

2 2 Bilan de l'enquête parcellaire

L'information des propriétaires et ayants droit a été faite conformément à la législation en vigueur en utilisant un courrier type avec demande d'accusé de réception.

Le maître d'ouvrage, en coopération avec le service urbanisme de la mairie de Caissargues, a accompli un travail important.

Des accusés de réception (63) ne sont pas revenus à la base de défense sans que l'on en connaisse la raison.

Des courriers (37) dont les destinataires ont été avisés n'ont pas été réclamés et sont revenus également à la base de défense et 2 sont revenus avec la mention « décédé ». Dans ce dernier cas, si l'on connaît la raison de la non distribution de la lettre, on peut imaginer que les successeurs de la personne disparue n'ont pas été personnellement informés.

En cours d'enquête publique, une relance a été faite auprès de 14 sociétés. Parmi elles, deux n'ont pas accusé réception. Il s'agit de FAN et de POS Initiative.

L'enquête parcellaire n'a rien montré de particulier. Les observations figurant sur le registre dédié auraient tout aussi bien pu être inscrites sur l'autre registre d'enquête.

Les observations relatives au maintien du classement actuel en zone UE pour la zone d'activité Euro 2000, ont trait au document d'urbanisme de la commune de Caissargues et sont sans rapport avec le projet actuel.

L'observation relative au bétonnage du parking de la sellerie située dans la même zone devra être prise en considération entre le propriétaire, la mairie de Caissargues et Nîmes Métropole dans le cadre de l'extension de la ligne du BHNS et de la réalisation du parking évoqué plus haut. Ceci est hors cadre de cette enquête parcellaire.

Le nombre de personnes à aviser était très important. L'identification précise et en temps réel des propriétaires et ayants droit est extrêmement compliquée, pour ne pas dire impossible ; en effet, celle-ci est liée à des délais nécessaires dus au temps écoulé entre le passage de l'acte notarié, sa transmission aux services fiscaux, l'information de la mairie de Caissargues pour mise à jour des listes existantes.

On peut considérer que dans le cas des 2 personnes décédées, la mairie de Caissargues ne peut pas connaître officiellement leurs ayants droit, pas plus que le maître d'ouvrage.

Néanmoins, plusieurs personnes qui auraient dû être informées et ne l'ont pas été se sont déplacées ou ont envoyé un de leurs proches. On peut donc considérer que l'information a été réalisée efficacement.

En conséquence, je considère :

- D'une part, que le maître d'ouvrage a fait consciencieusement son travail d'information des propriétaires et ayants droit. Il a même pris le soin de renvoyer en cours d'enquête des courriers à 14 sociétés.
- D'autre part, qu'il était difficile de faire mieux, sauf, peut-être, à prendre la décision d'envoyer un huissier de justice informer individuellement chaque personne, et que, même avec une telle procédure, on ne connaîtrait pas nécessairement chaque ayant droit pour les raisons liées aux délais évoqués supra,
- Enfin que, même s'agissant d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, les contraintes pour les particuliers sont, si elles existent, minimales, voire dérisoires.

En effet, il s'agit :

- D'abord de mesures de simple bon sens comme ne pas créer de puisard ou déposer des matières polluantes, mesures qui n'ont pas suscité la moindre réprobation tout au long de l'enquête publique.
- Ensuite de l'application de la réglementation en vigueur depuis des années concernant essentiellement les forages et la conformité des cuves à hydrocarbures. Cette réglementation n'est pas spécifique au projet en cours.

Les voisins immédiats du point de captage ainsi que les personnes informées par courrier avec demande d'accusé de réception qui se sont rendues aux permanences, n'ont émis aucune objection à la procédure en cours.

La principale contrainte concerne l'extension de la ligne du BHNS et est déjà prise en considération et concernera, éventuellement, le futur lotissement après la prise en compte dans les documents d'urbanisme de la ville de Caissargues de l'arrêté établissant la DUP.

2 3 Indemnisation

Pour les raisons évoquées plus haut, pas d'expropriation ni de création de servitude, aucune demande d'indemnisation n'est apparue au cours de l'enquête publique.

DEPARTEMENT DU GARD

Commune de Caissargues

Enquêtes publiques

- enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- enquête parcellaire

relatives au « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** », situé sur le territoire de la commune de **CAISSARGUES**, ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite base de défense (ainsi qu'un ensemble immobilier dit « carré des officiers ») et d'installations civiles situées à proximité et portant, en particulier, sur ses périmètres de protection implantés sur la commune de **CAISSARGUES**

BASE DE DEFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN

Enquêtes organisées au titre du :

Code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1, L.1311-2, L.1321-1 à L.1321-8 et R.1321-1 à R.1321-66

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Code de l'environnement et notamment les articles L 214-1 à L 214-6 et R 214-1

B - Avis motivé du commissaire enquêteur.

Enquêtes publiques du 4 juin au 6 juillet 2018
Arrêté de monsieur le Préfet du Gard
du 12 février 2018

Le commissaire enquêteur, Dany HEBRARD

B - Conclusion et avis motivé du commissaire enquêteur

Compte tenu des bilans figurant en page précédente et :

1/ du respect de la réglementation

Les enquêtes publiques se sont déroulées du lundi 4 juin jusqu'au vendredi 6 juillet 2018 inclus conformément aux termes de l'arrêté du 12 février 2018 pris par monsieur le Préfet du Gard.

L'affichage a été conforme à la réglementation, en mairie de Caissargues, sur le site et sur la base de défense, en format A2 sur fond jaune.

Les publications dans les journaux locaux, Midi Libre et la Marseillaise, ont été faites selon la réglementation en vigueur.

Une diffusion sur les panneaux lumineux à messages variables et sur le site internet de la mairie a été réalisée.

Les certificats d'affichage, photographies et copies des articles de presse joints en annexes l'attestent.

Les permanences se sont déroulées conformément à l'avis d'enquête, aux dates et heures prévues. La première permanence, en raison de l'affluence du public, s'est terminée à 13H00.

La procédure de suivi électronique des observations mise en place à la mairie de Caissargues a permis de constater que personne n'a consigné d'observation.

Les propriétaires et ayants droit ont été informés conformément à la réglementation en vigueur, certaines sociétés ont été avisées à nouveau en cours d'enquête.

Les registres d'enquêtes sont restés à la disposition du public du 4 juin au 6 juillet 2018 aux heures d'ouverture de la mairie. Ils ont été clos à l'issue par le commissaire enquêteur.

Le registre d'enquête parcellaire a été paraphé également par le maire de Caissargues.

2/ de l'information du public

Le public a pu avoir accès à l'information sans difficulté.

Le dossier déposé en mairie était consultable aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

L'information a été relayée par la presse et les différents moyens à la disposition du maître d'ouvrage, sur site, et ceux fournis par la mairie de Caissargues, panneaux d'affichage et panneaux électroniques.

Une version en ligne était à la disposition du public sur le site : servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr

Les propriétaires et ayants droit ont été informés conformément à la réglementation en vigueur. Certains propriétaires et/ou ayants droit qui n'avaient pas pu être joints par courrier se sont tout de même déplacés. Ce fait montre que l'information de « bouche à oreille » a parfaitement fonctionné.

L'emploi du terme « expropriation » apparaissant dans le courrier reçu a amplifié ce phénomène et l'information a été largement diffusée au travers de tout le lotissement concerné.

3/ de la participation du public

La participation du public a été importante, essentiellement compte tenu de l'inquiétude relative à la crainte d'une expropriation ou de l'instauration de servitudes.

Elle a diminué progressivement au fur et à mesure de la diminution de l'inquiétude du public.

Aucune personne éloignée de la localité ne s'est manifestée, ni par courrier traditionnel, ni par courrier électronique.

4/ de l'efficience du projet

Ce projet, réalisable pour un coût raisonnable, vise à satisfaire la demande de déclaration d'utilité publique relative au « champ captant de la Base de défense de Nîmes Orange Laudun » situé sur le territoire de la commune de Caissargues, ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite base de défense, ainsi qu'un ensemble immobilier dit « carré des officiers » et d'installations civiles situées à proximité et portant, en particulier, sur ses périmètres de protection implantés sur la commune de Caissargues.

Cette demande correspond à une nécessité afin d'éviter que la qualité actuelle de l'eau ne vienne à être altérée par une pollution accidentelle provoquée par une intervention humaine.

On peut cependant s'étonner de voir cette procédure se dérouler en 2018 alors que le premier forage a été réalisé en 1959 et le dernier en 1977, c'est-à-dire à une époque où Caissargues n'était qu'un petit village de la banlieue sud de Nîmes et où les terrains, aujourd'hui urbanisés, étaient alors consacrés à l'agriculture.

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique, si elle avait été réalisée de manière contemporaine aux forages n'aurait pas suscité la surprise, voire l'incompréhension et surtout l'inquiétude qui se sont exprimées tout au long de cette enquête.

De même, l'information d'un public composé de quelques agriculteurs qui, relativement peu nombreux, se connaissaient forcément tous, aurait été infiniment plus aisée que celle qui a été réalisée cette année.

On doit néanmoins constater que, même s'agissant d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, les contraintes pour les particuliers sont, si elles existent, minimales, voire dérisoires.

En effet, il s'agit d'une part de mesures de simple bon sens comme ne pas créer de puisard ou déposer des matières polluantes. Ces mesures qui n'ont pas suscité la moindre réprobation tout au long de l'enquête publique.

Il s'agit, d'autre part, de l'application de la réglementation en vigueur depuis des années concernant essentiellement les forages et la conformité des cuves à hydrocarbures. Cette réglementation n'est pas spécifique au projet en cours.

Ni les voisins immédiats du point de captage, ni aucune des personnes informées par courrier avec demande d'accusé de réception qui sont venues aux permanences, n'ont émis la moindre objection à la procédure en cours, et aucune demande d'indemnisation n'a été relevée durant l'enquête.

La principale contrainte qui concerne la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole au travers de l'extension de la ligne du BHNS est déjà prise en considération.

Le futur lotissement devra être réalisé après la prise en compte dans les documents d'urbanisme de la ville de Caissargues de l'arrêté établissant la DUP.

Ces deux derniers points concernent des collectivités et non des particuliers.

En conséquence, j'émet un avis favorable à la demande la demande de déclaration d'utilité publique relative au « champ captant de la Base de défense de Nîmes Orange Laudun » situé sur le territoire de la commune de Caissargues.

A Caissargues le 30 juillet 2018

Le commissaire enquêteur Dany HEBRARD

DEPARTEMENT DU GARD

Commune de Caissargues

Enquêtes publiques

- enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- enquête parcellaire

relatives au « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** », situé sur le territoire de la commune de **CAISSARGUES**, ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite base de défense (ainsi qu'un ensemble immobilier dit « carré des officiers ») et d'installations civiles situées à proximité et portant, en particulier, sur ses périmètres de protection implantés sur la commune de **CAISSARGUES**

BASE DE DEFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN

Enquêtes organisées au titre du :

Code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1, L.1311-2, L.1321-1 à L.1321-8 et R.1321-1 à R.1321-66

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Code de l'environnement et notamment les articles L 214-1 à L 214-6 et R 214-1

C – Annexes.

Enquêtes publiques du 4 juin au 6 juillet 2018
Arrêté de monsieur le Préfet du Gard
du 12 février 2018

Le commissaire enquêteur, Dany HEBRARD

SOMMAIRE

Annexe 1 : désignation du commissaire enquêteur	page 2
Annexe 2 : information du public	page 4
Avis d'ouverture d'enquêtes publiques	page 5
Certificat d'affichage	page 7
Avis parus dans la presse locale	page 8
Annexe 3 : procès-verbal de synthèse à la suite de l'enquête	page 17
Annexe 3 - 1 : compte rendu des permanences	page 17
Annexe 3 - 2 : synthèse des observations	page 23
Annexe 3 - 3 : compte rendu de visite sur le site	page 26
Annexe 3 - 4 : procès-verbal de synthèse	page 27
Bordereau de remise du PV de synthèse au maître d'ouvrage	page 28
Mémoire en réponse du maître d'ouvrage	page 29
Annexe 4 : arrêtés, avis, délibérations et divers	page 35
- Arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques du 12 février 2018	page 36
- Courrier avec demande d'accusé de réception	page 42
Bordereau des pièces reçues au cours de l'enquête.	Page 43
Enquête parcellaire	Page 44

ANNEXE 1

Désignation du commissaire enquêteur

Décision du Tribunal Administratif n° E17000164/30 du 14 décembre 2017 désignant le commissaire enquêteur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

14/12/2017

N° E17000164 / 30

**LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 14/12/2017, la lettre par laquelle l'ARS Occitanie (délégation départementale du Gard) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de déclaration d'utilité publique pour la mise en conformité des périmètres de protection du champ captant de la Base de défense NÎMES ORANGE LAUDUN (BDNOL) à CAISSARGUES ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

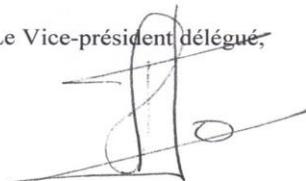
ARTICLE 1 : Monsieur Dany HEBRARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à l'ARS Occitanie (délégation départementale du Gard), à la Base de défense NÎMES ORANGE LAUDUN en sa qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Dany HEBRARD.

Fait à Nîmes, le 14/12/2017

Le Vice-président délégué,



Jean-Pierre FIRMIN

ANNEXE 2

Information du public :

Avis d'ouverture d'enquête publique

Certificat d'affichage

Publications dans la presse locale

Avis d'ouverture d'enquête publique



Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)

BASE DE DEFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN

**Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN »
situé sur le territoire de la commune de CAISSARGUES
et dont les périmètres de protection concernent ladite commune**

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, du **4 juin 2018 à 9 h au 6 juillet 2018 à 17 h, dans la commune de CAISSARGUES.**

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de CAISSARGUES.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie de CAISSARGUES (Mairie de CAISSARGUES-16, rue de la Souleïado-30132 CAISSARGUES) désignée siège des enquêtes. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de cette mairie suivante : servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr.

Monsieur Dany HEBRARD, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, recevra le public en Mairie de **CAISSARGUES** :

- **le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h,**
- **le mercredi 20 juin 2018 de 14 h à 17 h,**
- **et le vendredi 6 juillet 2018 de 14 h à 17 h.**

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché en entrée de la base de défense et sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur de la Mairie de CAISSARGUES.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du Public en Mairie de CAISSARGUES ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence

Régionale de Santé d'Occitanie dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

Certificat d'affichage de la mairie de Caissargues



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de : CAISSARGUES

CERTIFIÉ

Que l’avis relatif à l’enquête publique relatives au « champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN » a été affiché aux endroits habituels du 17 mai 2018 au 6 juillet 2018 inclus, à savoir :

- panneau Mairie extérieur ;
- panneau Mairie intérieur ;
- page d’accueil du site internet de la commune www.mairie-caissargues.fr;
- panneau à l’entrée de l’Avenue Folco de Baroncelli ;
- panneaux lumineux rue Alphonse Daudet et carrefour Maréchal de Lattre de Tassigny.

Fait à CAISSARGUES, le 17 mai 2018

Le Maire,
Christian SCHOEPPER



Avis dans la presse locale :

Avis paru dans Midi Libre du 12 mai 2018



Avis paru dans La Marseillaise des 12 et 13 mai 2018

samedi 12 et dimanche 13 mai 2018 / La Marseillaise 11

WEEK-END GRAND SUD / SERVICES

CONVOIS DEMARSEILLE

8000. CHMIELEWSKI Francis, 67 ans, dépositaire hôpital Nord (15e)
8145. MOLINARI Secondine née BARRA, 87 ans, crématorium Saint-Pierre (5e)
10000. PIERRE René, 84 ans, église du Merlan (13e)
10000. BUQUET René, 79 ans, chapelle funéraire Saint-Pierre (5e)
11000. DI VICENZO épouse PERINET Catherine, 71 ans, église Saint-Augustin (12e)
12000. DONADIO Françoise née RANAUDI, 57 ans, église Saint-Loup (19e)
14000. SCONAMIGLIO Vve JACOTTIN Rose, 89 ans, funéraire municipal Saint-Pierre (5e)
14030. SAMAT Jean-Marie, 87 ans, église Saint-Giniez (8e)
14045. ROUVIERE Vve IMBERT Françoise, 86 ans, funéraire municipal Saint-Pierre (5e)
15000. REYNAUD Suzanne née TOUSSAINT, 88 ans, église d'Allauch
15000. CECCALDI Marie-Antoinette, 59 ans, crématorium Saint-Pierre (5e)
15030. ARCHER Etienne, 91 ans, chapelle funéraire municipal Saint-Pierre (5e)
15030. MEUNIER Gérard, 47 ans, église de la Viste (15e)
15030. DANY Yvonne née CARAMAN, 83 ans, église Saint-Michel (5e)
15030. SANCHEZ Marcel, 81 ans, paroisse Sainte-Bernadette Beaumont (12e)
16045. JOUVE Isabelle, 90 ans, chapelle funéraire municipal Saint-Pierre (5e)

agtoulon@lamarseillaise.fr
Annances légales
 Toulonpub@lamarseillaise.fr
 Tél. : 04 94 92 29 97

URGENTES

Commissariat
 04 98 03 53 00
Gendarmerie maritime
 04 94 02 81 00
SOS Médecins
 04 94 14 33 33
Urgences médicales
 04 94 14 77 44
Urgences Sainte-Suzanne
 04 91 14 50 40
Urgences Sainte-Anne
 04 83 16 30 15
Urgences La Seyne
 04 94 11 31 31
Urgences main
 04 94 03 07 07
Urgences dentiste
 06 92 56 67 66
SOS Femmes battues
 04 91 24 61 50
SOS Vétérinaires
 04 98 00 83 64
Service des eaux
 04 94 46 72 72 (nuits et jours fériés)
Urgences gaz
 04 94 41 41 00
Info Sida Toxicomanie
 04 94 02 36 14 (rue Mairaud, 4 Toulon)
Alcooliques anonymes
 04 94 23 24 99
Groupe de réflexion et d'action pour la défense de l'enfant
 04 94 24 07 97 (consultation gratuite, le mercredi sur rendez-vous)
SOS Amitié
 04 94 62 62 62 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Refuge de Lagoubran
 Tél. 04 94 62 16 36 (pour les chats)
 Tél. 04 94 24 25 84 (pour les chiens)

01 66 02 66 00 / 18
Hôpital Carreman
 Place du Pr R. Debré
 04 66 68 68 68

SERVICES

Préfecture
 3 Rue Guilleminette
 Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
Palais de Justice
 Boulevard des Arènes
 04 66 76 47 00
Tribunal Administratif
 16 avenue Feuchères
 04 66 27 97 00
Tribunal des Prud'hommes
 46 Rue Porte de France
 04 66 67 27 45
Nîmes Métropole
 13 Rue Jean-Perrin
 04 66 36 10 81
Mairie
 Place de L. Hotel de ville
 04 66 76 70 01
 Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h sauf samedi de 9h à 12h
Services techniques de la ville de Nîmes
 152 avenue Robert-Bompard
 04 66 70 75 75
 Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h sauf le vendredi de 8h à 17h.
CAF
 321 rue Maurice-Schumann
 04 10 25 30 10
 Ouverture de 8h30 à 16h
Office de tourisme
 6 rue Auguste
 04 66 58 30 00
Ursaaf
 77 chemin in Mas de Boudan
Union locale CGT
 1200 avenue Georges-Dayan
 04 66 29 72 12
Union locale FO
 5 rue Bridalme
 04 66 36 67 67
Union locale FSU
 36 rue de Lièvre
 04 66 36 63 50
Union locale Solidaire
 2 cours Nemausus
 04 66 84 51 59

TRANSPORTS

Tango
 04 66 37 54 50
Edgard
 0810 33 42 73
SNCF
 1 Boulevard Sergent Trialire,
 0992.35.35.85

CULTURE

Pont du Gard
 400 route du Pont du Gard
 04 66 37 50 95
Parc des Expositions
 230 avenue du Languedoc
 04 66 81 83 38
 Du lundi au dimanche de 10h à 19h
Théâtre de Nîmes
 1 Place de la Calade



A VENDRE vedette SEAROVER
 8m habitable - 4 couchettes
 Volvo Diesel avec place
30.000 € à débattre
Tél. 06 18 91 13 60

04 66 36 65 10
Salle Christian-Liger
 Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h
Le Périscope
 04 66 76 74 49
 Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
 4 Rue de la Vierge
 04 66 76 10 56
La Paloma
 250 chemin de l'aérodrome
 04 11 94 00 10
Bureau de location des Arènes de Nîmes
 Rue de la Violette 04 66 70 90 88
Le Prolo
 20, Rue Jean-Reboul
Cinéma le Sémaphore
 25 rue Porte de France
 04 66 67 83 11
Cinéma Kinépolis
 130 rue Michel-Debré
 04 66 04 48 00
Cinéma Forum centre
 3 rue Poise
 04 66 67 29 94

SPORTS

Centre Pablo Neruda
 1 Place Hubert-Rouger
 Du lundi au vendredi de 8h à 18h et samedi de 9h à 12h
UZES
URGENTES
ERDF Sécurité dépannage
 06 10 33 30 30
GRDF intervention d'urgence ou odeur de gaz
 06 10 43 30 30

Police municipale
 04 66 03 48 40
Police intercommunale
 04 66 02 09 28
Pompiers
 12 ou 18
Urgences médicales
 15
Centre hospitalier Le Mas Carreton
 04 66 62 69 00
Gendarmerie
 04 66 22 54 66
Sida infos service
 08 00 36 66 36

SERVICES

Matrice
 04 66 03 48 48
 Après 17h et le week-end contacter le 06 82 35 94 77
Général des eaux (assainissement)
 241 / 24 08 11 90 05 00
Office de tourisme
 Place Albert 1er 04 66 22 69 88
 Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 10h à 13h. Fermeture les dimanches et jours fériés.

BEAUCAIRE

URGENTES

SOS médecin
 3624
Commissariat
 Chemin des Romains
 17
Pharmacie de garde
 3237

UTILES

MARSEILLE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise
 17 cours Honoré d'Estienne d'Orves
 Tél. 04 91 57 75 00
 Courriel: redaction@lamarseillaise.fr
Abonnements
 Tél. : 04 91 57 75 20
 adminventes@lamarseillaise.fr
URGENTES
Samu :
 15
Police secours :
 17
Pompiers :
 18
SOS Cardio
 Tél: 04 91 59 28 40
SOS Médecins
 Tél. 04 91 52 91 52
Centre anti-poison
 Tél. 04 91 75 25 25
Urgences de la main
 Tél: 04 91 36 36 32
Service mutualiste d'urgence
 La Feuilleraie (jusqu'à 24h)
 Tél: 04 91 24 53 24
Consultations de médecine générale
 Hôpital Nord
 Permanence médicale de 16h-19h30
 Tél. 04 91 96 49 59
Hôpitaux
 Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (Conception, Timone, Hôpital Nord, Ste-Marguerite)
 Numéro unique: 04 91 38 00 00

TOULON

NOUS CONTACTER

La Marseillaise - Toulon
 Immeuble "La Victoria"
 23, boulevard de Strasbourg,
 83 000 Toulon
 Tél. : 04 94 92 29 97 Fax: 04 94 92 34 88

AVIGNON

URGENTES

Police
 04 90 16 81 00
Gendarmerie
 04 90 80 50 00
Pompiers
 04 90 88 33 18
Centres Médico-Sociaux - Apt
 Avenue Philippe de Girard
 84400 APT
 Tél: 04 90 74 76 00
 Fax: 04 90 74 06 42
 Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
CMS - Avignon Sud
 4 Av. Anne d'Autriche
 Tél: 04 90 81 49 40
 Fax: 04 30 81 49 79
 Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
CMS - Avignon Centre-ville Est
 1 C. Rue de Montfavet.
 84000 Avignon
 Tél: 04 32 74 61 00 (01) Fax: 04 32 74 61 38
 Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

URGENTES

Police
 04 92 72 17 00
Gendarmerie
 04 92 72 00 48
Police municipale
 04 92 70 24 10

GARD

URGENTES

Commissariat de police
 04 66 37 30 00
Gendarmerie
 04 66 38 50 00
Pompiers

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTE PREFECTORAL

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NIMES
 agnimes@lamarseillaise.fr
 Renseignements et devis : vaulcepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

(Déclaration d'Utilité Publique et Parcelaire)
 BASE DE DÉFENSE DE NIMES ORANGE LAUDUN
 Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « champ captant de la Base de défense de NIMES ORANGE LAUDUN » situé sur le territoire de la commune de CAISSARGUES et dont les périmètres de protection concernent ladite commune.

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « champ captant de la Base de défense de NIMES ORANGE LAUDUN » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, du 4 juin 2018 à 9 h, au 6 juillet 2018 à 17 h, dans la commune de CAISSARGUES.
 Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de CAISSARGUES.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie de CAISSARGUES (Mairie de CAISSARGUES - 16, rue de la Souleliado - 30132 CAISSARGUES) désignée siège des enquêtes. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de cette mairie suivante : servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr
 Monsieur Dany HEBERARD, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NIMES, recevra le public en Mairie de CAISSARGUES :

- le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h,
 - le mercredi 20 juin 2018 de 14 h à 17 h,
 - et le vendredi 6 juillet 2018 de 14 h à 17 h.

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché en entrée de la base de défense et sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur de la Mairie de CAISSARGUES. Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du Public en Mairie de CAISSARGUES ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie dont le siège est 6, rue du Mail à NIMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

12/722

Avis paru dans La Marseillaise des 12 et 13 juin 2018

26 La Marseillaise / Du vendredi 8 au jeudi 14 juin 2018

OCCITANIE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD
COMMUNE DE SOMMIÈRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement du secteur «Massanas - La Crouzade» pour l'accueil du futur lycée de l'ouest nîmois sur le territoire de la commune de Sommières

Par arrêté préfectoral n° 30-2018-05-031-002 du 31 mai 2018, une enquête publique relative au projet d'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement du secteur «Massanas - La Crouzade» pour l'accueil du futur lycée de l'ouest nîmois sur le territoire de la commune de Sommières, est ouverte en mairie de Sommières durant 17 jours consécutifs, du mardi 26 juin 2018, à 9 heures, au vendredi 12 juillet 2018 inclus, à 17 heures.

Cette enquête publique comprend deux objets :
• une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement du secteur «Massanas - La Crouzade» pour l'accueil du futur lycée de l'ouest nîmois
• une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la cession de biens immobiliers nécessaires à la réalisation de cette opération.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement du secteur «Massanas - La Crouzade» pour l'accueil du futur lycée de l'ouest nîmois, et la cessibilité des biens immobiliers nécessaires à sa réalisation, ou un arrêté de refus.

Monsieur Jacques ROUMANIE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes le 22 mai 2018.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que les registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Sommières, quai Frédéric Gaussorgues, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie au public :

du 26 au 30 juin 2018 :
- le lundi, de 14 heures à 17 heures,
- les mardi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

du 1er au 12 juillet 2018 :
- du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 13 heures 30.
Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site internet de la commune de Sommières, disponible à l'adresse suivante : <https://sommieres.fr/>

Durant celle-ci, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement du secteur «Massanas - La Crouzade» en prévision de l'implantation du futur lycée de l'ouest nîmois et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Sommières, quai Frédéric Gaussorgues - BP 72002 - 30252 Sommières Cédex.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie de Sommières aux jours et heures suivants :

- le mardi 26 juin 2018, de 14 heures à 17 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)
- le lundi 9 juillet 2018, de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 12 juillet 2018, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Tout renseignement utile sur le projet peut également être obtenu auprès de la mairie de Sommières, quai Frédéric Gaussorgues - BP 72002 - 30252 Sommières Cédex, tél : 04.66.80.88.00.

Le présent avis sera affiché en mairie de Sommières ainsi que sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Sommières ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9. 126527

AVIS DE CONSTITUTION

ORAD MÉDITERRANÉE SAS
au capital de 200 000 euros
330 rue des Entrepreneurs Z.A.C du vigna 30420 CALVISSON
514 717 545 RCS NÎMES

Aux termes d'une AGO du 29 mai 2018, la société DEF, SAS au capital de 36 000 euros, 101 Avenue Paul Marcellin, 69120 Vaux en Velin, RCS LYON 504 811 736, représentée par la société BAGAJERA, SARL au capital de 1 000 euros, 663 Route de Pérouges, 01800 Saint Jean de Niort, RCS BOURG EN BRESSE 538 007 675, elle-même représentée par M. Eric LOCATELLI, a été nommée Présidente en remplacement de la société FINANCIÈRE ZEPHYR DATHE, SARL au capital de 3 000 euros, La Noe Violon - 44119 TREILLERES (RCS NANTES 514 135 670), Présidente démissionnaire, à compter du 29 mai 2018. Mention en sera faite au RCS de NÎMES.

126820 Pour avis 126747 Pour avis Le Président



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Gallargues le Montoux

Projet : La demande d'autorisation concerne le projet de renaturation de la Cubelle sur la commune de Gallargues le Montoux.

Pétitionnaire : Oc'Via Construction, 6200 route de Générac, CS 58240, 30942 NÎMES CEDEX (maître d'ouvrage) associé par voie de convention au Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, Le Thibaud, 26 Allée de Myriam, 34000 Montpellier (maître d'ouvrage délégué). La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à : Fabien Lépine, chargé de projet écologique, Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, (Courriel : fabien.lepine@cenlr.org, Tél : 04 67 29 90 64).

Une enquête publique préalable à l'autorisation unique au titre de l'ordonnance 2014-619 sur la commune de Gallargues le Montoux est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 18 avril 2018 aux dates suivantes : du 25 juin 2018 au 20 juillet 2018, pendant 26 jours. Le dossier complet d'enquête accompagné des avis obligatoires, au titre des articles R181-12 à 32 du code de l'environnement : avis de l'Agence régionale de santé (ARS) et avis de la Commission Locale de l'Eau Vistre, nappes Vistrenque et Costières et comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation unique portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le projet de renaturation de la Cubelle sur la commune de Gallargues le Montoux, notamment le document d'incidences, son résumé non technique ainsi que le registre d'enquête sont déposés pendant 26 jours consécutifs, du 25 juin 2018 au 20 juillet 2018 inclus, en mairie de Gallargues le Montoux afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

M. Gérard BRINGUE, (Technicien supérieur en chef des TPE), est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture du lieu des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Gallargues le Montoux (Place du Coudoulié, 30680 Gallargues-le-Montoux, Tél : 04 66 35 02 91 - Heures d'ouverture : le lundi et jeudi de 09h30 à 12h30 et le mardi, mercredi et vendredi de 09h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30), www.cenlr.org/enquete_public

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences - Heures des permanences - Lieux des permanences :
- lundi 25 juin 2018 : 09h30 - 12h30 - Hôtel de ville de Gallargues le Montoux
- mercredi 04 juillet 2018 : 13h30 - 17h30 - Hôtel de ville de Gallargues le Montoux

vendredi 20 juillet 2018 : 13h30 - 17h30 - Hôtel de ville de Gallargues le Montoux.
Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu de permanence ainsi que par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Gallargues le Montoux, désignée siège de l'enquête et à l'adresse : enquetes-publicques@cenlr.org

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public dans la mairie de Gallargues le Montoux, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus. 126528

francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/05/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : UNIVERS FITNESS - FORME : SAS
OBJET SOCIAL : Vente de compléments alimentaires ; matériels et accessoires de fitness - CAPITAL SOCIAL : 100 euros,
SIEGE SOCIAL : 446 Avenue Marechal Juin, 30900 NÎMES.
DURÉE : 99 ans - **PRESIDENT :** Mr LAHCINI Jallel demeurant Bât 3 RDC Gauche 3 Rue de l'Avenir, 30128 GARCONS,
DIRECTEUR GENERAL : Mr LAHCINI Mohamed demeurant Immeuble le Flumotbu, 20240 GHISONACCIA.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées générales et chaque action donne droit à une voix - **AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. **IMMATRICULATION :** RCS de NÎMES

Pour avis 126747 Pour avis Le Président



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

CONJOINTES

(Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)
BASE DE DÉFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN
Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN » situé sur le territoire de la commune de CAISSARGUES et dont les périmètres de protection concernent ledite commune

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, du 4 juin 2018 à 9 h au 6 juillet 2018 à 17 h, dans la commune de CAISSARGUES.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de CAISSARGUES. Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie de CAISSARGUES (Mairie de CAISSARGUES -16, rue de la Souleïado - 30132 CAISSARGUES) désignée siège des enquêtes. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de cette mairie suivante : servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr

Monsieur Dany HEBERARD, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, recevra le public en Mairie de CAISSARGUES :

- le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h
- le mercredi 20 juin 2018 de 14 h à 17 h,
- et le vendredi 6 juillet 2018 de 14 h à 17 h.

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché en entrée de la base de défense et sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur de la Mairie de CAISSARGUES. Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du Public en Mairie de CAISSARGUES ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes. 127272



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement au titre du code forestier (article L134-2) sur les communes de Brouzet les Aîles et Saint-Just et Vacquères
(EXTRAITS)

* [...] Les feux de forêts constituent un risque majeur dans le département du Gard et particulièrement dans le massif forestier du Mont Bouquet. La mise en place, depuis les années 1980, d'une politique préventive basée notamment sur la surveillance des massifs et l'intervention rapide sur feux naissants porte ses fruits : la surface brûlée est en nette régression depuis plus de trente ans[...] "

" [...] Les équipements de défense contre les incendies de forêt dans le massif forestier du Mont Bouquet et particulièrement les pistes et les points d'eau présentent un grand intérêt dans cette stratégie de prévention et d'intervention contre les incendies de forêt, pour réduire le nombre d'éclosions et les surfaces brûlées et limiter les conséquences des incendies sur les biens et les personnes[...] "

" [...] C'est pourquoi, le syndicat mixte de DFCI du Mont Bouquet, dans le cadre de sa compétence de gestion des équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie, demande au préfet du Gard [...] d'établir une servitude de passage et d'aménagement, à son profit, pour assurer la continuité et la pérennité des voies de DFCI ainsi que l'aménagement et l'entretien des équipements de protection et de surveillance des forêts. [...] "

Une procédure d'information préalable à l'institution d'une servitude de passage et d'aménagement au profit du Mont Bouquet est organisée du 18 juin 2018 au 20 août 2018 inclus sur les communes susnommées.

Tout propriétaire de parcelle(s) concerné par la présente procédure peut faire valoir ses observations auprès du préfet dans un délai de deux mois à compter du premier jour de la dernière mesure de publicité. 126536

Les petites annonces sont dans
la Marseillaise

Affichage

Base de défense à Garons

Vue rapprochée



Base de défense à Garons

Vue éloignée



Point de captage - chemin des canaux

Vue rapprochée



Point de captage - chemin des canaux

Vue éloignée



Clos Mirman



ANNEXE 3 : procès-verbal de synthèse à la suite de l'enquête

ANNEXE 3 - 1 : compte rendu des permanences

Permanence du lundi 4 juin 2018 de 9H00 à 13H00.

Accueilli par monsieur Christian Shoepfer, maire de Caissargues, qui a fait un bilan rapide des réactions que cette enquête avait suscitées parmi ses administrés qui, à la lecture du courrier qui leur avait été adressé avec demande d'accusé de réception, redoutaient d'être victimes d'une expropriation.

Monsieur le maire a demandé au commissaire enquêteur de recevoir initialement les administrés groupés dans la salle de réunion de la mairie afin de présenter le projet et l'objet de l'enquête.

Après avoir présenté le sujet et expliqué qu'il s'agissait d'une régularisation administrative, les administrés, soulagés de ne pas être expropriés, ont, pour la plupart regagné leur domicile.

Registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur François Pairault.

Signale que son habitation n'est pas raccordée au réseau des eaux usées et que la seule façon de pouvoir l'être consiste à accéder au réseau de la zone artisanale. Pour cela, il lui faudrait traverser le terrain adjacent au sien, ce qui lui est refusé.

Son terrain, parcelle AY108 est classée UCa dans le PLU. Il souhaiterait être classé en UC de manière à pouvoir être raccordé au réseau de tout à l'égout.

Il considère que l'idéal serait que Nîmes Métropole construise au moins sur une partie du chemin des canaux le passage pour les eaux usées.

Double mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jean Pierre Berry, représentant de Vinci Autoroutes.

Après vérification du tracé du Périmètre de Protection Rapprochée, il constate que le DPAC de l'autoroute n'est pas impacté.

Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Frugillo, parcelle AN42.

Il considère qu'une synthèse du rapport aurait dû être réalisée avant le début de l'enquête car ce projet n'est pas très lisible.

A l'issue du débat, il constate qu'il s'agit davantage d'une régularisation administrative et d'une « conscience écologique » que d'autre chose.

Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Frédéric Fiaschi. Commerçant, il loue à la DEM, à la place d'OENOTEC et souhaite savoir s'il est concerné.

Pas de mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Registre d'enquête parcellaire.

Reçu la visite de madame Nathalie Sage résidant 12, rue du Gamas à Caissargues.

Elle exprime son inquiétude à la suite de la réception du courrier avec AR et souhaite obtenir des renseignements sur le projet et connaître le périmètre dans lequel elle habite.

Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Rima Therina résidant 5, rue des genêts à Caissargues.
Elle indique que bien que propriétaire de la parcelle AO20, elle n'a pas reçu le courrier avec AR et demande que son adresse soit prise en compte pour d'éventuels autres courriers.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Céline Naro résidant 10, chemin des canaux à Caissargues.
Elle indique avoir été inquiète au début et rassurée à ce jour.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Michelle Kertringen résidant 29, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues.
Elle indique avoir été inquiète au début et rassurée à ce jour.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Joël Gonzalvo.
Propriétaires de plusieurs parcelles dont des commerces, souhaitent connaître les éventuelles servitudes et conséquences de ce projet dont ils ne connaissent pas l'aboutissement.
Mention de leur demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Pascale Gely, née Letallec, résidant 16, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues, parcelle AO150.
Elle indique avoir été inquiète au début car l'information n'était pas claire et rassurée pour le moment.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Claude Vidal résidant 7, rue des Aigrettes à Caissargues, parcelle AP51.
Voudrait avoir l'assurance de ne pas être concerné par ce projet.
Mention de leur demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Gérard Rouquette. Propriétaires de la parcelle AY7 sur laquelle est édifiée dans les années 60 une villa avec son propre forage.
La villa n'est pas raccordée au tout à l'égout et dispose de son propre système d'assainissement pour lequel le service public chargé du contrôle a déclaré l'installation satisfaisante.
Mention de leur demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Laure Boix (SPC AGATE) et de monsieur Jean Luc Chivas.
Sont venus consulter le dossier d'enquête dans le cadre des études préalables du projet d'aménagement du secteur « Bellecoste ».
Mention de leur visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jean Paul Macé.
Est venu consulter le dossier d'enquête dans le cadre et études préalables pour savoir s'il y aurait une incidence sur l'aménagement du secteur Le Vaaouvre.
Mention de sa demande sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Bruno Mony résidant 17, rue de la Ciboulette à Caissargues.
Il indique avoir reçu le courrier avec demande d'AR alors que sa belle-mère, madame Francine Marcelin n'a rien reçu, contrairement à ses deux enfants, Renaud et Sandrine Marcelin.

Il indique être plus rassuré maintenant.
Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Gérard Gaulard résidant 13, rue de la Ciboulette à Caissargues.
IL indique avoir maintenant des éléments pour expliquer le but de cette enquête.
Mention de sa visite sur le registre d'enquête.

Mention sur registre d'enquête parcellaire hors réunion.

Après la permanence, inscription sur le registre d'enquête de monsieur Jacques Portal gérant de la SCI Rojo Promotion, parcelle AY114, zone Euro 2000.

Monsieur Portal souligne avoir noté page 52 du dossier d'enquête :

Au paragraphe 8112, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Immédiate étaient « sans objet car déjà réalisées ».

Au paragraphe 8116, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Rapprochée étaient « non prévues ».

Que dans cette zone dite « Euro 2000 Nord », le règlement d'urbanisme UE reste applicable.

Monsieur Portal demande confirmation de ces points à son adresse, au 14, rue de la Vistrenque 30132 Caissargues.

Permanence du 20 juin 2018 de 14H00 à 17H00.

Ambiance nettement plus sereine que celle constatée le 4 juin. Les personnes, soulagées de savoir qu'il n'est pas question qu'elles soient expropriées, viennent soit pour s'informer, soit pour vérifier un point particulier.

Registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Alain Souran, résidant au lotissement Mirman à Caissargues, qui souhaitait avoir confirmation qu'il ne serait pas exproprié.
Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jacques Testut et de monsieur et madame Jean et Anne Marie Brundu résidant au lotissement Mirman à Caissargues, qui souhaitaient avoir confirmation qu'ils ne seraient pas expropriés.
Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Jean Luc Chalier résidant à Vauvert et propriétaire de la menuiserie Valdeyron à Caissargues. Il a indiqué que bien qu'informé tardivement, il avait pu se déplacer. Il a précisé que la menuiserie Valdeyron faisait exclusivement de la vente à partir du site de Caissargues et que le bâtiment de ladite menuiserie hébergeait également un cabinet d'assurances (MMA) et une société d'architectes (SCB). Aucune de ces activités ne génère de risque de pollution.
Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Sylvain Panattoni et de madame Marie Pastorelli résidant au 13, rue des amandiers au lotissement Mirman à Caissargues, et de madame Evelyne Audiger (Lot 273 – A 453) qui souhaitaient savoir s'ils seraient impactés par des travaux.
Lettre de madame Audiger remise au CE et agrafée au registre d'enquête.
Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur René Marson résidant à Caissargues (AP192 – AP193), qui demandait des informations à caractère général.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Thierry Lopez de la société Argel. Il souhaitait faire un point de situation concernant son entreprise. Il a indiqué disposer d'une cuve à fioul de 15 m³, enterrée, avec double paroi, et remplacée en juillet 2017.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Marguerite Arnaud résidant au Clos Mirman à Caissargues, qui demandait des informations à caractère général.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Cédric Bertrand résidant à Saint Gély du Fesc, qui demandait des informations concernant la parcelle AY107 dans le cadre d'un éventuel projet d'achat.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Guy Cambon, représentant la SCI Cambon, et de monsieur Henri Villalva représentant la SCI Via Saint Gilles. La SCI Via Saint Gilles étant située hors périmètre de protection rapprochée, la visite de monsieur Villalva est sans objet.

Point de situation fait avec monsieur Cambon qui a indiqué gérer une entreprise de négoce spécialisée dans les enduits de façades sans aucune activité de fabrication donc sans risque important de pollution. Possède une petite cuve à fioul, aérienne, pour le fonctionnement du chariot élévateur.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Francine Bully, résidant rue des chênes à Caissargues, qui a indiqué n'avoir pas reçu de courrier alors que ses trois enfants, en indivision, en ont reçu chacun un.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Mention sur registre hors permanence.

Inscription de monsieur Raymond Rouvière qui trouve énorme le coût de l'envoi de plus de 500 courriers avec AR et demande qui paye.

Registre d'enquête parcellaire.

Reçu la visite de monsieur Frédéric Pujulas résidant à Nîmes et propriétaire de la sellerie qui jouxte le point de captage. Il a indiqué que son atelier de fabrication ne polluait pas et dit qu'il souhaitait bétonner le parking de son entreprise.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de mesdames Gaudrillet de la SCI Coccinelle au 8 rue de l'hôtellerie, zone Euro 2000 II, à Caissargues. Non concernées par le périmètre de protection rapprochée. Visite sans objet.

Inscription sur le registre d'enquête.

Permanence du 6 juillet 2018 de 14H00 à 17H00.

Comme lors de la précédente permanence, l'ambiance a été beaucoup plus sereine que celle du 4 juin. Les personnes viennent soit pour s'informer, soit pour vérifier un point particulier.

Registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et de sa fille, madame Corinne Casanova (nue propriétaire) qui a été la seule parmi les trois indivisaires à recevoir le courrier envoyé par la BDNOL. Venues pour s'informer et comprendre l'objet du courrier reçu.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Alexis Lopez, résidant pratiquement en face de la parcelle où se situent les forages. Il a indiqué posséder son propre forage depuis le début des années 60. Il a signalé que son habitation disposait d'un assainissement non collectif et que tout était conforme.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur et madame Gérard et Christiane Mora, résidant rue des genêts et de monsieur Joffrey Dominguez résidant rue des glycines à Caissargues.

Venus pour s'informer.

Pas d'inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de monsieur Christian Marmont résidant rue du Vaouvre venu pour s'informer et très satisfait de l'accueil reçu.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Marguerite Martin, résidant Clos Baroncelli à Caissargues. Venue pour s'informer.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de mesdames Ginette et Stéphanie Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues. Venues pour s'informer.

Inscription sur le registre d'enquête.

Reçu la visite de madame Georgette Toulis, épouse Viau, et madame Viau, épouse Vignes, résidant rue du Vaouvre à Caissargues. Venues pour s'informer.

Questions relatives à un forage existant et à sa déclaration.

Inscription sur le registre d'enquête.

Registre d'enquête parcellaire.

Aucune mention n'a été portée sur ce registre depuis la permanence du 20 juin 2018.

La personne responsable des services administratifs à la mairie de Caissargues chargée du suivi des courriels relatifs à l'enquête a indiqué au commissaire enquêteur n'avoir reçu aucun message électronique à la date du 6 juillet 2018 à 17H00, fin officielle de l'enquête publique.

En fin d'après-midi, un point de situation a été fait avec monsieur Christian Schoepfer, maire de Caissargues, en présence de madame Magali Torelli, responsable du service urbanisme de la ville.

L'entretien a porté sur le projet de lotissement qui va être réalisé à moyen terme sur dans la partie sud du périmètre de protection rapprochée du champ captant.

La question de l'assainissement non collectif existant a été évoquée et le commissaire enquêteur a ainsi appris que la compétence assainissement relevait de Nîmes Métropole.

Le projet de monsieur Pujulas concernant le bétonnage de son parking a été évoqué et monsieur le maire a indiqué qu'il devrait être pris en compte lors de la réalisation de l'extension de la ligne du BHNS.

Un point de situation concernant les autres entreprises du secteur situé à proximité immédiate du point de captage a été fait. Il ressort qu'il s'agit essentiellement d'activités de négoce ou travaillant dans le secteur tertiaire (cabinet d'assurances, société d'architectes, Dimeca qui vend du matériel médical, FAN qui vend des fournitures automobiles, salle de sport...).

ANNEXE 3 - 2 : synthèse des observations.

Les principales observations sont les suivantes :

L'inquiétude générale liée au projet (expropriation, création de servitude, dépréciation du bien...) ou la simple demande d'informations concernant :

Madame Nathalie Sage résidant 12, rue du Gamas à Caissargues qui souhaitait savoir dans quel périmètre se situe sa résidence.

Madame Céline Naro résidant 10, chemin des canaux à Caissargues

Madame Michelle Kertringen résidant 29, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues.

Monsieur et madame Joël Gonzalvo, propriétaires de plusieurs parcelles dont des commerces.

Madame Pascale Gely, née Letallec, résidant 16, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues, parcelle AO150.

Monsieur et madame Claude Vidal résidant 7, rue des Aigrettes à Caissargues, parcelle AP51.

Monsieur Jean Paul Macé.

Monsieur Frugillo, parcelle AN42. Il considère qu'une synthèse du rapport aurait dû être réalisée avant le début de l'enquête car ce projet n'est pas très lisible. A l'issue du débat, il constate qu'il s'agit davantage d'une régularisation administrative et d'une « conscience écologique » que d'autre chose.

Monsieur Bruno Mony résidant 17, rue de la Ciboulette à Caissargues.

Monsieur Gérard Gaulard résidant 13, rue de la Ciboulette à Caissargues.

Monsieur Alain Souran, résidant au lotissement Mirman à Caissargues.

Monsieur Jacques Testut et de monsieur et madame Jean et Anne Marie Brundu résidant au lotissement Mirman à Caissargues.

Monsieur Sylvain Panattoni et madame Marie Pastorelli résidant au 13, rue des amandiers au lotissement Mirman à Caissargues, et de madame Evelyne Audiger (Lot 273 – A453).

Monsieur René Marson résidant à Caissargues (AP192 – AP193).

Madame Marguerite Arnaud résidant au Clos Mirman à Caissargues.

Monsieur et madame Gérard et Christiane Mora, résidant rue des genêts.

Monsieur Joffrey Dominguez, résidant rue des glycines à Caissargues.

Monsieur Christian Marmont résidant rue du Vaouvre.

Madame Marguerite Martin, résidant Clos Baroncelli à Caissargues.

Madame Ginette Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues.

Mesdames Ginette et Stéphanie Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues.

Madame Georgette Toulis, épouse Viau, et madame Viau, épouse Vignes, résidant rue du Vaouvre à Caissargues.

Madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et sa fille, madame Corinne Casanova.

Le souhait de clarifier la situation au regard de l'assainissement non collectif ou d'un forage existant depuis longtemps. Il concerne :

Monsieur et madame Gérard Rouquette. Propriétaires de la parcelle AY7 sur laquelle est édifée dans les années 60 une villa avec son propre forage.

Monsieur François Pairault dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau des eaux usées. Il indique que la seule façon de pouvoir être raccordé au réseau consiste à accéder à celui de la zone artisanale. Pour cela, il lui faudrait traverser le terrain adjacent au sien. Son terrain, parcelle AY108 est classée UCa dans le PLU. Il souhaiterait être classé en UC de manière à pouvoir être raccordé au réseau de tout à l'égout.

Monsieur Alexis Lopez, résidant pratiquement en face de la parcelle où se situent les forages dit posséder son propre forage réalisé en 1962 et signale que son habitation disposait d'un assainissement non collectif et que tout est conforme.

La demande de précisions de la part de commerçants de la zone d'activité voisine du périmètre de protection immédiate. Concerne :

Monsieur Frédéric Fiaschi. Commerçant. Il loue à la DEM, à la place de l'ancienne entreprise OENOTEC et souhaite savoir s'il est concerné par le projet.

Monsieur Jacques Portal gérant de la SCI Rojo Promotion, parcelle AY114, zone Euro 2000. Il indique avoir noté page 52 du dossier d'enquête :

- Au paragraphe 8112, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Immédiate étaient « sans objet car déjà réalisées ».
- Au paragraphe 8116, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Rapprochée étaient « non prévues ».
- Que dans cette zone dite « Euro 2000 Nord », le règlement d'urbanisme UE reste applicable.

Monsieur Portal demande confirmation de ces points.

Monsieur Jean Luc Chalier résidant à Vauvert et propriétaire de la menuiserie Valdeyron à Caissargues. Il a indiqué que bien qu'informé tardivement, il avait pu se déplacer. Il a précisé que la menuiserie Valdeyron faisait exclusivement de la vente à partir du site de Caissargues et que le bâtiment de ladite menuiserie hébergeait également un cabinet d'assurances (MMA) et une société d'architectes (SCB). Aucune de ces activités ne génère de risque de pollution.

Monsieur Thierry Lopez de la société Argel. Il souhaitait faire un point de situation concernant son entreprise. Il a indiqué disposer d'une cuve à fioul de 15 m³, enterrée, avec double paroi, et remplacée en juillet 2017.

Monsieur Guy Cambon, représentant la SCI Cambon, et de monsieur Henri Villalva représentant la SCI Via Saint Gilles. La SCI Via Saint Gilles étant située hors périmètre de protection rapprochée, la visite de monsieur Villalva est sans objet.

Point de situation fait avec monsieur Cambon qui a indiqué gérer une entreprise de négoce spécialisée dans les enduits de façades sans aucune activité de fabrication donc sans risque important de pollution. Possède une petite cuve à fioul, aérienne, pour le fonctionnement du chariot élévateur.

Monsieur Frédéric Pujulas résidant à Nîmes et propriétaire de la sellerie qui jouxte le point de captage. Il a indiqué que son atelier de fabrication ne polluait pas et dit qu'il souhaitait bétonner le parking de son entreprise.

Mesdames Gaudrillet de la SCI Coccinelle au 8 rue de l'hôtellerie, zone Euro 2000 II, à Caissargues. Non concernées par le périmètre de protection rapprochée. Visite sans objet.

Monsieur Jean Pierre Berry, représentant de Vinci Autoroutes. Après vérification du tracé du Périmètre de Protection Rapprochée, il constate que le DPAC de l'autoroute n'est pas impacté.

Madame Laure Boix (SPC AGATE) et monsieur Jean Luc Chivas sont venus consulter le dossier d'enquête dans le cadre des études préalables du projet d'aménagement du secteur « Bellecoste ».

Les personnes qui n'ont pas reçu le courrier et se sont tout de même déplacées :

Madame Rima Therina résidant 5, rue des genêts à Caissargues. Elle indique que bien que propriétaire de la parcelle AO20, elle n'a pas reçu le courrier avec AR et demande que son adresse soit prise en compte pour d'éventuels autres courriers.

Madame Francine Bully, résidant rue des chênes à Caissargues, qui a indiqué n'avoir pas reçu de courrier alors que ses trois enfants, en indivision, en ont reçu chacun un.

Madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et sa fille, madame Corinne Casanova (nue propriétaire) qui a été la seule parmi les trois indivisaires à recevoir le courrier envoyé par la BDNOL.

Madame Marcelin, dont seuls les enfants ont reçu le courrier envoyé par la BDNOL.

Remarques diverses :

Monsieur Cédric Bertrand résidant à Saint Gély du Fesc, a demandé des informations concernant la parcelle AY107 dans le cadre d'un éventuel projet d'achat.

Inscription de monsieur Raymond Rouvière qui n'a pas précisé son adresse sur le registre d'enquête trouve énorme le coût de l'envoi de plus de 500 courriers avec AR et demande qui paye.

ANNEXE 3 - 3 : compte rendus de visites sur le site.

Jeudi 11 janvier 2016 de 9H00 à 11H00 :

Le commissaire enquêteur, accompagné de monsieur Laurent Grand, chargé de la prévention pour le Groupe de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun, a visité le site.

Le responsable technique lui a présenté les installations de captage et lui en a expliqué le fonctionnement détaillé.

Ces points sont conformes à ce qui décrit dans le dossier mis à la disposition du public et n'appellent pas de remarques particulières.

Vendredi 25 mai de 15H00 à 17H00 :

Le commissaire enquêteur, après avoir étudié le dossier d'enquête et les plans correspondants, s'est rendu à nouveau sur le site afin de faire un dernier point de situation avec monsieur Laurent Grand avant le début de l'enquête et contrôler l'affichage sur place et notamment en mairie de Caissargues.

Cette visite a permis de faire un bilan détaillé concernant l'enquête parcellaire et les réactions que les courriers envoyés par le maître d'ouvrage avaient suscitées.

Le contrôle de l'affichage est conforme à ce qui a été prévu.

ANNEXE 3 - 4 : procès-verbal de synthèse des observations reçues au cours de l'enquête publique.

Bordereau de remise du PV de synthèse.

Mémoire du maître d'ouvrage en réponse au PV de synthèse.

Bordereau de remise du PV de synthèse

HEBRARD Dany
Commissaire enquêteur
Mairie de Caissargues
16, rue de la Soulaïado
30132 Caissargues

Caissargues, le 9 juillet 2018

Monsieur DENTINI Marc
Pilote processus eau
du quartier EL PARRAS
GSBdD NMO
Route de Saint Gilles – BP 49100
30972 NÎMES CEDEX 9

Objet : procès verbal des observations écrites et orales recueillies adressées au commissaire enquêteur

Référence : code de l'environnement - article R123 -18

Pièce jointe : 1

Mon colonel,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation et de déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique du champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun situé sur la commune de Caissargues s'est terminée le 6 juillet 2018.

Un procès verbal de synthèse de ces observations vous est fourni en pièce jointe.

Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R123-18 du code de l'environnement, vos observations en réponse au regard de chacune des observations déclinées dans le PV.

Recevez, mon colonel, l'expression de ma considération distinguée.

Remis et commenté à Garons le 10 juillet 2018

M. DENTINI Marc
représentant le maître d'ouvrage

Pris connaissance le 10/07/2018

Monsieur Dany Hébrard
commissaire enquêteur

Procès-verbal de communication des observations écrites et orales recueillies adressées au commissaire enquêteur

L'enquête publique qui s'est terminée vendredi 6 juillet 2018 a donné lieu à :

- 49 visites lors des permanences
- 28 observations écrites, dont deux de la même personne
- 1 lettre

Les principaux thèmes suivants ont été retenus à partir des observations et lettre reçue et complétées par la visite sur le terrain et l'entretien avec monsieur le maire de Caissargues.

Principaux thèmes :

1 - L'inquiétude générale liée au projet (expropriation, création de servitude, dépréciation du bien...) ou la simple demande d'informations concernant :

L'expropriation et/ou la création de servitudes : c'est le principal souci qui est apparu d'emblée, et, même s'il s'est atténué, a continué à apparaître de façon récurrente tout au long de l'enquête.

Il concerne les personnes dont les noms suivent et également celles, nombreuses, qui, rassurées par l'explication donnée le lundi 4 juin à 9H00 ont regagné leur domicile sans écrire sur le registre d'enquête ni rencontrer le commissaire enquêteur.

Sont concernés :

Madame Nathalie Sage résidant 12, rue du Gamas à Caissargues qui souhaitait savoir dans quel périmètre se situe sa résidence.

Madame Céline Naro résidant 10, chemin des canaux à Caissargues

Madame Michelle Kertringen résidant 29, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues.

Monsieur et madame Joël Gonzalvo, propriétaire de plusieurs parcelles dont des commerces.

Madame Pascale Gely, née Letallec, résidant 16, avenue Folco de Baroncelli à Caissargues, parcelle AO150.

Monsieur et madame Claude Vidal résidant 7, rue des Aigrettes à Caissargues, parcelle AP51.

Monsieur Jean Paul Macé.

Monsieur Frugillo, parcelle AN42. Il considère qu'une synthèse du rapport aurait dû être réalisée avant le début de l'enquête car ce projet n'est pas très lisible. A l'issue du débat, il constate qu'il s'agit davantage d'une régularisation administrative et d'une « conscience écologique » que d'autre chose.

Monsieur Bruno Mony résidant 17, rue de la Ciboulette à Caissargues.

Monsieur Gérard Gaulard résidant 13, rue de la Ciboulette à Caissargues.

Monsieur Alain Souran, résidant au lotissement Mirman à Caissargues.

Monsieur Jacques Testut et de monsieur et madame Jean et Anne Marie Brundu résidant au lotissement Mirman à Caissargues.

Monsieur Sylvain Panattoni et madame Marie Pastorelli résidant au 13, rue des amandiers au lotissement Mirman à Caissargues, et de madame Evelyne Audiger (Lot 273 – A453).

Monsieur René Marson résidant à Caissargues (AP192 – AP193).

Madame Marguerite Arnaud résidant au Clos Mirman à Caissargues.

Monsieur et madame Gérard et Christiane Mora, résidant rue des genêts.

Monsieur Joffrey Dominguez, résidant rue des glycines à Caissargues.

Monsieur Christian Marmont résidant rue du Vaouvre.

Madame Marguerite Martin, résidant Clos Baroncelli à Caissargues.

Madame Ginette Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues.

Mesdames Ginette et Stéphanie Foucaud, résidant Place Marcel Pagnol à Caissargues.

Madame Georgette Toulis, épouse Viau, et madame Viau, épouse Vignes, résidant rue du Vaouvre à Caissargues.

Madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et sa fille, madame Corinne Casanova.

Avis du commissaire enquêteur :

Compte tenu de l'incidence patrimoniale d'une expropriation, il est compréhensible que les gens se soient inquiétés. Le courrier officiel envoyé avec demande d'accusé de réception a quelque peu inquiété la population concernée.

Le fait qu'une telle procédure soit réalisée près de quarante ans après la réalisation du dernier forage ajoute à l'incompréhension du public.

La présentation du dossier d'enquête, claire pour le rédacteur, ne l'est pas forcément pour tout lecteur, surtout quand celui-ci est inquiet et retient essentiellement le terme « expropriation ».

Les explications fournies à chaque personne qui le souhaitait ont bien montré qu'il s'agissait d'une régularisation administrative visant à éviter qu'une activité nouvelle ne vienne polluer une eau dont, actuellement, la qualité est bonne.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

2 - Le souhait de clarifier la situation au regard de l'assainissement non collectif ou d'un forage existant depuis longtemps. Il concerne :

Des remarques ont été faites concernant le non raccordement à l'assainissement collectif tout en soulignant la conformité des installations actuelles. Un des propriétaires, monsieur François Pairault dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau des eaux usées précise que la seule façon de pourvoir être raccordé au réseau consiste à accéder à celui de la zone artisanale. Pour cela, il lui faudrait traverser le terrain adjacent au sien. Sa parcelle AY108 est classée UCa dans le PLU. Il souhaiterait être classé en UC de manière à pouvoir être raccordé au réseau de tout à l'égout.

Les trois propriétaires voisins du Périmètre de Protection Immédiate, messieurs Rouquette, Pairaut et Lopez ont indiqué disposer d'un forage conforme à la réglementation.

Avis du commissaire enquêteur :

La mise en conformité des forages privés locaux ou puits désaffectés au sein du Périmètre de Protection Rapprochée est prévu au chapitre 82-14 du dossier d'enquête et le coût d'une éventuelle mise aux normes a été budgété.

Concernant l'assainissement, il semble que jusqu'à présent, aucune anomalie n'ait été détectée et que l'assainissement non collectif donne satisfaction.

Néanmoins, d'une manière générale, en zone urbaine, ce type d'assainissement devrait, à plus ou moins long terme, être remplacé. Il semblerait donc logique que, compte tenu de la proximité du point de captage, un raccordement au réseau collectif puisse être envisagé.

Réponse du maître d'ouvrage :

Conformité des forages privés locaux ou puits :

- Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forages) à des fins d'usage domestique (alimentation, hygiène ou arrosage avec un volume de prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³/an) doit déclarer cet ouvrage en mairie. Arrêté du 17 décembre 2008.
- Les têtes des puits ou forages doivent être munis d'un capot de protection approprié afin d'assurer un parfait isolement de toute pollution – eaux superficielles, débris de toute nature. Le point de prélèvement principal doit être équipé d'une vanne d'arrêt, d'un clapet ou d'un disconnecteur

antipollution, permettant d'éviter toute contamination de la nappe phréatique à l'occasion de phénomène de retour d'eau.

- Les abords de ces ouvrages de prélèvement d'eau doivent être propres et protégés.

Assainissement :

- Le maître d'ouvrage n'a aucune compétence. La mairie de Caissargues et la communauté d'agglomération de Nîmes métropole sont les principaux interlocuteurs en matière d'assainissement collectif et non collectif.

3 - La demande de précisions de la part de commerçants de la zone d'activité voisine du périmètre de protection immédiate. Concerne :

Monsieur Frédéric Fiaschi. Commerçant. Il loue à la DEM, à la place de l'ancienne entreprise OENOTEC et souhaite savoir s'il est concerné par le projet.

Monsieur Jacques Portal gérant de la SCI Rojo Promotion, parcelle AY114, zone Euro 2000. Il indique avoir noté page 52 du dossier d'enquête :

- Au paragraphe 8112, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Immédiate étaient « sans objet car déjà réalisées ».
- Au paragraphe 8116, que les acquisitions de terrains constituant le Périmètre de Protection Rapprochée étaient « non prévues ».
- Que dans cette zone dite « Euro 2000 Nord », le règlement d'urbanisme UE reste applicable.

Monsieur Portal demande confirmation de ces points.

Monsieur Jean Luc Chalier résidant à Vauvert et propriétaire de la menuiserie Valdeyron à Caissargues. Il a indiqué que, bien qu'informé tardivement, il avait pu se déplacer. Il a précisé que la menuiserie Valdeyron faisait exclusivement de la vente à partir du site de Caissargues et que le bâtiment de ladite menuiserie hébergeait également un cabinet d'assurances (MMA) et une société d'architectes (SCB). Aucune de ces activités ne génère de risque de pollution.

Monsieur Thierry Lopez de la société Argel. Il souhaitait faire un point de situation concernant son entreprise. Il a indiqué disposer d'une cuve à fioul de 15 m³, enterrée, avec double paroi, et remplacée en juillet 2017.

Monsieur Guy Cambon, représentant la SCI Cambon, et de monsieur Henri Villalva représentant la SCI Via Saint Gilles. La SCI Via Saint Gilles étant située hors périmètre de protection rapprochée, la visite de monsieur Villalva est sans objet.

Point de situation fait avec monsieur Cambon qui a indiqué gérer une entreprise de négoce spécialisée dans les enduits de façades sans aucune activité de fabrication donc sans risque important de pollution. Possède une petite cuve à fioul, aérienne, pour le fonctionnement du chariot élévateur.

Monsieur Frédéric Pujulas résidant à Nîmes et propriétaire de la sellerie (SCI du Roude) qui jouxte le point de captage. Il a indiqué que son atelier de fabrication ne pollue pas et dit qu'il souhaitait bétonner le parking de son entreprise.

Mesdames Gaudrillet de la SCI Coccinelle au 8 rue de l'hôtellerie, zone Euro 2000 II, à Caissargues. Non concernées par le périmètre de protection rapprochée. Visite sans objet.

Monsieur Jean Pierre Berry, représentant de Vinci Autoroutes. Après vérification du tracé du Périmètre de Protection Rapprochée, il constate que le DPAC de l'autoroute n'est pas impacté.

Madame Laure Boix (SPC AGATE) et monsieur Jean Luc Chivas sont venus consulter le dossier d'enquête dans le cadre des études préalables du projet d'aménagement du secteur « Bellecoste ».

Avis du commissaire enquêteur :

31 - Demande Monsieur Jacques Portal:

Il n'est pas prévu de nouvelles acquisitions de terrains, ni pour le Périmètre de Protection Rapprochée, ni pour le Périmètre de Protection Immédiate. Aucune ligne budgétaire n'a d'ailleurs été affectée à ces rubriques.

Concernant le classement de la zone « Euro 2000 Nord » en zone UE, il appartient à la mairie de Caissargues de confirmer ce point.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

32 - Demande de Monsieur Frédéric Pujulas:

Lors de l'entretien avec monsieur Frédéric Pujulas, le commissaire enquêteur lui a conseillé de s'adresser directement au service urbanisme de la mairie de Caissargues.

Ce sujet a également été évoqué le vendredi 6 juillet lors du point de situation fait avec monsieur le Maire. Il semble qu'il convienne de traiter ce point en liaison avec l'extension de la ligne du BHNS.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

33 - Demande de madame Laure Boix (SPC AGATE) et monsieur Jean Luc Chivas :

Ces personnes souhaitent avoir des précisions concernant le futur lotissement à réaliser partiellement dans l'emprise du Périmètre de Protection Rapprochée.

Il leur a été conseillé de s'adresser directement au service urbanisme de la mairie de Caissargues.

Ce sujet a également été évoqué le vendredi 6 juillet lors du point de situation fait avec monsieur le Maire.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

34 - Demande de monsieur Thierry Lopez :

La cuve à fioul de la société Argel ne devrait pas poser de souci particulier. Il est d'ailleurs toujours possible d'en vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

35 - Visite de monsieur Guy Cambon :

Monsieur Guy Cambon a déclaré ne pas exercer d'activité polluante et posséder une petite cuve à fioul pour son chariot élévateur. Cette cuve doit pouvoir être contrôlée si nécessaire.

Réponse du maître d'ouvrage :

La cuve à fioul aérienne doit, respecter les prescriptions de l'arrêté du 1^{er} juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non visés par la législation des installations classées ni la réglementation des établissements recevant du public, soit être équipé d'une deuxième enveloppe, soit disposer d'un bac de rétention pour prévenir le risque de pollution des sols et des eaux, notamment la nappe phréatique du champ captant de la BdD NMO.

Le bac de rétention doit avoir une capacité égale au moins au volume de la cuve à fioul.

36 - Visite de messieurs Frédéric Fiaschi et Jean Luc Chalier :

Monsieur Frédéric Fiaschi et monsieur Jean Luc Chalier ont déclaré être commerçants et ne pas exercer d'activité polluantes. Ils ne devraient pas être impactés par le projet.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

37 - Visite de mesdames Gaurillet et de messieurs Henri Villalva et Jean Pierre Berry :

Les activités professionnelles de ces personnes sont situées en dehors de la zone concernée. Visites sans objet.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

4 - Les personnes qui n'ont pas reçu le courrier et se sont tout de même déplacées :

Madame Rima Therina résidant 5, rue des genêts à Caissargues. Elle indique que bien que propriétaire de la parcelle AO20, elle n'a pas reçu le courrier avec AR et demande que son adresse soit prise en compte pour d'éventuels autres courriers.

Madame Francine Bully, résidant rue des chênes à Caissargues, qui a indiqué n'avoir pas reçu de courrier alors que ses trois enfants, en indivision, en ont reçu chacun un.

Madame Christiane Casanova, née Baron, résidant rue du Vaouvre (usufruitière) et sa fille, madame Corinne Casanova (nue propriétaire) qui a été la seule parmi les trois indivisaires à recevoir le courrier envoyé par la BDNOL.

Avis du commissaire enquêteur :

41 - Généralités :

Plusieurs personnes ont indiqué n'avoir pas été informées.

Certaines, non concernées, l'ont été, comme la SCI Coccinelle de mesdames Gaurillet, la SCI Via Saint Gilles de monsieur Villalva ou Vinci Autoroutes.

L'inventaire parcellaire existant dans le dossier d'enquête initial remonte à l'été 2012, donc vraisemblablement établi par la mairie de Caissargues en fonction de données arrêtées à cette date.

Cet inventaire a été remis à jour, à la demande du commissaire enquêteur, au premier trimestre 2018, avec les données connues par la mairie de Caissargues au 31 décembre 2017.

Il est quasiment inévitable que sur une liste aussi importante (plus de 690 noms sur l'inventaire initial), en dépit du travail fait aussi bien par le maître d'ouvrage que par la mairie de Caissargues, il y ait des erreurs ou des oublis, en particulier lors d'acquisition ou de démembrement de propriété récents.

Néanmoins, le fait que des personnes non directement prévenues, ou prévenues tardivement, se sont déplacées montre que l'information a été diffusée.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

42 - Demande de madame Rima Therina :

Le commissaire enquêteur demande au maître d'ouvrage de prendre son adresse en considération afin d'éviter un quelconque nouvel oubli.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage a bien pris en compte la demande de madame Rima Therina.

5 - Remarques diverses :

Monsieur Cédric Bertrand résidant à Saint Gély du Fesc, a demandé des informations concernant la parcelle AY107 dans le cadre d'un éventuel projet d'achat.

Inscription de monsieur Raymond Rouvière qui n'a pas précisé son adresse sur le registre d'enquête trouve énorme le coût de l'envoi de plus de 500 courriers avec AR et demande qui paye.

Avis du commissaire enquêteur :

51 - Monsieur Cédric Bertrand :

Monsieur Cédric Bertrand a été orienté directement vers le service urbanisme de la mairie de Caissargues.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

52 - Inscription de monsieur Raymond Rouvière :

La procédure a été respectée et le nombre de courriers envoyés avec demande d'accusé de réception est directement lié au nombre de personnes concernées.

Réponse du maître d'ouvrage :

Rien à ajouter à l'avis du commissaire enquêteur.

Annexe 4

Arrêté, Avis et divers.

- Arrêté d'ouverture d'enquête publique de Monsieur le Préfet du Gard du 12 février 2018.
- Courrier avec demande d'AR du commandant du groupement de soutien de la base de défense de « Nîmes Orange Laudun » du 11 mars 2018 adressé aux propriétaires et ayant droits.
-

Arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques du Préfet du Gard du 12 février 2018



PRÉFET DU GARD

Agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie
Délégation départementale du Gard
Pôle santé environnementale et santé publique

Nîmes, le 12 FEB. 2018

A R R Ê T E préfectoral portant ouverture d'enquêtes publiques

- enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- enquête parcellaire

relatives au « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** », situé sur le territoire de la commune de **CAISSARGUES**, ayant vocation à assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite base de défense (ainsi qu'un ensemble immobilier dit « carré des officiers ») et d'installations civiles situées à proximité et portant, en particulier, sur ses périmètres de protection implantés sur la commune de **CAISSARGUES**

BASE DE DEFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN

LE PREFET DU GARD
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1, L.1311-2, L.1321-1 à L.1321-8 et R.1321-1 à R.1321-66 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 214-1 à L 214-6 et R 214-1,

VU l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R.1321-6 à R.1321-12 et R.1321-42 du code de la santé publique,

VU l'arrêté ministériel du 30 juin 2011 portant transfert de gestion dépendant du domaine public militaire de l'Etat au profit du syndicat mixte de l'aéroport de NÎMES-ALES-Camargue-Cévennes,

VU l'arrêté ministériel du 16 mars 2012 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées sur les sites relevant du ministère [des armées],

VU l'instruction du ministère [des armées] n° 001284/DEF/SGA/DMPA/SDIE/ENV du 27 juillet 2012 relative à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine sur les sites relevant du ministère [des armées] et à la procédure d'autorisation de prélèvement et d'utilisation,

VU l'arrêté du préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée du 3 décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-301-9 du 28 octobre 2005 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vistre, Nappes Vistrenque et Costières et la liste des communes concernées par ce SAGE,

VU la décision n° 30-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 fixant la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département du Gard et au titre de l'année civile 2018,

VU la décision n° E17000164/30, en date du 14 décembre 2017, du Tribunal Administratif de NÎMES, désignant Monsieur Dany HEBRARD commissaire enquêteur ;

VU la décision du Ministère des Armées du 2 novembre 2009 demandant l'autorisation d'utiliser des eaux prélevées par le « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** » à **CAISSARGUES** pour la consommation humaine,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013102-0008 du 12 avril 2013 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement et concernant le « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** » à **CAISSARGUES** et relevant du Ministère des Armées,

VU la notice explicative de la délégation départementale du Gard de l'agence régionale de santé en date du 1^{er} décembre 2017,

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRÊTE

ARTICLE 1er -

Il sera procédé sur le territoire de la commune de **CAISSARGUES** :

- à une enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** » d'eau destinée à la consommation humaine, situé sur la commune de **CAISSARGUES**, et de ses périmètres de protection également implantés sur le territoire de cette commune ;

- à une enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires précités et de l'institution des servitudes afférentes à ceux-ci.

Ce captage a pour vocation à desservir en eau destinée à la consommation humaine la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN, l'ensemble immobilier dit « carré des officiers » et des installations civiles situées à proximité. Les lieux alimentés sont localisés sur les communes de **CAISSARGUES** et **SAINT-GILLES**.

Monsieur le Chef du groupement de soutien de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN (Route de SAINT-GILLES - BP 49100 - 30972 NÎMES Cédex 9) est le responsable du projet soumis aux présentes enquêtes. Il lui revient de fournir toutes informations utiles pour la bonne compréhension de ce projet. L'adresse électronique de cette base de défense permettant de prendre connaissance du présent dossier est : jeanpierre.pequignot@intradef.gouv.fr.

ARTICLE 2 -

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur :

Monsieur Dany HEBRARD, officier supérieur dans l'aviation légère de l'armée de terre retraité.

ARTICLE 3 -

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie de **CAISSARGUES** et procédera en cette qualité, conformément aux dispositions ci-après.

La mairie de **CAISSARGUES** sera le siège des enquêtes.

ARTICLE 4 -

Les dispositions du code de l'environnement seront respectées.

ARTICLE 5 -

La déclaration d'utilité publique du « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** » visé dans le présent arrêté entraînera l'instauration de périmètres de protection destinés à préserver son environnement :

- un Périmètre de Protection Immédiate (obligatoire),
- et un Périmètre de Protection Rapprochée (obligatoire).

Il ne sera pas délimité un Périmètre de Protection Eloignée pour ce champ captant.

La déclaration d'utilité publique confèrera au ministère des armées la possibilité de procéder pour le champ captant visé dans le présent arrêté :

- à l'expropriation, si nécessaire, des terrains constituant le Périmètre de Protection Immédiate, lequel doit appartenir en pleine propriété au ministère des armées ;
- à l'instauration, si nécessaire, de servitudes d'accès à ce Périmètre de Protection Immédiate ;
- à l'instauration de servitudes correspondant à des interdictions et/ou des réglementations d'activités dans le Périmètre de Protection Rapprochée.

Les Périmètre de Protection Immédiate et Rapprochée concerneront la seule commune de **CAISSARGUES**.

ARTICLE 6 -

Le dossier d'enquêtes sera déposé en mairie de **CAISSARGUES** pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 4 juin 2018 à 9 h** au **vendredi 6 juillet 2018 à 18 h**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et qui sera ouvert au même lieu.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés qui désireraient lui faire part directement de leurs observations en mairie de **CAISSARGUES** :

- **le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h,**
- **le mercredi 20 juin 2018 de 14 h à 17 h,**
- **et le vendredi 6 juillet de 14 h à 17 h.**

Les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettres adressées pendant la durée de l'enquête au commissaire enquêteur domicilié en mairie de **CAISSARGUES (Mairie de CAISSARGUES-16, rue de la Souleïado-30132 CAISSARGUES)**. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de la mairie de cette commune suivante : servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr.

Le commissaire enquêteur annexera ces courriers et messages électroniques dans le registre d'enquête.

ARTICLE 7 -

A l'expiration du délai prescrit, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 8 -

Après la clôture de cette enquête d'utilité publique, le commissaire enquêteur convoquera dans la huitaine le pétitionnaire, soit monsieur le Chef du groupement de soutien de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN, et lui communiquera sur place ses observations écrites et orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse.

ARTICLE 9 -

Dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra le dossier d'enquête d'utilité publique à monsieur le délégué départemental du Gard de l'agence régionale de santé d'Occitanie (6, rue du Mail-CS 21001-30906 NÎMES Cédex 2) avec ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

ENQUÊTE PARCELLAIRE

ARTICLE 10 -

Le plan parcellaire, la liste des propriétaires et un registre d'enquête ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront également déposés en mairie de **CAISSARGUES** et ce, pendant le délai fixé aux jours et heures indiqués à l'Article 6. Ces documents seront complétés par un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et qui sera ouverts au même lieu.

Les intéressés ou leurs mandataires pourront consigner sur ce registre leurs observations relatives aux limites des périmètres de protection du « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** » et aux terrains à grever de servitudes ou les adresser par écrit à monsieur le commissaire enquêteur domicilié en mairie de **CAISSARGUES (Mairie de CAISSARGUES-16, rue de la Souleïado-30132 CAISSARGUES)**. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de la mairie de cette commune suivante : servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr.

Le commissaire enquêteur annexera ces courriers et messages électroniques dans le registre d'enquête.

ARTICLE 11 -

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur, après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer, donnera son avis sur l'emprise des périmètres de protection projetés et dressera procès-verbal de ces opérations, puis fera parvenir le dossier d'enquête parcellaire à monsieur le délégué départementale de l'agence régionale de santé d'Occitanie en même temps que celui d'enquête d'utilité publique.

ARTICLE 12 -

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de **CAISSARGUES** sera faite, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, par monsieur le Chef du groupement de soutien de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN, à chacun des propriétaires concernés.

La notification du présent arrêté sera faite notamment en vue de l'application des articles suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

Article L.311-1 :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »

Article L.311-2 :

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

Article L.311-3 :

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »

ARTICLE 13 -

Un avis relatif à l'ouverture de ces enquêtes sera, par les soins monsieur le Chef du groupement de soutien de la Base de défense NÎMES ORANGE LAUDUN et de monsieur le maire de **CAISSARGUES** affiché notamment en entrée de la dite base de défense et sur un panneau d'affichage extérieur de la mairie concernée et publié par tous autres procédés en usage au niveau du ministère des armées et de cette commune 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera, en outre, inséré, par les soins de monsieur le délégué départemental du Gard de l'agence régionale de santé d'Occitanie, en caractères apparents, dans deux journaux publiés dans le département du Gard, quinze jours au moins avant le début des enquêtes et rappelé dans les 8 premiers jours de celles-ci dans les mêmes journaux. Ces insertions seront faites aux frais du pétitionnaire.

Cet avis et le présent arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques seront accessibles sur le site INTERNET de la Préfecture du Gard à l'adresse suivante : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

En outre, dans les mêmes conditions de délais et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet. Ces affiches devront être visibles et lisibles à partir de la voirie publique et mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comporteront le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations en caractères noirs sur fond jaune (Arrêté ministériel du 24 avril 2012).

Au terme de ces enquêtes publiques, ces formalités devront être justifiées par un certificat d'affichage et de publication le Chef du groupement de soutien de la Base de défense NÎMES ORANGE LAUDUN et du maire de la commune de CAISSARGUES ainsi que par un exemplaire des journaux susdits. Ces pièces visées par le commissaire enquêteur seront annexées au dossier d'enquêtes.

ARTICLE 14 -

Les présentes enquêtes publiques ont pour vocation de permettre à Monsieur le Préfet du Gard de signer un arrêté :

- portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** »,
- déclarant cessibles les terrains nécessaires à l'établissement des périmètres de protection et à l'exploitation du réseau public d'eau destinée à la consommation humaine,
- portant autorisation de traitement de l'eau distribuée,
- et portant autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine dans la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN, dans l'ensemble immobilier dit « carré des officiers » et dans des installations civiles situées à proximité à partir du « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** ». Les lieux alimentés sont localisés sur les communes de **CAISSARGUES** et **SAINT-GILLES**.

ARTICLE 15 -

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Gard,
Monsieur le Chef du groupement de soutien de la Base de défense NÎMES ORANGE LAUDUN,
Monsieur le maire de la commune de CAISSARGUES,
Monsieur le commissaire enquêteur,
Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé d'Occitanie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame la présidente du Tribunal Administratif de NÎMES,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer.

Le préfet

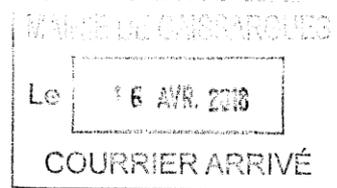
Pour le Préfet,
le secrétaire général


François LALANNE

Courrier avec demande d'AR du commandant du groupement de soutien de la base de défense de « Nîmes Orange Laudun » du 11 mars 2018 adressé aux propriétaires et ayant droits.



MINISTÈRE DES ARMÉES



SERVICE DU COMMISSARIAT
DES ARMÉES

Groupement de soutien
de la base de défense de Nîmes-
Orange-Laudun

Cellule Prévention
Maîtrise des Risques

Nîmes, le 11 MARS 2018
N° 10 / ARM/SCA/GSBD NMO/PMRE/NP

Le lieutenant-colonel Richard VIDAL
chef du groupement de soutien
de la base de défense de Nîmes Orange Laudun

à
HOTEL DE VILLE MAIRIE DE CAISSARGUES

- OBJET** : Notification d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le périmètre de protection rapprochée du « champ captant de la base de défense de Nîmes Orange Laudun » à Caissargues.
- RÉFÉRENCE** : Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquêtes publiques du 12 février 2018.
- ANNEXE** : Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquêtes publiques du 12 février 2018.



258102044700037560205

Vous trouverez pour information en pièce jointe, une copie de l'arrêté du 12 février 2018, promulgué par Monsieur le Préfet du Gard, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique et parcellaire relative au captage d'eau potable situé sur la commune de Caissargues.

J'ai l'honneur de vous informer que cette enquête sera ouverte aux heures et lieux indiqués à l'article 6 de l'arrêté en annexe.

A titre de propriétaire, ou d'usufruitier, des parcelles AN numéro 68 situées dans le périmètre de protection rapprochée qu'il est prévu d'instituer autour des captages, où sera prescrite une réglementation particulière qui pourra se traduire par des servitudes d'utilité publique qui affecteront ces parcelles, il vous est demandé de bien vouloir, en application de l'article L311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Veillez agréer, HOTEL DE VILLE
salutations distinguées.



Route de Saint-Gilles - BP 49100 - 30972 Nîmes cedex 9
Tél : 04.11.83.95.72 - PNIA : 821 303 985 72
Email : laurent.grand@intradef.gouv.fr

Bordereau des pièces reçues au cours de l'enquête.

Courrier du public :

Lettre de madame Evelyne Audiger, 3 rue des amandiers, 30132 Caissargues.

Arrêté :

Arrêté de Monsieur le Préfet du Gard du 12 février 2018 relatif à l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes relative au captage d'eau potable de la base de défense de « Nîmes Orange Laudun » situé sur la commune de Caissargues.

Courrier officiel :

Courrier avec demande d'AR du commandant du groupement de soutien de la base de défense de « Nîmes Orange Laudun » du 11 mars 2018 adressé aux propriétaires et ayant droits.

Divers :

Mémoire du maître d'ouvrage en réponse au PV de synthèse des observations.

Inventaire parcellaire mis à jour en 2018 avec courriers envoyés, AR reçus, AR non reçus, liste des personnes avisées n'ayant pas réclamé, sociétés et envoi de rappel aux sociétés en juin 2018.

Document ci-dessous.

Enquête parcellaire

Courriers recommandés envoyés aux propriétaires et ayants-droit

**Les accusés de réception aux courriers envoyés et les courriers retournés à l'expéditeur pour n'avoir pas pu être remis à leurs destinataires sont en possession du
Groupement de soutien de la base de défense de Nîmes Orange Laudun**

INVENTAIRE PARCELLAIRE MIS A JOUR EN 2018

PAR	N°	APPELATION	NOM DU PROPRIETAIRE	PRENOM DU PROPRIETAIRE	LIEU-DIT	VOIE-RUE- BD-AV-CHE-IMP	VILLE	PAYS
AN	117	MONSIEUR	GONZALVO	JOEL YVES GUY		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES	
AY	88	ETAT	MINISTERE DE LA DEFENSE	GSBdD NMO	ROUTE DE SAINT GILLES	BP 49100	30972 NIMES CEDX 9	
AY	64	SOCIETE	ROJA PROMOTION			0014 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	
AY	50	SCI	SAMMUT		VILLA ROMA BT C2	0009 QUAI GEORGES CLEMENCEAU	30900 NIMES	
AY	48	SCI	VIA SAINT GILLES			0462 CHE DE FONT VERAGUE	30000 NIMES	
AN	49	SOCIETE	ZZP			0030 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AO	62	MONSIEUR	ALAIN	BERNARD		0058 IMP DES TADORNES	30600 VAUVERT	
AO	60	MONSIEUR	ALEXANDRE	PAUL		0043 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES	
AN	114	MADAME	ALLEGRE	DENISE	QUARTIER MIRMAND	0545 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES	
AP	46	MONSIEUR	ALLES	JEAN LOUIS ROGER		0021 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES	
AN	61	MADAME	ALMERAS	GEORGETTE JULIETTE MARIE	CLOS MIRMAN	0017 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES	
AY	33	SOCIETE	ALPHA		ZONE EURO 2000	0003 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	
AY	38	SOCIETE	ALPHA		ZONE EURO 2000	0003 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	
AO	135	MADAME	ANANIAN	AMANDINE GISELE GEORGETTE		0008 ALLEE DES ROSES	63310 RANDAN	
AO	126	MADAME	ANCEAU	AURORE ODETTE ROLANDE		0006 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES	
AO	106	MONSIEUR	ANNET	GILBERT RAYMOND GERMAIN		0012 RUE DEL CEILLET	30132 CAISSARGUES	
AO	116	MADAME	ANNET	MARIE CHRISTINE ELISABETH GENEVIEVE		0008 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES	
AO	89	MONSIEUR	ANQUETIN	DENIS ROBERT		0007 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES	
AP	82	MADAME	ARDUIN	MARLYSE GENEVIEVE		0002 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES	
AP	83	MADAME	ARDUIN	MARLYSE GENEVIEVE		0002 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES	
AP	20	MONSIEUR	ARLABOSSE	PHILIPPE	ARGOR	0000 RUE DE L'ANC CHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES	
AP	21	MONSIEUR	ARLABOSSE	PHILIPPE	ARGOR	0000 RUE DE L'ANC	30132 CAISSARGUES	

AO	92	MONSIEUR	ARREOU		DIDIER HENRI LUCIEN	N 120	LES YVELINES	78610 BREVIAIRES (LES)	
AO	92	MADAME	ARREOU		FLORENCE GENEVIEVE GERALDINE		0078 RUE DU SERPOLET	30320 POULX	
AO	92	MONSIEUR	ARREOU		JEAN-CHRISTOPHE PASCAL	LE GOURD DE L'EGLISE	0011 IMPLES VIGNES BLANCHES FELIX	30870 CLARENSAC	
AO	92	MONSIEUR	ARREOU		LAURENT CHRISTIAN RAYMOND		0023 ALL DU PERCHE	78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	
AN	41	MADAME	ASENSIO		FRANCOISE CARMEN		0018 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES	
AN	76	MADAME	ASENSIO		FRANCOISE CARMEN		0014 RUE GARRIGAS	30132 CAISSARGUES	
AN	76	MONSIEUR	ASENSIO		JEAN-PHILIPPE SALVADOR		0002 RUE FOLCO DE BARONCELLI	30000 NIMES	
AO	37	MADAME	AUBERT		MARCELINE MARIE FABIENNE		0009 RUE DE L'ALBERGUE	30132 CAISSARGUES	
AO	60	MADAME	AUNEAU		EMILIE PAULINE ELODIE		0043 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES	
AO	78	MADAME	AVESQUE		ALEXANDRA SYLVIA JOELL	CLOS MIRMAN	0004 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES	
AO	148	MADAME	AVOT		VALERIE SERGINE DANIELLE		0020 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES	
AN	64	MONSIEUR	AZOULAY		ALBERT		0039 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AP	67	MADAME	BALSIN		ELIANE THERESE LUCIENNE		0010 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES	
AN	14	MONSIEUR	BANNIER		RENE ARMAND VICTORIEN		0002 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES	
AO	98	MONSIEUR	BARDIN		ERIC ROLAND		0063 ALLEE DE LA PLAGE	34280 LA GRANDE MOTTE	
AP	66	MADAME	BARON		CHRISTIANE ANTOINETTE MARIE		0008 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES	
AO	23	MONSIEUR	BARRITOU		DAVID ERIC RENE		0031 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AO	19	MADAME	BARTH		ODILE SYLVIE		0007 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES	
AN	105	MADAME	BASQUE		AUDREY		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AN	116	MADAME	BASQUE		AUDREY		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AN	105	MADAME	BASQUE		MANON		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	

AN	116	MADAME	BASQUE	MANON	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	105	MONSIEUR	BASQUE	MORIN	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MONSIEUR	BASQUE	MORIN	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	105	MONSIEUR	BASQUE	NICOLAS	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MONSIEUR	BASQUE	NICOLAS	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MADAME	BASQUE	NICOLAS	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	105	MADAME	BASQUE	SANDRINE	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MADAME	BASQUE	SANDRINE	0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	12	MADAME	BASTIEN	HENRIETTE MARGUERITE	0024 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	24	MONSIEUR	BAUDOT-ROUX	JACQUES LOUIS GASTON	0008 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AO	143	MADAME	BAUDOUIN	HUGUETTE MARGUERITE	0004 RUE STEPHANE MALLARME	30000 NIMES
AP	35	MADAME	BEC	ANNE MARIE PASCALE JEANNE	0002 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AO	103	MADAME	BECK	SONIA ANNE MONIQUE	0006 RUE DE L'OEILLET	30132 CAISSARGUES
AO	99	MONSIEUR	BELIN	MARCEL VINCENT	0014 RUE DE LA FENOUILLERE	30132 CAISSARGUES
AO	101	MADAME	BERINGUER	STEPHANIE SOLANGE	0002 RUE DE L'OEILLET	30132 CAISSARGUES
AO	144	MONSIEUR	BERNET	HUBERT JULES EMILE	0012 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	22	MONSIEUR	BERTRAND	FREDERIC JEAN MARC	0001 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	56	MADAME	BIALES	ALBERTE MARIA	0033 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	3	MADAME	BINETRUY	ANNY HENRIETTE MARGUERITE	0014 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	120	MADAME	BISENT	ELISABETH SIMONE MARIE	0016 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	57	MADAME	BLUM	RUTH	0110 CH DES CADES	30310 VERGEZE
AN	50	MADAME	BOAGLIO	MARGUERITE	0028 AV FOLCO DE	30132 CAISSARGUES

							BARONCELLI	
AO	79	MADAME	BOECHIE	SABRINA MARIE CHRISTINE JOAN			0005 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	114	MADAME	BOISSET	FABIENNE ISABELLE			0004 RUE DU CANTANET	30132 CAISSARGUES
AO	121	MONSIEUR	BOISSEUIL	BERTRAND			0018 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	145	MADAME	BOISSIERE	NICOLE MICHELINE			0014 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	66	MADAME	BONAMY	ANNIE JEANNE HENRIETTE			0003 RUE DES TOURTERELLES	30133 CAISSARGUES
AN	65	MADAME	BONILLO	PATRICIA			0001 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AP	19	MONSIEUR	BONNARY	DIDIER EDMOND CHRISTIAN		2 BIS	0000 IMP GEORGES BIZET	38190 FROGES
AP	19	MONSIEUR	BONNARY	ERNEST ANTONIN FERNAN		33 LES CHALETS DE CHALVET	0006 RTE DE LA TANIERE	05200 EMBRUN
AO	127	MADAME	BONNET	ARLETTE GINETTE			0001 RUE DE L'OLIVERAIE	34790 GRABELS
AO	137	MADAME	BONNET	ARLETTE GINETTE			0001 RUE DE L'OLIVERAIE	34790 GRABELS
AO	85	MADAME	BONNET	GHISLAINE ODETTE			0000 RUE DES TILLEULS	30620 UCHAUD
AO	85	MADAME	BONNET	MARIE-CLAUDE		LOT LE PAGNOL	0005 AV ARTHUR RIMBAUD	30540 MILHAUD
AO	85	MONSIEUR	BONNET	MICHEL PIERRE ROGER			0005 PLANDES LILAS	30310 VERGEZE
AO	127	MONSIEUR	BONNET	RAYAN AUGUSTE			0015 RUE DES LUCQUES	30620 UCHAUD
AO	146	MONSIEUR	BONNET	SEBASTIEN DOMINIQUE			0014 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	127	MONSIEUR	BONNET	WILLY CLAUDE RAYMOND			0008 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	30	MADAME	BONPAYS	MELANIE			0023 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	147	MONSIEUR	BONTEMPS	DOMINIQUE ROBERT		CLOS MIRMAN	0018 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	85	MONSIEUR	BORDELLEIRE	ERIC GILBERT			0005 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AO	107	MADAME	BOSC	EMILIE JEANNE			0014 RUE DES GILLET	30132 CAISSARGUES
AO	139	MADAME	BOSC	MICHELE		CLOS MIRMAN	0002 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	10	MADAME	BOUAGAA	ZAHRA		MAS DU PETIT ESTAGEL		30800 ST GILLES
AN	17	MONSIEUR	BOUQUET	GERARD ANDRE MICHEL			0008 RUE DES	30132 CAISSARGUES

AY	99	SCI	CAISSARGUES		ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801 PLOUEDERN
AY	100	SCI	CAISSARGUES		ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801 PLOUEDERN
AN	89	MONSIEUR	CALIA	PAOLO		0049 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	58	MONSIEUR	CAMBET-PETIT-JEAN	MARC MARIE PAULE	CLOS MIRMAN	0007 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	52	SOCIETE	CAMBON		ZONE D'ACTIVITES AFFALIO - BP 20	RUE ALFRED SAUVY	34670 BAILLARGUES
AO	40	MONSIEUR	CAMILLERI	STEPHANE		0003 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	97	MONSIEUR	CAMPOS	LAURENT		0008 RUE CHEVREUL	75011 PARIS
AN	81	MONSIEUR	CAMUS	PIERRE CHRISTOPHE		0009 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AP	53	MADAME	CANDELA	CHRISTIANE	LE VAUVRE	0007 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	8	MADAME	CARLOS	FRANCINE MARIE ANTOINE		CHE DE BELLEVUE	30132 CAISSARGUES
AO	15	MONSIEUR	CARTIER	CHARLES CLAUDE		0015 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AP	66	MADAME	CASANOVA	CORINNE		0018 RUE DE LA FONTAINE	34090 MONTPELLIER
AP	48	MONSIEUR	CASANOVA	DANIEL LOUIS		0017 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	49	MONSIEUR	CASANOVA	DANIEL LOUIS		0017 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	66	MONSIEUR	CASANOVA	FABRICE		0629 CHE DE RUSSAN	30000 NIMES
AP	66	MONSIEUR	CASANOVA	THIERRY ANTOINE SYLVESTRE	11 LOTISSEMENT MARINE DI BORGU		20290 BORGU
AN	69	MADAME	CASTAMAGNE	GRAZIELLA MARIE JACQUELINE		0009 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AO	63	MONSIEUR	CASTAN	JACQUES MARCEL		0037 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	77	MONSIEUR	CASTEL	CHRISTIAN LOUIS PAUL		0009 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	108	MONSIEUR	CAYUELA	DANIEL RAPHAEL		0012 IMP DU PRESOIR	30132 CAISSARGUES
AO	43	MADAME	CERDAN	EMILIE		0005 AV YVES CAZEAUX	30203 RODILHAN
AO	94	MADAME	CHABADA	EMILIE ANGELE SUZANNE	CLOS MIRMAN	0004 RUE DE LA FENOUILLE	30132 CAISSARGUES
AN	73	MADAME	CHAMBERT	SERGINE MARIE ROSE		0005 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES

AO	73	MADAME	CHAMBOREDON	LAURENCE MAGALI	0017 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	67	MONSIEUR	CHAPELIER	ROBERT	0029 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	161	MADAME	CHAPELLE	VALERIE MARTINE	0000 CHE DE BELLEVUE	30132 CAISSARGUES
AN	69	MONSIEUR	CHARTRES	ALAIN LOUIS	0009 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AO	140	MADAME	CHASSERIAUD	CARINNE SANDRINE	0004 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	129	MONSIEUR	CHASSERIAUD	RENE GERARD	0012 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	145	MONSIEUR	CHASTAN	ERIC GEORGES	0121 RUE DU PONT DE LAVERUNE	34070 MONTPELLIER
AO	145	MONSIEUR	CHASTAN	LAURENT	0004 RUE ARRAVIELLE	30900 NIMES
AO	32	MADAME	CHASTANIER	SIMONE VICTORINE	MAS DE NAGES	30132 CAISSARGUES
AN	37	MADAME	CHAULEY	DANIELLE LILY SUZANNE	0014 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AO	68	SCI	CHEKALY		0027 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	24	SCI	CHEMIN DE BELLEVUE		0677 CHE DE LA CIGALE	30900 NIMES
AP	31	MADAME	CHEVALIER	GENEVIEVE MARTINE MARIA	0001 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AN	39	MADAME	CHEVALIER	MARLENE ANDREE JEANNINE	0038 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	31	MONSIEUR	CHIAPELLO	ALFRED	0559 CHE DES BARAQUES	13360 ROQUEVAIRE
AN	10	MONSIEUR	CHIGUER	MOHAMED	0020 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	9	SOCIETE	CIE DES CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE		BP 36	13633 ARLES CEDEX
AO	10	SOCIETE	CIE DES CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE		BP 36	13633 ARLES CEDEX
AN	70	MONSIEUR	CIOTOTARU	ULAD ALEXENDRU	0007 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AO	67	MADAME	CLAMOUR	EMMA JEANNE MARIE	0029 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	45	MONSIEUR	CLERC	ALAIN JEAN MARIE CHARLES	0023 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AY	77	SCI	COCCINELLE		0016 AV DES LAVANDINS	30132 CAISSARGUES
AO	54	MONSIEUR	COHEN	MAXIME	0064 RUE DES	30132 CAISSARGUES

AP	37	MADAME	COLLADO		JOCELYNE BERNADETIE		GALEJAIRES	30132 CAISSARGUES	
AP	56	MADAME	COLOMBO		PIERRE		0000 RUE DE L'ANC CHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES	
AO	30	MONSIEUR	COMBESURE		OLIVIER		0023 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES	
AN	60	MONSIEUR	COMMEAU		ROLAND AUGUSTE		0019 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES	
AY	30	COLLECTIVITE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD		SERVICE PATRIMOINE		0003 RUE GUILLEMETTE	30000 NIMES	
AO	1	SOCIETE	COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE A LES PORTES DE MIRMAN				0001 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AY	43	SOCIETE	COPROPRIETAIRES PARCELLE 060 AY41 AY43		CHEZ STE FERVER		0022BRTE DE GALICE	13090 AIX EN PROVENCE	
AP	55	MADAME	CORBON		REGINE MARYVONNE		0001 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES	
AO	86	MADAME	CORDIER		VALERIE ARLETTE		0013 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES	
AP	6	MONSIEUR	CORDOBA		CHRISTOPHE ALEX		0002 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES	
AY	34	SOCIETE	CORMIC		SCI AUBRE MICHEL	MAS DE L'ETANG		30129 MANDUEL	
AN	53	MADAME	COURSON		ANNE MARIE		0026 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AO	125	MONSIEUR	COURTIAL		GUY LEON MARC		0004 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES	
AN	15	MADAME	COUTANT		JEANINE HYLDA GISELE		0004 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES	
AO	146	MADAME	COUTAS		AMANDINE STEPHANIE ANDREE		0016 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES	
AN	99	MADAME	CREPIN		SANDRINE JEANINE CLAUDE		0016 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES	
AO	65	MADAME	CROHAS		GENEVIEVE MICHELE		0033 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES	
AN	32	MADAME	CROUZIER		LAURENCE MARIE ADRIENNE		0050 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AY	70	SOCIETE	DALCO		ZONE EURO 2000		0010 RUE DE L'HOSTELLERIE	30132 CAISSARGUES	
AO	47	MONSIEUR	DALLA-PIETRA		SEBASTIEN		0011 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES	
AO	66	MONSIEUR	DALLEMBACH		ERIC RENE	CLOS MIRMAN	0031 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES	

AN	1	MADAME	DALLEST	ANDREE FERNANDE	CLOS MIRMAN	0010 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	19	MONSIEUR	DALMAS	DAVID MICHEL ALAIN		0238 IMPASSE DU PONT DE VERDON	30900 NIMES
AN	19	MONSIEUR	DALMAS	JEAN HENRI	CLOS MIRMAN	0002 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AN	19	MADAME	DALMAS	VALERIE ODETTE CLAUDE		0012 RUE SAINT SOENS	75015 PARIS
AO	130	MADAME	D'AMBROSIO	ANNA		0014 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	120	MONSIEUR	DARMAISIN	DANIEL PIERRE		0016 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	121	MADAME	DAVASE	LUCIE CATHERINE AGNES MARTINE		0018 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AN	42	MADAME	DAVO	HUGUETTE OLGA		0039 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	88	ETAT	DDE	SERVICE DES BASES AERIENNES		0089 RUE WEBER	30900 NIMES
AP	89	SCI	DE LA LEZARDIERE			0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	90	SCI	DE LEGRIN			0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	67	MADAME	DE MATHAN	SOLANGE MARIE THERESE	CLOS MIRMAN	0005 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AO	109	MADAME	DE RODRIGO	MERCEDES		0018 RUE DEL ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AO	154	MADAME	DE WEYER	AUDREY MICHELE JEANNE		0006 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	95	MADAME	DEBOFLE	CLAUDIE MARIETTE JENNY PIERRETTE		0006 RUE DE LA FENOUILLE	30132 CAISSARGUES
AN	20	MADAME	DECHERF	ARLETTE JEANNE		0004 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AO	99	MADAME	DE CRAENE	GENEVIEVE MARIE		0014 RUE DE LA FENOUILLE	30132 CAISSARGUES
AN	43	MADAME	DEGRANDE	MONIQUE ADRIENNE		0020 RUE DU GANGES	59155 FACHES THUMESNIL
AO	28	MADAME	DEGUIGNE	MARIE SUZELLE		0021 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	130	MONSIEUR	DEJARDIN	JACQUES RENE		0014 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AP	91	MONSIEUR	DE LACROIX	ERIC		0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES

AP	94	MONSIEUR	DELACROIX	ERIC	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	95	MONSIEUR	DELACROIX	ERIC	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	91	MONSIEUR	DELACROIX	RAPHAEL	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	94	MONSIEUR	DELACROIX	RAPHAEL	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	95	MADAME	DELACROIX	RAPHAEL	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	41	MADAME	DELAIRE	MARIE-CECILE BEATRICE	0046 RUE DE PARIS	92190 MEUDON
AN	20	MADAME	DELANGHE	ARLETTE LOUISETTE	0063 VC	13004 MARSEILLE
AN	20	MONSIEUR	DELANGHE	OLIVIER	0044 RUE DE L'EGLISE	59320 HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN
AY	107	MADAME	DELARBRE	JEANNE ALICE	0297 RUE DE L'ANCHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AO	152	MADAME	DELAY	MARIE-JEANNE	0002 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	87	MONSIEUR	DELBES	BERNARD	0009B LE MUSSUGUET	13260 CASSIS
AO	87	MONSIEUR	DELBES	PATRICK ANDRE	0155 RTE DE LANGLADE	30114 NAGES ET SOLORGES
AN	40	MONSIEUR	DENIE	JEAN-CLAUDE PATRICK	0016 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AP	36	MADAME	DENISSELLE	GRACIENNE MARIE-JOSEPHE	0004 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AY	40	SOCIETE	DEPARTEMENT DU GARD	SERVICE DU PATRIMOINE	0003 RUE GUILLEMETTE	30000 NIMES
AN	43	MONSIEUR	DESCATOIRE	DANIEL LOUIS GEORGES	0020 RUE DU GANGES	59155 FACHES THUMESNIL
AO	102	MONSIEUR	DESCHAMPES	ERIC	0272 RUE DES BUTTES	30132 CAISSARGUES
AN	48	MONSIEUR	DESPAGNE	OLIVIER JEAN LOUIS	0008 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AN	33	MADAME	DESTRUEL	NATHALIE	0448 RUE ANTOINE ASTRUC	30610 SAINT-JEAN-DE-CRIEULON
AN	33	MONSIEUR	DESTRUEL	THIERRY	0018 CHE DES ALOUETTES	06130 GRASSE
AO	142	MADAME	DEU	MADELEINE	0008 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AP	47	MADAME	DI COSTANZO	ROSE-MARIE	0019 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	91	MONSIEUR	DI ROSA	JACKIE	0003 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AN	71	MONSIEUR	DINIAKOS	THIBAUD JEAN-MARIE	0003 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES

AO	105	MONSIEUR	DONADILLE	JEAN FRANCOIS		0030 AV DE MARSILLARGUES	30470 AIMARGUES
AO	102	MONSIEUR	DONADILLE	MARC		0010 RUE DES ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AO	104	MONSIEUR	DONADILLE	MARC		0010 RUE DEL ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AO	102	MONSIEUR	DONADILLE	PHILIPPE		0006 RUE DES MURIERS	30620 AUBORD
AO	141	MONSIEUR	DONINGUES	JOFFREY JEAN CLAUDE		0006 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	38	MONSIEUR	DOTT	GUY ANDRE	LE CLOS MIRMAN	0007 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AN	87	MADAME	DOURS	COLETTE MARCELLE LUCIENNE		0010 RUE DE LOYE	30000 NIMES
AP	39	SCI	DU CHEMIN DE ST HILAIRE			0002 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AY	103	SCI	DU ROUVE			0125 CHE DE LA FONT DU ROUVE	30870 CLARENSAC
AO	117	MONSIEUR	DUBOIS	SIEGFRIED CHARLES ANDRE		0010 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	103	MONSIEUR	DUDICOURT	SERGE THIERRY ANDRE		0006 RUE DE L'ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AN	72	MADAME	DUFFAU	FRANCINE MARIE-PAULE	LE FLORIDE	0028 RUE DE LA BIENFAISANCE	30900 NIMES
AN	75	MADAME	DUFLOT	DOMINIQUE ODETTE LUCIENNE		0009 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES
AY	7	MADAME	DUGASSOU	ELIANE CLAUDE		LA FOLCHERINQUE BASSE	48240 SAINT PRIVAT DE WALLONGUE
AN	74	MONSIEUR	DUHAMEL	YANN PHILIPPE		0007 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES
AO	66	MONSIEUR	DUPRET	PAULE REGINE RAYMONDE		0031 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	61	MONSIEUR	DURAND	CHRISTIAN JEAN		0041 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	34	MONSIEUR	DURAND	DAVID		0015 RUE DE LA CIBOULETTE	31840 SEILH
AO	70	MONSIEUR	DURRNEYER	YVES JACQUES		0023 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	52	MONSIEUR	DUVERGER	ANDRE MARCEL AIME		0002 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AN	14	MADAME	DUYTSCHAEVER	JOCELYNE REINE MARIE		0002 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AN	96	SCI	EMBAGEO			0051B AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES

AN	97	SCI	EMBAGEO					0051B AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	104	SCI	EMBAGEO					0051B AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	59	MADAME	ESCLAPEZ	MARIE-THERESE				0006 RUE BRAHMS	34690 FABREGUES
AP	36	MONSIEUR	ESCOUFLAIRE	DANIEL JEAN ROBERT				0004 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AY	78	SOCIETE	EURO2000					0017B AV CARNOT	30000 NIMES
AY	79	SOCIETE	EURO2000					0017B AV CARNOT	30000 NIMES
AP	42	MONSIEUR	EYMONET	MICHEL JEAN RENE				0008 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AO	155	MONSIEUR	FABRE	HERVE MARCEL HENRI				0008 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	54	MADAME	FABREGUE	COLETTE MARIE NOELLE				0030 RUE MATISSE	30900 NIMES
AO	59	MADAME	FADDA	FRANCOISE			CLOS MIRMAN	0005 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	79	MONSIEUR	FAJOLLES	PIERRE				0004 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	56	MADAME	FAUCHER	JEANNINE CLAUDE				0011 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	93	MADAME	FAYE	MONIQUE JULIE GEORGETTE				0002 RUE DE LA FENOULLIERE	30132 CAISSARGUES
AP	38	MONSIEUR	FELCE	DOMINIQUE DOMPIERRE			LOTISSEMENT LE VAUVRE	0003 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AO	75	MONSIEUR	FENECH	MARC ANTOINE EMMANUEL				0007 AV DES CEVENNES	30132 CAISSARGUES
AN	61	MONSIEUR	FERRANDO	BERNARD JEAN-PIERRE				0014 RUE DES BRASSIERS	30620 BERNIS
AN	61	MADAME	FERRANDO	PASCALE ELIANE GEORGETTE				0014 HAMEAU DU MOULIN	84440 ROBION
AN	61	MONSIEUR	FERRANDO	SERGE CLAUDE				0012 BD JEAN COCTEAU	30900 NIMES
AY	55	SOCIETE	FERVER				BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	57	SOCIETE	FERVER				BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	60	SOCIETE	FERVER				BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	62	SOCIETE	FERVER				BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	83	SOCIETE	FERVER				BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE

AY	84	SOCIETE	FERVER			BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	87	SOCIETE	FERVER			BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	106	SOCIETE	FERVER			BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AO	112	MONSIEUR	FINANA		SEBASTIEN		0004 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	97	MADAME	FONOSAS		CARMEN		0010 RUE DE LA FENOULLERE	30132 CAISSARGUES
AN	13	MONSIEUR	FOUCARD		ALEXANDRE JEAN		0013 LOT LE HAMEAU DE "PROVENCE	30129 REDESSAN
AN	13	MONSIEUR	FOUCARD		ERIC GEORGES ROBERT	ZA DU VILLARD N12	VILLARD NORD	05600 GUILLESTRE
AO	100	MONSIEUR	FOUET		ERIC JEAN CLAUDE		0016 RUE DE LA FENOULLERE	30132 CAISSARGUES
AO	100	MONSIEUR	FOUET		FABRICE		0016 RUE DE LA FENOULLERE	30132 CAISSARGUES
AO	84	MADAME	FOURNIER		DANIELLE MARIE-THERESE		0017 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AN	58	MADAME	FRECH		ELISE	TOWER 29 PEARL QATAR	VIVA BAHRIYA	DOHA QATAR
AY	75	SOCIETE	FRENCH WHOLESALE STORES - FWS				0091 BD PASTEUR	75015 PARIS
AY	76	SOCIETE	FRENCH WHOLESALE STORES - FWS				0091 BD PASTEUR	75015 PARIS
AO	72	MADAME	FREUND		JACQUELINE		0019 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	92	MADAME	FRICON		DANIELLE		0007 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	93	MADAME	FRICON		DANIELLE		0007 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	54	MADAME	FRITSCHKE		SIMONE ELISE ANNA	APP4	0009B RUE LOYSEAU	28200 CHATEAUDUN
AO	48	MADAME	FUSTER PONCE		ELOINA		0009 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	36	MONSIEUR	GADREAU		GEORGES HENRI		0011 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	43	MADAME	GAGNE		MARYSE JOSETTE		0191 AV DE CAMARGUE	30132 CAISSARGUES
AO	44	MADAME	GAGNE		VIVIANE JEANNE FRANCE		0017 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	64	MONSIEUR	GALIANA		CHRISTIAN JOSEPH		0035 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES

AN	16	MADAME	GALTIER	ODETTE REINE MARIE JEANNE SYLVIE		0006 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AO	27	MADAME	GALTIER	DENISE MARGUERITE	SS TUTELLE DE M GERARD SCHWOB	0003 AV DE NIMES	30320 MARGUERITTES
AN	13	MADAME	GARCIA	GINETTE ELIANE		0002 PLACE MARCEL PAGNOL	30132 CAISSARGUES
AO	16	MONSIEUR	GARCIA NAVARRO	FRANCISCA		0051 AV DE LA VAUNAGE	30132 CAISSARGUES
AO	61	MADAME	GARDIES	JOSETTE LUCIENNE		0041 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	62	MADAME	GARDIES	SIMONE GERMAINE		0001 RUE DES PINS	30132 CAISSARGUES
AN	25	MONSIEUR	GASIOR	JACEK	CLOS MIRMAN	0010 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AO	32	MONSIEUR	GASSIER	BERTRAND ALFRED HENRI	MAS SAINT LOUIS		30128 GARONS
AO	32	MONSIEUR	GASSIER	MICHEL FRANCOIS	MAS ST PIERRE	0000 RTE DE GENERAC	30900 NIMES
AN	53	MONSIEUR	GAUBERT	YVES PIERRE MARIE		0026 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	35	MONSIEUR	GAULARD	GERARD GEORGES DANIEL		0013 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	78	MADAME	GAZERA	PIERRE CONSTANT MARIUS		0420 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AO	25	MONSIEUR	GEORGES	OLIVIER VINCENT SERGE		0032 IMP DES COMBES	30870 CLARENSAC
AO	83	MONSIEUR	GHEORGHIU	TUDOREL	RES LE GASCOGNE APP 483	0001 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	61	SOCIETE	GHP			0002 RUE DE THANN	75117 PARIS
AO	132	MONSIEUR	GINES	STEPHANE JEAN LOUIS		0018 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	31	MADAME	GINESTE	NICOLE PAULETTE		0559 CHE DES BARAQUES	13360 ROQUEVAIRE
AO	138	MADAME	GION	RENEE ROSELINE NOELLE		0014 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	41	MONSIEUR	GIRAND	FABRICE LUCIEN LOUIS		0001 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	50	MADAME	GIRARD	FRANCOISE PIERRETTE		0005 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	113	MADAME	GIRAUD	MARIE-HELENE		0002 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	125	MADAME	GOMEZ MIJARESI	MANUELA		0004 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES

AN	101	MONSIEUR	GONZALVO	JOEL YVES GUY		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	102	MONSIEUR	GONZALVO	JOEL YVES GUY		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	109	MONSIEUR	GONZALVO	JOEL YVES GUY		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	110	MONSIEUR	GONZALVO	JOEL YVES GUY		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	111	MONSIEUR	GONZALVO	JOEL YVES GUY		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AP	29	MADAME	GORCE	GERALDINE ISABELLE	APT 305 411	0003 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	69	MONSIEUR	GOURS	PHILIPPE		0025 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	22	MONSIEUR	GRANGETTO	DENIS		0001 AV DU CAMBOURIN	30132 CAISSARGUES
AO	80	MONSIEUR	GRAS	GERARD		0003 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	23	MADAME	GREGOIRE	AGNES		0006 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AO	11	SOCIETE	GROUPEMENT DU FONCIER AGRICOLE	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AO	12	SOCIETE	GROUPEMENT DU FONCIER AGRICOLE	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AP	15	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AR	27	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AR	5	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AR	28	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AO	171	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AN	28	MONSIEUR	GUANTER	PASCAL PAUL		0046 RUE DES BATIOGNOLES	75017 PARIS
AO	94	MONSIEUR	GUILLEM	XAVIER	CLOS MIRMAN	0004 RUE DE LA FENOUILLE	30132 CAISSARGUES
AO	63	MADAME	GUIOT	JOSETTE		0037 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	16	MONSIEUR	GUIPONI	JEAN CLAUDE	CLOS MIRMAN	0013 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	38	MONSIEUR	GUIRADO	GUY FRANCIS		0040 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	94	MADAME	GUIS	DANIELLE PAULETTE	QUARTIER MIRMAND	6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES

AN	95	MADAME	GUIS	DANIELLE PAULETTE	QUARTIER MIRMAND	6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AP	50	MONSIEUR	GUY	MARIE ALAIN LOUIS		0013 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	50	MADAME	GUY	MARTINE BRIGITTE		0002B RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	51	MONSIEUR	GUY	PATRICK DOMINIQUE		0005 RUE DE LA FONTAINE	34160 MONTAUD
AN	4	MONSIEUR	HARAZ	FARID		0016 RUE DES GRILLONS	30131 CAISSARGUES
AN	4	MADAME	HARAZ	NAIDA		0017 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	34	MONSIEUR	HARDIT	DOMINIQUE AIME		0046 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	18	MADAME	HEBERT	CHRISTIANE JEANNINE		0009 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	6	MONSIEUR	HUARD	PATRICK		0020 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AP	17	MADAME	IMERZOUKENE	ELODIE MONIQUE NOELLA		0306 RUE DE L'ANCHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AP	17	MONSIEUR	IMERZOUKENE	JEAN MARC FARID		0306 RUE DE L'ANCHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AP	17	MONSIEUR	IMERZOUKENE	YHY HACENE JEAN		0306 RUE DE L'ANCHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AN	8	MONSIEUR	ITIER	MARC PAUL MAURICE		0024 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	8	MONSIEUR	ITIER	TRISTAN GUILLAUME		0024 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	8	MONSIEUR	ITIER	VINCENT MATHIEU		0024 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AY	65	SOCIETE	JAB		ZONE EURO 2000	0038 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AO	141	MADAME	JAC	VIRGINIE JOCELYNE		0006 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	33	MADAME	JACINTO	ANNIE		0048 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	79	MONSIEUR	JACQUES	ALAIN BERNARD		0005 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	87	MADAME	JACQUES	ODETTE YVETTE HORTENS		0011 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AO	82	MONSIEUR	JANECZEK	GUILLAUME		0003 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	38	MADAME	JAPUIS	MARIE ANGE BLANCHE	LE CLOS MIRMAN	0007 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AN	15	MONSIEUR	JOUBERT	CLEMENT		0004 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AN	15	MONSIEUR	JOUBERT	PIERRE CHARLES		1200 CHEMIN DES	30132 CAISSARGUES

										CANAUX	
AO	36	MADAME	JULLIE		RENEE SYLVIE CLEMENTINE					0011 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	27	SCI	JULY							0095 RTE DE SAINT GILLES	30132 CAISSARGUES
AN	80	MONSIEUR	KENNEDY		RONALD				MIRMAN SUD	0011 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AN	26	MADAME	KERSANI		AICHA				CLOS MIRMAN N° 228		30132 CAISSARGUES
AO	24	MONSIEUR	KERTZINGER		REGIS					0029 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	77	MADAME	KOCET		LOUISETTE BERNADETTE					0009 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	64	MADAME	KOUBI		JEANNINE					0039 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	27	MADAME	L 'HONNEUR		HENRI CAMILLE JEAN MARIE					0008 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AY	69	SOCIETE	LA CLO FREDES							0946 CHE DU MAS DE LAUZE	30900 NIMES
AY	72	SOCIETE	LA CLO FREDES							0946 CHE DU MAS DE LAUZE	30900 NIMES
AP	52	SCI	LA NOTRE							0009 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	99	MONSIEUR	LAASSAKRA		DRISS					0016 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AP	6	MADAME	LACAZE		ISABELLE					0001 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	45	MONSIEUR	LACOURT		JEAN-MARC CHRISTOPHE BERNARD					0015 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AN	12	MADAME	LAFFITE		ELISABETH HENRIETTE				LA COMBE		12800 CABANES
AN	12	MONSIEUR	LAFFITE		PATRICK ROBERT				CLOS MIRMAN	0024 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	65	MONSIEUR	LAMACHE		PHILIPPE LOUIS OLIVIER					0033 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	116	MONSIEUR	LANGIERT		STEPHANE RENE					0008 RUE DU CATOUNET	30132 CAISSARGUES
AN	27	MADAME	LAUNAY		JULIETTE YVONNE MARIE					0008 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AN	94	MONSIEUR	LAUZIER		JEAN MARIE FRANCOIS					6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AN	95	MONSIEUR	LAUZIER		JEAN MARIE FRANCOIS					6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AN	95	MADAME	LAUZIER		NATHALIE MARIE ADRIENNE					6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AO	135	MADAME	LAVAL		ELISABETH FLORENCE					0008 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES

AN	83	MADAME	LAVIGNE	ANNE-MARIE		0001 RUE DES CANTAR ELLES	30132 CAISSARGUES
AN	67	MONSIEUR	LE DENTU	CHARLES HENRI PIERRE		0005 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AP	46	MADAME	LE GALLOU	DOMINIQUE		0021 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	137	MADAME	LE GRAND	CECILE DENISE CHRISTIANE		0009 RUE DE LA CHAYERE	90170 ETUEFFONT
AO	137	MADAME	LE GRAND	CHANTAL MARIE HELENE		0011 RUE FREDERIC MISTRAL	30132 CAISSARGUES
AO	137	MONSIEUR	LE GRAND	CHRISTIAN RENE		0012 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	137	MADAME	LE GRAND	CHRISTINE NICOLE		0002 RUE PIERRE PIETRI	06000 NICE
AO	137	MADAME	LE GRAND	DENISE		00335 RUE GASTON TEISSIER	30900 NIMES
AO	49	MONSIEUR	LE SERGENT	CEDRIC		0004 AV DES LAVANDINS	30132 CAISSARGUES
AO	150	MADAME	LE TALLEC	PASCALE		0034 RUE DU LAC	78120 RAMBOUILLET
AN	80	MADAME	LEBRUN	ODILE PAULETTE MARCELLE	MIRMAN SUD	0011 RUE DES CANTAR ELLES	30132 CAISSARGUES
AN	84	MADAME	LEBRUN	PAULETTE GEORGETTE MARIE		0000 RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AP	44	MADAME	LECHUGA	MARINETIE BERNADETTE		0012 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	23	MONSIEUR	LECONTE	NICOLAS		0006 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AN	45	MADAME	LEMAIRE	FRANCOISE MARIE JEANNE		0032 RUE FOLCO DE BARONCELLI	30230 BOUILLARGUES
AN	11	MONSIEUR	LEMBRE	ERIC PAUL JUSTIN		0022 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	38	MONSIEUR	LEONI	DOMINIQUE		0003 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AO	50	MONSIEUR	LEROI	RENE MARC AUGUSTE		0005 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AY	44	SOCIETE	LES CIGALES		MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132 CAISSARGUES
AY	45	SOCIETE	LES CIGALES		MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132 CAISSARGUES
AY	46	SOCIETE	LES CIGALES		MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132 CAISSARGUES
AY	47	SOCIETE	LES CIGALES		MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132 CAISSARGUES
AY	66	SOCIETE	LES CIGALES		MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132 CAISSARGUES

AY	36	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE N° 060	PARCELLE AY36	SCI PROJESUD II - ZONE EURO 2000	0000 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AN	115	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE LA PARCELLE AN 115			0545 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AY	39	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 060	PARCELLE AY39		0135 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AO	110	MONSIEUR	LESPINASSE	FRANCK HUBERT OLIVIER		0020 RUE DEL OËLLET	30132 CAISSARGUES
AO	78	MONSIEUR	LETOURNEAU	FABRICE ALAIN JEAN	CLOS MIRMAN	0007 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	25	MADAME	LEVRERO	MONIQUE RAYMONDE	CLOS MIRMAN	0027 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	51	MONSIEUR	LIAUTARD	PAUL RENE	CLOS MIRMAN 2	0006 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AP	79	MADAME	LINARES	CORINNE		0004 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	142	MONSIEUR	LOPEZ	AIME LUCIEN		0008 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AP	77	MADAME	LOPEZ	ALEXIS MARIUS		0380 RUE DE L'ANC CHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AP	77	MADAME	LOPEZ	CONSTANCE		0380 RUE DE L'ANC CHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AP	75	MONSIEUR	LOPEZ	JOSE BERNARD		0049 CHE DU MUSCAT	30121 MUS
AP	76	MONSIEUR	LOPEZ	JOSE BERNARD		0049 CHE DU MUSCAT	30121 MUS
AO	17	MONSIEUR	LUC	DENIS		0076 CH MAS DE VIGNOLLES	30900 NIMES
AN	87	MONSIEUR	MACCIO	HENRI ARMAND	CLOS NIRMAN	0047 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	31	MONSIEUR	MACE	JEAN PAUL LUCIEN	LE VAUVRE	0001 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AY	91	SCI	MADISON	CHEZ MR FIASCHI FREDERIC		0002 MONTEE DU CHATEAU	30510 GENERAC
AY	104	SCI	MADISON	CHEZ MR FIASCHI FREDERIC		0002 MONTEE DU CHATEAU	30510 GENERAC
AN	55	MONSIEUR	MAGAN	JEAN FRANCOIS		0035 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	86	MONSIEUR	MAGNAN	LUCIEN LOUIS		0045 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	119	MADAME	MAILLOLS	BRIGITTE NOELLE MICHELLE		0004 RUE DE GRANDE BRETAGNE	77300 FONTAINEBLEAU
AY	5	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES			RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES

AY	6	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES			RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AN	68	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES			RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AO	166	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES			RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AO	170	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES			RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AY	51	SOCIETE	MAISON CARREE			0031 RUE DEL ASPIC	30000 NIMES
AO	24	MADAME	MAKSYMJUK	MICHELLE MARIA MARIE-LOUISE		0029 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	39	MONSIEUR	MANOEL	ROBERT MAURICE		0038 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	82	MADAME	MANOEU	FRANCOISE ELISABETH		0007 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AO	8	MONSIEUR	MARCELIN	RENAUD		0016 RUE DES ROSSIGNOLS	30230 BOUILLARGUES
AO	8	MADAME	MARCELIN	SANDRINE SOPHIE		0017 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	33	MADAME	MARCELIN	SANDRINE SOPHIE		0021 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	111	MADAME	MARCHAL	YVETTE		0002 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	115	MADAME	MARCOS	LEA RAPHAELLE		0006 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	35	MADAME	MARIN-HUGON	ANNE-FRANCOISE MICHELLE		0013 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	67	MONSIEUR	MARMONT	CHRISTIAN GILBERT		0010 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	92	MONSIEUR	MARSON	RENE CHRISTIAN		0007 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	93	MONSIEUR	MARSON	RENE CHRISTIAN		0007 RUE DU VAUVRE	30133 CAISSARGUES
AP	88	MADAME	MARTIN	ANNE MARY		0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	42	MADAME	MARTIN	BRIGITTE ANDREE SIMONE	LOT LE VAUVRE	0008 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	50	MADAME	MARTIN	CHRISTINE ANDREE MAGUY		0419 AV GEORGES BOREL	13300 SALON
AN	37	MADAME	MARTIN	KARINE MAGALI ISOLINE		0037 RUE ROBERT	30000 NIMES
AN	50	MADAME	MARTIN	MARIE PIERRE		0301 RUE MAURICE	30900 NIMES

AO	128	MONSIEUR	MONNIN	FERNAND CHARLES PAUL	CLOS MIRMAN	0010 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	151	MONSIEUR	MONT	JEAN CLAUDE		0018 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	81	MADAME	MONTBRUN	MYRIAN GENEVIEVE		0001 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	33	MONSIEUR	MONY	BRUNO MARC		0017 RUE DE LA CIBOULETIE	30132 CAISSARGUES
AO	18	MONSIEUR	MORA	GERARD JEAN MARIUS	CLOS MIRMAN	0009 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	44	MADAME	MORAGREGA	LISIANNE		0034 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	106	MADAME	MORALES	JEANINE		0012 RUE DEL CEILLET	30132 CAISSARGUES
AO	54	MADAME	MOREAU	ANNIE MARCELLE MARIE		0015 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	126	MONSIEUR	MOREAU	DENIS ALBERT MAURICE		0007 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AN	18	MADAME	MORENO	HUGUETTE		0004 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AO	149	MONSIEUR	MORVAN	YANNICK		0022 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	101	MADAME	MOSTI	FRANCOISE		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	102	MADAME	MOSTI	FRANCOISE		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	109	MADAME	MOSTI	FRANCOISE		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	110	MADAME	MOSTI	FRANCOISE		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	111	MADAME	MOSTI	FRANCOISE		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	117	MADAME	MOSTI	FRANCOISE		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AO	55	MONSIEUR	NACER	ELHACHGRI		0013 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	81	MONSIEUR	NARO	ANDRE JACQUES		0017 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	81	MONSIEUR	NARO	DAVID JACQUES		0017 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	81	MONSIEUR	NARO	GIL PHILIPPE PIERRE		0020 AV DE LA GRANIERE	30132 CAISSARGUES
AO	102	MADAME	NAVARRO	FLORIE RENEE		0022 RUE PASTEUR	30220 ST LAURENT D'AIGOUZE
AY	41	SOCIETE	NEMAUSUS	CHEZ ARNAUD GESTION		0014 RUE DE LA MADELEINE	30000 NIMES
AY	42	SOCIETE	NEMAUSUS	CHEZ ARNAUD GESTION		0014 RUE DE LA MADELEINE	30000 NIMES

AO	152	MONSIEUR	NICOLAI	GILBERT TOUSSAINT MATHIE	CLOS MIRMAN	0002 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	101	MADAME	NICOULE	STEPHANE SERGE		0002 RUE DE L'ÉILLET	30132 CAISSARGUES
AP	55	MONSIEUR	NOUET	FREDERIC CLAUDE		0230 RUE ETIENNE OZI	30900 NIMES
AP	55	MADAME	NOUET	JEAN PIERRE PAUL HENRI		0001 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	55	MADAME	NOUET	STEPHANE		0085 RUE LAZARE PONTECELLI	34090 MONTEPELLIER
AO	39	MADAME	ORTEGA	PATRICIA PASCALE		0005 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AN	18	MONSIEUR	PACIFICO	ANDRE	MIREMAN SUD	0004 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AO	119	MONSIEUR	PAHISA	MICHEL		0014 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AY	3	MONSIEUR	PAIRAULT	FRANCOIS PIERRE		0261 AV DU CAMBOURIN	30132 CAISSARGUES
AY	108	MONSIEUR	PAIRAULT	FRANCOIS PIERRE		0261 AV DU CAMBOURIN	30132 CAISSARGUES
AY	107	MONSIEUR	PAIRAULT	JACQUES ANDRE		0297 RUE DE L'ANCHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AO	139	MONSIEUR	PALMON	ALAIN JEAN-JACQUES JEROME	RES HELIOS BAT B	0009 AV DU PONT TRINQUAT	34070 MONTEPELLIER
AO	139	MADAME	PALMON	VERONIQUE NICOLE CHANTAL		0051 RUE DES COLIBRIS	30320 MARGUERITTES
AO	131	MADAME	PANTEL	ANNE MARIE		0016 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	123	MONSIEUR	PARISSE	ARNOLD JEROME		0022 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	46	MADAME	PASTORELLI	MARIE-THERESE MICHELE		0013 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	28	MONSIEUR	PAYET	JOSEPH SIMON	95 CLOS MIRMAN	0021 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	45	MADAME	PECOUD	MICHELLE PIERRETTE HELENE		0023 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	85	MADAME	PEREZ	COLETTE MARYSE		0015 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AP	40	MADAME	PHILIPPE	NADINE CATHERINE LOUISE		0004 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	143	MADAME	PIALOT	EMILE JULIEN PIERRE	CLOS MIRMAN	0010 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	47	MADAME	PIC	PAULINE CLEMENCE		0011 RUE DES	30132 CAISSARGUES

									AMANDIERS	
AN	26	MONSIEUR	PICAL		PIERRE ROBERT LEON				0006 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AO	88	MADAME	PIERRAD		ROSE MAY				0009 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AO	71	MADAME	PIERSON		ANNIE AIMEE BERNADETTE				0008 RUE EMILE JAMAIS	30900 NIMES
AO	155	MADAME	PIN		MYRIAM YVETTE LOUISE				0008 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	53	MADAME	PIOTET		YVONNE MARGUERITE				0017 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	56	MONSIEUR	PLANCHON		JEAN EMILIEN				0033 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	97	MADAME	POIG		BRIGITTE				0013 RUE DES MOISSONS	14210 EVRECY
AO	97	MADAME	POIG		MIRIELLE				0012 RUE LOU PIGNOT	33114 LE BARP
AO	37	MADAME	POIROT		ANDRE MARIE ERNEST				0009 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AN	32	MONSIEUR	POISSONNIER		MICHEL RENE				0050 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	38	MADAME	PONS		ALINE				0040 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	21	MADAME	PONTVIANNE		COLETTE ELIANE				0025 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	29	MADAME	PONTVIANNE		COLETTE ELIANE				0025 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	21	MONSIEUR	PORTE		BERNARD ANDRE				0025 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	29	MONSIEUR	PORTE		BERNARD ANDRE				0025 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	21	MADAME	PORTE		OLGA SANDRINE		GRAND CASE		0004 RTE DE L'ESPERANCE	97150 ST MARTIN
AO	29	MONSIEUR	PORTE		PHILIPPE HENRI				0003 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES
AN	77	MONSIEUR	PORTE		PHILIPPE HENRI				0003 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES
AO	96	MONSIEUR	PRADE		VINCENT YVES MAURICE				0001 IMP REBUFFAT	30128 GARONS
AO	138	MADAME	PRADEN		CHRISTINE ELISABETH ANDMAS DES AMOUREUX				0000 CHE DU MAS DE CAMPAGNE	30900 NIMES
AO	138	MADAME	PRADEN		VALERIE PAULETTE RAYMONDE				0014 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	140	MONSIEUR	PRESCLERE		SEBASTIEN				0004 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	154	MONSIEUR	PREVEL		ROMUALD HUGUES				0006 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	51	MADAME	PROTTI		EVELINE JEANNE PAULE				0003 RUE DES	30132 CAISSARGUES

										AMANDIERS		
AO	112	MADAME	PROVENCAL		CELINE					0004 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AP	29	MONSIEUR	PRUDHOMME		OLIVIER JEAN MARIE FELIX					0003 RUE DU VAOUVRE	30132 CAISSARGUES	
AO	97	MADAME	PUIG		ANNE MARIE					0001 VIA NAZIONALE LUCA	GHIVIZZANO 55053 LUCA	ITALIA
AN	82	MONSIEUR	PULLARA		JEAN ALAIN					0007 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES	
AN	2	MONSIEUR	PULLARA		JEAN-FRANCOIS MAURICE					0012 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES	
AN	54	MONSIEUR	QUET		JEAN-LOUIS MARCEL					0037 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AO	20	MADAME	RAJALONAZA		RINA					0018 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES	
AN	17	MADAME	RAMON		JOELLE HUGUETTE MARIE					0008 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES	
AO	80	MADAME	RANC		MONIQUE FERNANDE					0003 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES	
AO	53	MADAME	REBORD		ANNETTE					0008 IMP DU POMMIER LACASSIETE	63970 AYDAT	
AO	53	MADAME	REBORD		CECILE					0626 CH DEVALDEGOUR	30132 CAISSARGUES	
AO	53	MONSIEUR	REBORD		DENIS					0010 RUEASSELIN	75014 PARIS	
AO	53	MADAME	REBORD		FRANCOISE					0001 RUE ROQUECOURBE	30300 BEAUCAIRE	
AN	66	MONSIEUR	RECOLIN		JEAN CLAUDE ROBERT JACQUES					0003 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES	
AN	48	MADAME	RENAULT		JANINE ANNICK CHRISTIANE					0300 RUE ETIENNE OZI	30900 NIMES	
AO	137	MADAME	RENAUT		CHRISTIANE MARIE CHARLOTTE					0012 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AP	16	MONSIEUR	REY		FRANCOIS LOUIS MARIE					0204 RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES	
AO	111	MONSIEUR	RIBLET		JEAN RENE					0002 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AP	56	MONSIEUR	RICHARD		ANDRE LOUIS					0188 IMP DES DEUX COLONNES	30900 NIMES	
AN	112	MONSIEUR	RIVIERE		DONALD JOSEPH					0052 RUE EDMOND DE ROSTAND	13006 MARSEILLE	
AN	112	MONSIEUR	RIVIERE		JULES HUGUES					0044 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AN	112	MONSIEUR	RIVIERE		JULES HUGUES					0044 AV FOLCO DE	30132 CAISSARGUES	

							BARONCELLI		
AN	112	MADAME	RIVIERE		MARIE ROSE		0044 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AN	113	MADAME	RIVIERE		MARIE ROSE		0044 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AY	105	SOCIETE	ROBERVAL			TRIANGLE SEVERINE	0055 AV JEAN JAURES	30900	NIMES
AN	11	MADAME	RODELLAR		PAQUITA MARIE-THERESE		0022 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AO	107	MADAME	RODIER		DOMINIQUE LEA		0003 RUE DU PANAIS	30132	CAISSARGUES
AO	107	MONSIEUR	RODIER		ELIAN LEON		0022 RUE DU VIDOURLE	30240	LE GRAU DU ROI
AO	107	MADAME	RODIER		FRANCINE VALENTINE		LES PORTES DE MIRMAN	30132	CAISSARGUES
AO	107	MONSIEUR	RODIER		FRANCIS DANTON		0230 RUE DE L'ABREUVOIR	30640	BEAUVOISIN
AO	107	MADAME	RODIER		LILIANE MARCELLE		0547 RUE DEL ABRIVADO	30132	CAISSARGUES
AO	144	MADAME	ROGER		NOELLE		0012 RUE DES GLYCINES	30132	CAISSARGUES
AY	31	SOCIETE	ROJA PROMOTION				0014 AN DE LA VISTRINQUE	30132	CAISSARGUES
AP	37	MONSIEUR	ROMAN		JEAN-LOUIS	LOT LE VAOUVRE	0006 RUE DES RAMIERS	30132	CAISSARGUES
AO	76	MONSIEUR	ROMERA		BRUNO DOMINIQUE		0003 RUE DES VENDANGES	30132	CAISSARGUES
AO	76	MONSIEUR	ROMERA		PATRICK YVES		0011 RUE DES BARTAVELLES	30132	CAISSARGUES
AN	29	MONSIEUR	ROQUE		GUILLAUME		0012 RUE DU GARRIGAS	30132	CAISSARGUES
AP	48	MADAME	ROSSI		JACQUELINE		0017 RUE DES AIGRETTES	30132	CAISSARGUES
AP	49	MADAME	ROSSI		JACQUELINE		0017 RUE DES AIGRETTES	30132	CAISSARGUES
AY	7	MONSIEUR	ROUQUETTE		GERARD ALAIN		LA FOLCHERINQUE BASSE	48240	SAINTE PRIVAT DE WALLONGUE
AY	7	MONSIEUR	ROUQUETTE		SEBASTIEN PIERRE		0003 RUE DE LA PASTOURELLE	34770	GIGEAN
AO	56	MONSIEUR	ROUVIERE		RAYMOND YVAN		0011 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AP	88	MADAME	ROUX		DELPHINE MARION CATHERINE	LE MAS PRUNET	0069 RUE NORBERT CASTERET	34070	MONTPELLIER
AP	56	MONSIEUR	ROUX		SERGE ALBERT MARTIN		0005 RUE DES	30132	CAISSARGUES

AN	3	MADAME	TIMAXIAN	CATHERINE		0385B CHE DE LA CROZETTE	84170 MONTEUX
AN	3	MADAME	TIMAXIAN	MARIELE		0002 RUE DU PETIT VILLAGE	17220 SAINTE SOULLE
AN	3	MONSIEUR	TIMAXIAN	REMI		0006 AV DES PINS	30190 GARRIGUES SAINTE EULALIE
AN	3	MONSIEUR	TIMAXIAN	THIERRY CHARLES		0007 IMP DES FLEURS	48000 MENDE
AP	68	MONSIEUR	TORRES	MARC FERDINAND		0012 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	80	MADAME	TOULIS	GEORGETTE MARIE RENEE		0015 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	39	MONSIEUR	TOUREAU	TONNY JEAN		0005 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	90	MADAME	TOURTOIS	VIRGINIE DANIELLE JACOU	BAT A	0030 RUE DU DOC LAMAZE	30900 NIMES
AP	47	MONSIEUR	TREMBLEAU	PATRICK EMILE MAURICE		0019 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	19	MONSIEUR	TREZEGUET	CEDRIC OLIVIER BJARNE		0006 RUE PIERRE HARDIE	57000 METZ
AO	19	MONSIEUR	TREZEGUET	NICOLAS VINCENT JULIEN		0002 RUE JOSEPH DE LA LAQUE	65290 JUILLAN
AO	19	MADAME	TREZEGUET	VERONIQUE GISELE JOSEPHINE		0011 RUE DE SAUVE	30900 NIMES
AY	54	SCI CASELANJ	TRONC	SABINE	ZA EURO 2000		30132 CAISSARGUES
AY	59	SCI CASELANJ	TRONC	SABINE	ZA EURO 2000		30132 CAISSARGUES
AN	42	MONSIEUR	TRUGILLO	FRANCOIS		0036 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	72	MONSIEUR	TUQUET	GUY ELIE NORBERT		0019 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	41	MADAME	TURION	MAGALI RENEE RAYMONDE		0001 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	44	MONSIEUR	VACHER	CLAUDE ISIDORE		0012 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	62	MADAME	VALLAT	RENEE ANDREE		0039 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	110	MADAME	VANEL	SANDRINE MYRIAM		0020 RUE DE L'AILLET	30132 CAISSARGUES
AO	134	MONSIEUR	VAST	ALAIN PAUL ALBERT		0006 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES

AO	62	MADAME	VAULLARE	ANNICK ANDREE	LE MAS	30260 MONTMIRAT
AO	62	MONSIEUR	VAULLARE	PATRICK HERVE	0006 ALLEE ALBENIZ	13008 MARSEILLE
AN	40	MADAME	VENDEVILLE	PASCALE PAULETTE	0016 RUE DES GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AP	72	MONSIEUR	VENIER	DOMINIQUE CALLISTO GIUSEPPE	0022 AV JEAN JAURES	13127 VITROLLES
AP	72	MADAME	VENIER	MMANUELLE GESUINA LUCIA	AV D'ARLES	13150 SAINT-ETIENNE-DU-GRES
AP	72	MADAME	VENIER	RENNE JEANNE	0025 RUE DOC SCHWEITZER	13200 ARLES
AP	43	MONSIEUR	VEYRUNES	JOSEPH	0191 AV DE CAMARGUE	30132 CAISSARGUES
AP	43	MONSIEUR	VEYRUNES	PHILIPPE	0010 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	74	MONSIEUR	VEZIAND	GERARD AIME EMILE	0002 RUE DE LA FENOULLIERE	30132 CAISSARGUES
AO	93	MONSIEUR	VEZIAND	GERARD AIME EMILE	0002 RUE DE LA FENOULLIERE	30132 CAISSARGUES
AP	80	MADAME	VIAU	ANGELIQUE EDITH	0392 CHE MAS D'ALESH	30000 NIMES
AN	63	MONSIEUR	VICENTE	PIERRE	0003 RUE DES PINS	30132 CAISSARGUES
AP	51	MONSIEUR	VIDAL	JEAN-TIERRY	0049 MAX ERNST	34090 MONTPELLIER
AO	26	MADAME	VIDAL	PAULETTE YVETTE	0025 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	51	MONSIEUR	VIDAL	PHILIPPE	0041 RUE MONTAURY	30900 NIMES
AP	53	MONSIEUR	VIDAU	CLAUDE	0007 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	83	MADAME	VIERU	CHRISTINA	0001 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	45	MONSIEUR	VIEU	DANIEL	0032 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	78	MADAME	VIGNAUD	BERNADETTE DANIELLE MARIE	0005 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES
AP	40	MONSIEUR	VIGOUROUX	DANIEL FRANCIS GEORGES	0004 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	73	MONSIEUR	VIGUIER	GEORGES YVES BARTHELEMY	0001 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	73	MONSIEUR	VIGUIER	LAURENT BERNARD MARCEL	0005 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES
AN	78	MONSIEUR	VIGUIER	LAURENT BERNARD MARCEL	0005 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES
AO	81	MONSIEUR	VIGUIER	REGIS RENE YVES	0001 RUE DES	30132 CAISSARGUES

						BARTAVELLES		
AO	96	MADAME	VINCENT	MARGUERITE MAURICETTE		0010 RUE DES TROIS CYPRES	30132 CAISSARGUES	
AY	93	SOCIETE	VINCI AUORROUTE - ASF			0074 ALLEE DE BEAUPORT	84270 VEDENE	
AY	94	SOCIETE	VINCI AUORROUTE - ASF			0074 ALLEE DE BEAUPORT	84270 VEDENE	
AP	35	MONSIEUR	VOLEON	JEAN PIERRE ROGER		0002 RUE DES RAMIERS LE CLOS DU BOURG	30132 CAISSARGUES	
AN	34	MADAME	VOLF	JEANNINE FERNANDE		0046 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AP	41	MONSIEUR	YGON	GERARD		0006 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES	
AP	68	MADAME	ZULEMIAN	VERONIQUE		0012 RUE DU VAOUVRE	30132 CAISSARGUES	

ACCUSÉS DE RÉCEPTION RECUS

PAR	N°	APPELLATION	NOM DU PROPRIETAIRE	PRENOM DU PROPRIETAIRE	LIEU-DIT	VOIE-RUE- BD-AV-CHE-IMP	VILLE
AN	49	SOCIETE	2ZP			0030 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	62	MONSIEUR	ALAIN	BERNARD		0058 IMP DES TADORMES	30600 VAUVERT
AO	60	MONSIEUR	ALEXANDRE	PAUL		0043 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	46	MONSIEUR	ALLES	JEAN LOUIS ROGER		0021 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AN	61	MADAME	ALMERAS	GEORGETTE JULIETTE MARIE	CLOS MIRMAN	0017 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AY	33	SOCIETE	ALPHA		ZONE EURO 2000	0003 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AY	38	SOCIETE	ALPHA		ZONE EURO 2000	0003 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AO	126	MADAME	ANCEAU	AUORE ODETTE ROLANDE		0006 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	106	MONSIEUR	ANNET	GILBERT RAYMOND GERMAIN		0012 RUE DEL ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AO	116	MADAME	ANNET	MARIE CHRISTINE ELISABETH GENEVIEVE		0008 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	89	MONSIEUR	ANQUETIN	DENIS ROBERT		0007 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AP	82	MADAME	ARDUIN	MARLYSE GENEVIEVE		0002 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	83	MADAME	ARDUIN	MARLYSE GENEVIEVE		0002 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	92	MADAME	ARREOU	FLORENCE GENEVIEVE GERALDINE		0078 RUE DU SERPOLET	30320 POULX
AO	92	MONSIEUR	ARREOU	JEAN-CHRISTOPHE PASCAL	LE GOURD DE L'EGLISE	0011 IMPLES VIGNES BLANCHES FELIX	30870 CLARENSAC
AO	92	MONSIEUR	ARREOU	LAURENT CHRISTIAN RAYMOND		0023 ALL DU PERCHE	78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
AN	41	MADAME	ASENSIO	FRANCOISE CARMEN		0018 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AN	76	MADAME	ASENSIO	FRANCOISE CARMEN		0014 RUE GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AO	60	MADAME	AUNEAU	EMILIE PAULINE ELODIE		0043 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	148	MADAME	AVOT	VALERIE SERGINE DANIELLE		0020 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES

AN	64	MONSIEUR	AZOULAY	ALBERT		0039 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	67	MADAME	BALSIN	ELIANE THERESE LUCIENNE		0010 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AN	14	MONSIEUR	BANNIER	RENE ARMAND VICTORIEN		0002 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AO	98	MONSIEUR	BARDIN	ERIC ROLAND		0063 ALLEE DE LA PLAGE	34280 LA GRANDE MOTTE
AP	66	MADAME	BARON	CHRISTIANE ANTOINETTE MARIE		0008 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	19	MADAME	BARTH	ODILE SYLVIE		0007 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	105	MADAME	BASQUE	AUDREY		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MADAME	BASQUE	AUDREY		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	105	MADAME	BASQUE	MANON		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MADAME	BASQUE	MANON		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	105	MONSIEUR	BASQUE	MORIN		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MONSIEUR	BASQUE	MORIN		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	105	MONSIEUR	BASQUE	NICOLAS		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MONSIEUR	BASQUE	NICOLAS		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MADAME	BASQUE	NICOLAS		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	105	MADAME	BASQUE	SANDRINE		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	116	MADAME	BASQUE	SANDRINE		0051 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	12	MADAME	BASTIEN	HENRIETTE MARGUERITE		0024 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	24	MONSIEUR	BAUDOT-ROUX	JACQUES LOUIS GASTON		0008 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AP	35	MADAME	BEC	ANNE MARIE PASCALE JEANNE		0002 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AO	144	MONSIEUR	BERNET	HUBERT JULES EMILE		0012 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	22	MONSIEUR	BERTRAND	FREDERIC JEAN MARC		0001 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	56	MADAME	BIALES	ALBERTE MARIA		0033 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	3	MADAME	BINETRUY	ANNY HENRIETTE MARGUERITE		0014 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	120	MADAME	BISENT	ELISABETH SIMONE MARIE		0016 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES

AN	50	MADAME	BOAGLIO	MARGUERITE		0028 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	79	MADAME	BOECHIE	SABRINA MARIE CHRISTINE JOAN		0005 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	114	MADAME	BOISSET	FABIENNE ISABELLE		0004 RUE DU CANTANET	30132 CAISSARGUES
AO	121	MONSIEUR	BOISSEUIL	BERTRAND		0018 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	145	MADAME	BOISSIERE	NICOLE MICHELINE		0014 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	66	MADAME	BONAMY	ANNIE JEANNE HENRIETTE		0003 RUE DES TOURTERELLES	30133 CAISSARGUES
AN	65	MADAME	BONILLO	PATRICIA		0001 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AP	19	MONSIEUR	BONNARY	DIIDIER EDMOND CHRISTIAN	2 BIS	0000 IMP GEORGES BIZET	38190 FROGES
AP	19	MONSIEUR	BONNARY	ERNEST ANTONIN FERNAN	33 LES CHALETS DE CHALVET	0006 RTE DE LA TANIERE	05200 EMBRUN
AO	127	MADAME	BONNET	ARLETTE GINETTE		0001 RUE DE L'OLIVERAIE	34790 GRABELS
AO	137	MADAME	BONNET	ARLETTE GINETTE		0001 RUE DE L'OLIVERAIE	34790 GRABELS
AO	85	MADAME	BONNET	MARIE-CLAUDE	LOT LE PAGNOL	0005 AV ARTHUR RIMBAUD	30540 MILHAUD
AO	85	MONSIEUR	BONNET	MICHEL PIERRE ROGER		0005 PLANDES LILAS	30310 VERGEZE
AO	127	MONSIEUR	BONNET	RAYAN AUGUSTE		0015 RUE DES LUCQUES	30620 UCHAUD
AO	127	MONSIEUR	BONNET	WILLY CLAUDE RAYMOND		0008 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	147	MONSIEUR	BONTEMPS	DOMINIQUE ROBERT	CLOS MIRMAN	0018 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	85	MONSIEUR	BORDELLEIRE	ERIC GILBERT		0005 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AO	107	MADAME	BOSC	EMILIE JEANNE		0014 RUE DES CEILLET	30132 CAISSARGUES
AO	139	MADAME	BOSC	MICHELE	CLOS MIRMAN	0002 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	10	MADAME	BOUAGAA	ZAHRA	MAS DU PETIT ESTAGEL		30800 ST GILLES
AN	17	MONSIEUR	BOUQUET	GERARD ANDRE MICHEL		0008 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AP	73	MONSIEUR	BOURDI	GUY PIERRE EMILE	VILLA LES ARCADES	0015 CHE DES CANAUX	30900 NIMES
AP	74	MONSIEUR	BOURDI	GUY PIERRE EMILE	VILLA LES ARCADES	0001 CHE DES CANAUX	30900 NIMES
AP	73	MONSIEUR	BOURDI	PATRICK		0001 CHE DE BELLEGARDE	30132 CAISSARGUES
AP	74	MONSIEUR	BOURDI	PATRICK		0001 CHE DE BELLEGARDE	30132 CAISSARGUES

AP	64	MONSIEUR	BOURDI	PATRICK BRUNO			0001 CHE DE BELLEGARDE	30132	CAISSARGUES
AO	64	MADAME	BOUZANQUET	RENEE LUCIE			0035 RUE DES BARTAVELLES	30132	CAISSARGUES
AN	76	MADAME	BOYER	MARIE LOUISE			0001 RUE DE MIRMAND	30132	CAISSARGUES
AO	123	MADAME	BRENGUES	SANDRINE FRANCOISE PATRICIA			0022 RUE DU CANTOUNET	30132	CAISSARGUES
AO	131	MONSIEUR	BRUNDU	JEAN			0016 RUE DE LA SARRIETTE	30132	CAISSARGUES
AO	58	MADAME	BRUNO	YVETTE ANDREE			0007 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AN	72	MADAME	BULLY	EMILIE MELANIE			0153 RUE DES FLAMANTS	30600	VAUVERT
AN	72	MONSIEUR	BULLY	LAURENT MICHEL			0010 IMP DE L'ARAMON	34480	MAGALAS
AN	72	MONSIEUR	BULLY	SEBASTIEN JACQUES			0011 AV DES PEUPLIERS	78700	CONFLANS STE HONORINE
AO	136	MADAME	CABRERA	MARIA			0010 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AY	82	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29800	PLOUEDERN
AY	85	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29800	PLOUEDERN
AY	89	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29800	PLOUEDERN
AY	90	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801	PLOUEDERN
AY	95	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801	PLOUEDERN
AY	96	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801	PLOUEDERN
AY	98	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801	PLOUEDERN
AY	99	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801	PLOUEDERN
AY	100	SCI	CAISSARGUES			ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29801	PLOUEDERN
AN	89	MONSIEUR	CALIA	PAOLO			0049 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AO	58	MONSIEUR	CAMBET-PETIT-JEAN	MARC MARIE PAULE			0007 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AY	52	SOCIETE	CAMBON			ZONE D'ACTIVITES AFFALJO - BP 20	RUE ALFRED SAUVY	34670	BAILLARGUES
AP	53	MADAME	CANDELA	CHRISTIANE		LE VAOUVRE	0007 RUE DES AIGRETTES	30132	CAISSARGUES
AO	15	MONSIEUR	CARTIER	CHARLES CLAUDE			0015 RUE DES GENETS	30132	CAISSARGUES
AP	48	MONSIEUR	CASANOVA	DANIEL LOUIS			0017 RUE DES AIGRETTES	30132	CAISSARGUES
AP	49	MONSIEUR	CASANOVA	DANIEL LOUIS			0017 RUE DES AIGRETTES	30132	CAISSARGUES

AP	66	MONSIEUR	CASANOVA	THIERRY ANTOINE SYLVESTRE	11 LOTISSEMENT MARINE DI BORGU		20290 BORGU
AN	69	MADAME	CASTAMAGNE	GRAZIELLA MARIE JACQUELINE		0009 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AO	63	MONSIEUR	CASTAN	JACQUES MARCEL		0037 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	77	MONSIEUR	CASTEL	CHRISTIAN LOUIS PAUL		0009 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	43	MADAME	CERDAN	EMILIE		0005 AV YVES CAZEAUX	30203 RODILHAN
AO	94	MADAME	CHABADA	EMILIE ANGELE SUZANNE	CLOS MIRMAN	0004 RUE DE LA FENOUILLERE	30132 CAISSARGUES
AN	73	MADAME	CHAMBERT	SERGINE MARIE ROSE		0005 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES
AO	73	MADAME	CHAMBOREDON	LAURENCE MAGALI		0017 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	67	MONSIEUR	CHAPELIER	ROBERT		0029 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	69	MONSIEUR	CHARTRES	ALAIN LOUIS		0009 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AO	140	MADAME	CHASSERIAUD	CARINNE SANDRINE		0004 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	129	MONSIEUR	CHASSERIAUD	RENE GERARD		0012 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	145	MONSIEUR	CHASTAN	ERIC GEORGES		0121 RUE DU PONT DE LAVERUNE	34070 MONTPELLIER
AO	145	MONSIEUR	CHASTAN	LAURENT		0004 RUE ARRAVIELLE	30900 NIMES
AO	32	MADAME	CHASTANIER	SIMONE VICTORINE	MAS DE NAGES		30132 CAISSARGUES
AN	37	MADAME	CHAULEY	DANIELLE LILY SUZANNE		0014 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AO	68	SCI	CHEKALY			0027 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	24	SCI	CHEMIN DE BELLEVUE			0677 CHE DE LA CIGALE	30900 NIMES
AP	31	MADAME	CHEVALIER	GENEVIEVE MARTINE MARIA		0001 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AN	39	MADAME	CHEVALIER	MARLENE ANDREE JEANNINE		0038 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	31	MONSIEUR	CHIAPELLO	ALFRED		0559 CHE DES BARAQUES	13360 ROQUEVAIRE
AN	10	MONSIEUR	CHIGUER	MOHAMED		0020 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	67	MADAME	CLAMOUR	EMMA JEANNE MARIE		0029 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AY	77	SCI	COCCINELLE		ZONE EURO 2000	0016 AV DES LAVANDINS	30132 CAISSARGUES
AP	37	MADAME	COLLADO	JOCELYNE BERNADETTE		0006 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES

AP	56	MONSIEUR	COLOMBO	PIERRE			0000 RUE DE L'ANCHEM DES CANAU	30132 CAISSARGUES
AO	30	MONSIEUR	COMBESURE	OLIVIER			0023 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AN	60	MONSIEUR	COMMEAU	ROLAND AUGUSTE			0019 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AY	30	COLLECTI VITE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD	SERVICE PATRIMOINE			0003 RUE GUILLEMETTE	30000 NIMES
AP	55	MADAME	CORBON	REGINE MARYVONNE			0001 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	86	MADAME	CORDIER	VALERIE ARLETTE			0013 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AY	34	SOCIETE	CORMIC	SCIAUBRE MICHEL		MAS DE L'ETANG		30129 MANUEL
AO	125	MONSIEUR	COURTIAL	GUY LEON MARC			0004 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AN	15	MADAME	COUTANT	JEANINE HYLDA GISELE			0004 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AO	146	MADAME	COUTAS	AMANDINE STEPHANIE ANDREE			0016 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	65	MADAME	CROHAS	GENEVIEVE MICHELE			0033 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	32	MADAME	CROUZIER	LAURENCE MARIE ADRIENNE			0050 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	70	SOCIETE	DALCO			ZONE EURO 2000	0010 RUE DE L'HOSTELLERIE	30132 CAISSARGUES
AO	47	MONSIEUR	DALLA-PIETRA	SEBASTIEN			0011 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	66	MONSIEUR	DALLEMBACH	ERIC RENE		CLOS MIRMAN	0031 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	1	MADAME	DALLEST	ANDREE FERNANDE		CLOS MIRMAN	0010 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	19	MONSIEUR	DALMAS	DAVID MICHEL ALAIN			0238 IMPASSE DU PONT DE VERDON	30900 NIMES
AN	19	MONSIEUR	DALMAS	JEAN HENRI		CLOS MIRMAN	0002 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AN	19	MADAME	DALMAS	VALERIE ODETTE CLAUDE			0012 RUE SAINT SOENS	75015 PARIS
AO	130	MADAME	D'AMBROSIO	ANNA			0014 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	121	MADAME	DAVASE	LUCIE CATHERINE AGNES MARTINE			0018 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AN	42	MADAME	DAVO	HUGUETTE OLGA			0039 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	88	ETAT	DDE	SERVICE DES BASES AERIENNES			0089 RUE WEBER	30900 NIMES
AP	89	SCI	DE LA LEZARDIERE				0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	90	SCI	DE LEGRIN				0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES

AN	67	MADAME	DE MATHAN	SOLANGE MARIE THERESE CLOS MIRMAN	0005 RUE DES TOURERELLES	30132 CAISSARGUES
AO	154	MADAME	DE WEYER	AUDREY MICHELE JEANNE	0006 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	95	MADAME	DEBOFLE	CLAUDIE MARIETTE JENNY PIERRETTE	0006 RUE DE LA FENOUILLERE	30132 CAISSARGUES
AN	20	MADAME	DECHERF	ARLETTE JEANNE	0004 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AO	99	MADAME	DECREAENE	GENEVIEVE MARIE	0014 RUE DE LA FENOUILLERE	30132 CAISSARGUES
AO	28	MADAME	DEGUIGNE	MARIE SUZELLE	0021 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	130	MONSIEUR	DEJARDIN	JACQUES RENE	0014 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AP	91	MONSIEUR	DELACROIX	ERIC	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	94	MONSIEUR	DELACROIX	ERIC	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	95	MONSIEUR	DELACROIX	ERIC	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	91	MONSIEUR	DELACROIX	RAPHAEL	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	94	MONSIEUR	DELACROIX	RAPHAEL	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	95	MADAME	DELACROIX	RAPHAEL	0004 RUE DES CHENES VERTS	30250 AUJARGUES
AP	41	MADAME	DELAIRE	MARIE-CECILE BEATRICE	0046 RUE DE PARIS	92190 MEUDON
AN	20	MONSIEUR	DELANGHE	OLIVIER	0044 RUE DE L'EGLISE	59320 HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN
AO	152	MADAME	DELAY	MARIE-JEANNE	0002 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	87	MONSIEUR	DELBES	BERNARD	0009B LE MUSSUGUET	13260 CASSIS
AO	87	MONSIEUR	DELBES	PATRICK ANDRE	0155 RTE DE LANGLADE	30114 NAGES ET SOLORGES
AN	40	MONSIEUR	DENIE	JEAN-CLAUDE PATRICK	0016 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AP	36	MADAME	DENISSELLE	GRACIENNE MARIE- JOSEPH	0004 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AY	40	SOCIE TE	DEPARTEMENT DU GARD	SERVICE DU PATRIMOINE	0003 RUE GUILLEMETTE	30000 NIMES
AN	43	MONSIEUR	DESCATOIRE	DANIEL LOUIS GEORGES	0020 RUE DU GANGES	59155 FACHES THUMESNIL
AO	102	MONSIEUR	DESCHAMPES	ERIC	0272 RUE DES BUTTES	30132 CAISSARGUES
AN	48	MONSIEUR	DESPAGNE	OLIVIER JEAN LOUIS	0008 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AN	33	MADAME	DESTRUEL	NATHALIE	0448 RUE ANTOINE ASTRUC	30610 SAINT-JEAN-DE-

AN	33	MONSIEUR	DESTRUEL	THIERRY			0018 CHE DES ALOUETTES	06130 GRASSE	CRIEULON
AO	142	MADAME	DEU	MADELEINE			0008 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES	
AP	47	MADAME	DI COSTANZO	ROSE-MARIE			0019 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES	
AO	91	MONSIEUR	DI ROSA	JACKIE			0003 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES	
AN	71	MONSIEUR	DINIAKOS	THIBAUD JEAN-MARIE			0003 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES	
AO	105	MONSIEUR	DONADILLE	JEAN FRANCOIS			0030 AV DE MARSILLARGUES	30470 AIMARGUES	
AO	102	MONSIEUR	DONADILLE	MARC			0010 RUE DES ŒILLET	30132 CAISSARGUES	
AO	104	MONSIEUR	DONADILLE	MARC			0010 RUE DEL ŒILLET	30132 CAISSARGUES	
AO	102	MONSIEUR	DONADILLE	PHILIPPE			0006 RUE DES MURIERS	30620 AUBORD	
AO	141	MONSIEUR	DONINGUES	JOFFREY JEAN CLAUDE			0006 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES	
AO	38	MONSIEUR	DOTT	GUY ANDRE	LE CLOS MIRMAN		0007 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES	
AY	103	SCI	DU ROUVE				0125 CHE DE LA FONT DU ROUVE	30870 CLARENSAC	
AO	117	MONSIEUR	DUBOIS	SIEGFRIED CHARLES ANDRE			0010 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES	
AO	103	MONSIEUR	DUDICOURT	SERGE THIERRY ANDRE			0006 RUE DE L'ŒILLET	30132 CAISSARGUES	
AN	75	MADAME	DUFLOT	DOMINIQUE ODETTE LUCIENNE			0009 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES	
AY	7	MADAME	DUGASSOU	ELIANE CLAUDE			LA FOLCHERINQUE BASSE	48240 SAINT PRIVAT DE WALLONGUE	
AN	74	MONSIEUR	DUHAMEL	YANN PHILIPPE			0007 RUE DES CHENES	30132 CAISSARGUES	
AO	66	MONSIEUR	DUPRET	PAULE REGINE RAYMONDE			0031 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES	
AO	34	MONSIEUR	DURAND	DAVID			0015 RUE DE LA CIBOULETTE	31840 SEILH	
AO	70	MONSIEUR	DURRNEYER	YVES JACQUES			0023 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES	
AN	52	MONSIEUR	DUVERGER	ANDRE MARCEL AIME			0002 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES	
AN	14	MADAME	DUYTSCHAEVER	JOCELYNE REINE MARIE			0002 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES	
AN	96	SCI	EMBAGEO				0051B AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AN	97	SCI	EMBAGEO				0051B AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AN	104	SCI	EMBAGEO				0051B AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES	
AN	59	MADAME	ESCLAPEZ	MARIE-THERESE			0006 RUE BRAHMS	34690 FABREGUES	

AP	36	MONSIEUR	ESCOUFLAIRE	DANIEL JEAN ROBERT			0004 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AY	78	SOCIETE	EURO2000				0017B AV CARNOT	30000 NIMES
AY	79	SOCIETE	EURO2000				0017B AV CARNOT	30000 NIMES
AP	42	MONSIEUR	EYMONET	MICHEL JEAN RENE			0008 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AO	59	MADAME	FADDA	FRANCOISE	CLOS MIRMAN		0005 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	79	MONSIEUR	FAJOLLES	PIERRE			0004 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	56	MADAME	FAUCHER	JEANNINE CLAUDE			0011 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	93	MADAME	FAYE	MONIQUE JULIE GEORGETTE			0002 RUE DE LA FENOULLIERE	30132 CAISSARGUES
AP	38	MONSIEUR	FELCE	DOMINIQUE DOMPIERRE	LOTISSEMENT LE VAUVRE		0003 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AO	75	MONSIEUR	FENECH	MARC ANTOINE EMMANUEL			0007 AV DES CEVENNES	30132 CAISSARGUES
AN	61	MADAME	FERRANDO	PASCAL ELIANE GEORGETTE			0014 HAMEAU DU MOULIN	84440 ROBION
AN	61	MONSIEUR	FERRANDO	SERGE CLAUDE			0012 BD JEAN COCTEAU	30900 NIMES
AY	55	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	57	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	60	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	62	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	83	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	84	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	87	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	106	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY		0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AO	112	MONSIEUR	FINANA	SEBASTIEN			0004 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	13	MONSIEUR	FOUCARD	ALEXANDRE JEAN			0013 LOT LE HAMEAU DE "PROVENCE	30129 REDESSAN

AN	13	MONSIEUR	FOUCARD	ERIC GEORGES ROBERT	ZA DU VILLARD N12	VILLARD NORD	05600 GUILLESTRE
AO	100	MONSIEUR	FOUET	ERIC JEAN CLAUDE		0016 RUE DE LA FENOUILLERE	30132 CAISSARGUES
AO	100	MONSIEUR	FOUET	FABRICE		0016 RUE DE LA FENOUILLERE	30132 CAISSARGUES
AO	84	MADAME	FOURNIER	DANIELLE MARIE- THERESE		0017 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AY	75	SOCIETE	FRENCH WHOLESALA STORES - FWS			0091 BD PASTEUR	75015 PARIS
AY	76	SOCIETE	FRENCH WHOLESALA STORES - FWS			0091 BD PASTEUR	75015 PARIS
AO	72	MADAME	FREUND	JACQUELINE		0019 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	92	MADAME	FRICON	DANIELLE		0007 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	93	MADAME	FRICON	DANIELLE		0007 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	54	MADAME	FRITSCHKE	SIMONE ELISE ANNA	APPT4	0009B RUE LOYSEAU	28200 CHATEAUDUN
AO	48	MADAME	FUSTER PONCE	ELOINA		0009 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AP	43	MADAME	GAGNE	MARYSE JOSETTE		0191 AV DE CAMARGUE	30132 CAISSARGUES
AO	44	MADAME	GAGNE	VIVIANE JEANNE FRANCE		0017 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	64	MONSIEUR	GALIANA	CHRISTIAN JOSEPH		0035 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	16	MADAME	GALTIER	ODETTE REINE MARIE JEANNE SYLVIE		0006 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AO	27	MADAME	GALTIER	DENISE MARGUERITE	SS TUTELLE DE M GERARD SCHWOB	0003 AV DE NIMES	30320 MARGUERITES
AN	13	MADAME	GARCIA	GINETTE ELIANE		0002 PLACE MARCEL PAGNOL	30132 CAISSARGUES
AO	61	MADAME	GARDIES	JOSETTE LUCIENNE		0041 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	62	MADAME	GARDIES	SIMONE GERMAINE		0001 RUE DES PINS	30132 CAISSARGUES
AN	25	MONSIEUR	GASIOR	JACEK	CLOS MIRMAN	0010 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AO	32	MONSIEUR	GASSIER	MICHEL FRANCOIS	MAS ST PIERRE	0000 RTE DE GENERAC	30900 NIMES
AN	53	MONSIEUR	GAUBERT	YVES PIERRE MARIE		0026 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	35	MONSIEUR	GAULARD	GERARD GEORGES DANIEL		0013 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	78	MADAME	GAZERA	PIERRE CONSTANT MARIUS		0420 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES

AO	25	MONSIEUR	GEORGES	OLIVIER VINCENT SERGE			0032 IMP DES COMBES	30870 CLARENSAC
AO	83	MONSIEUR	GHEORGHU	TUDOREL	RES LE GASCOGNE APP 483		0001 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	132	MONSIEUR	GINES	STEPHANE JEAN LOUIS			0018 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	31	MADAME	GINESTE	NICOLE PAULETTE			0559 CHE DES BARAQUES	13360 ROQUEVAIRE
AO	41	MONSIEUR	GIRAND	FABRICE LUCIEN LOUIS			0001 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	50	MADAME	GIRARD	FRANCOISE PIERRETTE			0005 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	113	MADAME	GIRAUD	MARIE-HELENE			0002 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	125	MADAME	GOMEZ MIJARES	MANUELA			0004 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AP	29	MADAME	GORCE	GERALDINE ISABELLE	APT 305 411		0003 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	69	MONSIEUR	GOURS	PHILIPPE			0025 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	22	MONSIEUR	GRANGETTO	DENIS			0001 AV DU CAMBOURIN	30132 CAISSARGUES
AO	80	MONSIEUR	GRAS	GERARD			0003 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	23	MADAME	GREGOIRE	AGNES			0006 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AO	11	SOCIETE	GROUPEMENT DU FONCIER AGRICOLE	CHEZ MME DINIAKOS BEX			0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AO	12	SOCIETE	GROUPEMENT DU FONCIER AGRICOLE	CHEZ MME DINIAKOS BEX			0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AP	15	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX			0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AR	27	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX			0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AR	5	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX			0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AR	28	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX			0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AO	171	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX			0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AN	28	MONSIEUR	GUANTER	PASCAL PAUL			0046 RUE DES BATIGNOLES	75017 PARIS
AO	94	MONSIEUR	GUILLEM	XAVIER	CLOS MIRMAN		0004 RUE DE LA FENOULLERE	30132 CAISSARGUES
AO	63	MADAME	GUIOT	JOSETTE			0037 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES

AO	16	MONSIEUR	GUIPPONI	JEAN CLAUDE	CLOS MIRMAN	0013 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	38	MONSIEUR	GUIRADO	GUY FRANCIS		0040 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	94	MADAME	GUIS	DANIELLE PAULETTE	QUARTIER MIRMAND	6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AN	95	MADAME	GUIS	DANIELLE PAULETTE	QUARTIER MIRMAND	6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AP	50	MONSIEUR	GUY	MARIE ALAIN LOUIS		0013 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	51	MONSIEUR	GUY	PATRICK DOMINIQUE		0005 RUE DE LA FONTAINE	34160 MONTAUD
AN	4	MADAME	HARAZ	NAIDA		0017 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	34	MONSIEUR	HARDIT	DOMINIQUE AIME		0046 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	18	MADAME	HEBERT	CHRISTIANE JEANNINE		0009 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	6	MONSIEUR	HUARD	PATRICK		0020 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AP	17	MONSIEUR	IMERZOUKENE	JEAN MARC FARID		0306 RUE DE L ANC CHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AN	8	MONSIEUR	ITIER	TRISTAN GUILLAUME		0024 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AN	8	MONSIEUR	ITIER	VINCENT MATHIEU		0024 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	141	MADAME	JAC	VIRGINIE JOCELYNE		0006 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AN	33	MADAME	JACINTO	ANNIE		0048 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	79	MONSIEUR	JACQUES	ALAIN BERNARD		0005 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	87	MADAME	JACQUES	ODETTE YVETTE HORTENS		0011 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AO	82	MONSIEUR	JANECZEK	GUILLAUME		0003 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	38	MADAME	JAPUIS	MARIE ANGE BLANCHE	LE CLOS MIRMAN	0007 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AN	15	MONSIEUR	JOUBERT	PIERRE CHARLES		1200 CHEMIN DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AP	27	SCI	JULY			0095 RTE DE SAINT GILLES	30132 CAISSARGUES
AN	80	MONSIEUR	KENNEDY	RONALD	MIRMAN SUD	0011 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AO	24	MONSIEUR	KERTZINGER	REGIS		0029 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	77	MADAME	KOCET	LOUISETTE BERNADETTE		0009 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	64	MADAME	KOUBI	JEANNINE		0039 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	27	MADAME	L'HONNEUR	HENRI CAMILLE JEAN MARIE		0008 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES

AY	69	SOCIETE	LA CLO FREDES				0946 CHE DU MAS DE LAUZE	30900 NIMES
AY	72	SOCIETE	LA CLO FREDES				0946 CHE DU MAS DE LAUZE	30900 NIMES
AP	52	SCI	LA NOTRE				0009 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	99	MONSIEUR	LA ASSAKRA	DRISS			0016 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AP	6	MADAME	LACAZE	ISABELLE			0001 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	45	MONSIEUR	LACOURT	JEAN-MARC CHRISTOPHE BERNARD			0015 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AN	12	MADAME	LAFFITE	ELISABETH HENRIETTE	LA COMBE			12800 CABANES
AN	12	MONSIEUR	LAFFITE	PATRICK ROBERT	CLOS MIRMAN		0024 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	65	MONSIEUR	LAMACHE	PHILIPPE LOUIS OLIVIER			0033 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	116	MONSIEUR	LANGIERT	STEPHANE RENE			0008 RUE DU CATOUNET	30132 CAISSARGUES
AN	27	MADAME	LAUNAY	JULIETTE YVONNE MARIE			0008 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AN	95	MADAME	LAUZIER	NATHALIE MARIE ADRIENNE			6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AO	135	MADAME	LAVAL	ELISABETH FLORENCE			0008 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	83	MADAME	LAVIGNE	ANNE-MARIE			0001 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AN	67	MONSIEUR	LE DENTU	CHARLES HENRI PIERRE			0005 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AP	46	MADAME	LE GALLOU	DOMINIQUE			0021 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	137	MADAME	LE GRAND	CECILE DENISE CHRISTIANE			0009 RUE DE LA CHAYERE	90170 ETUEFFONT
AO	137	MONSIEUR	LE GRAND	CHRISTIAN RENE			0012 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	137	MADAME	LE GRAND	CHRISTINE NICOLE			0002 RUE PIERRE PIETRI	06000 NICE
AO	150	MADAME	LE TALLEC	PASCAL			0034 RUE DU LAC	78120 RAMBOUILLET
AN	80	MADAME	LEBRUN	ODILE PAULETTE MARCELLE	MIRMAN SUD		0011 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AP	44	MADAME	LECHUGA	MARINETIE BERNADETIE			0012 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	23	MONSIEUR	LECONTE	NICOLAS			0006 RUE DES PERVENCHES	30132 CAISSARGUES
AN	11	MONSIEUR	LEMBRE	ERIC PAUL JUSTIN			0022 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	38	MONSIEUR	LEONI	DOMINIQUE			0003 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AO	50	MONSIEUR	LEROI	RENE MARC AUGUSTE			0005 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AY	44	SOCIETE	LES CIGALES		MAS DE ST JEAN		0001 RUE DU LABADOU	30132 CAISSARGUES

AY	45	SOCIETE	LES CIGALES			MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132	CAISSARGUES
AY	46	SOCIETE	LES CIGALES			MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132	CAISSARGUES
AY	47	SOCIETE	LES CIGALES			MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132	CAISSARGUES
AY	66	SOCIETE	LES CIGALES			MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132	CAISSARGUES
AO	110	MONSIEUR	LESPINASSE		FRANCK HUBERT OLIVIER		0020 RUE DEL EILLET	30132	CAISSARGUES
AO	78	MONSIEUR	LETOURNEAU		FABRICE ALAIN JEAN	CLOS MIRMAN	0007 RUE DES BARTAVELLES	30132	CAISSARGUES
AO	25	MADAME	LEVRERO		MONIQUE RAYMONDE	CLOS MIRMAN	0027 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AN	51	MONSIEUR	LIAUTARD		PAUL RENE	CLOS MIRMAN 2	0006 RUE DES ARBOUSIERS	30132	CAISSARGUES
AP	79	MADAME	LINARES		CORINNE		0004 RUE DU VAUVRE	30132	CAISSARGUES
AO	142	MONSIEUR	LOPEZ		AIME LUCIEN		0008 RUE DES GLYCINES	30132	CAISSARGUE
AP	77	MADAME	LOPEZ		ALEXIS MARIUS		0380 RUE DE L ANC CHEM DES CANAUX	30132	CAISSARGUES
AP	77	MADAME	LOPEZ		CONSTANCE		0380 RUE DE L ANC CHEM DES CANAUX	30132	CAISSARGUES
AP	75	MONSIEUR	LOPEZ		JOSE BERNARD		0049 CHE DU MUSCAT	30121	MUS
AP	76	MONSIEUR	LOPEZ		JOSE BERNARD		0049 CHE DU MUSCAT	30121	MUS
AN	87	MONSIEUR	MACCIO		HENRI ARMAND	CLOS MIRMAN	0047 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AP	31	MONSIEUR	MACE		JEAN PAUL LUCIEN	LE VAUVRE	0001 RUE DES RAMIERS	30132	CAISSARGUES
AY	91	SCI	MADISON		CHEZ MR FIASCHI FREDERIC		0002 MONTEE DU CHATEAU	30510	GENERAC
AY	104	SCI	MADISON		CHEZ MR FIASCHI FREDERIC		0002 MONTEE DU CHATEAU	30510	GENERAC
AN	55	MONSIEUR	MAGAN		JEAN FRANCOIS		0035 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AN	86	MONSIEUR	MAGNAN		LUCIEN LOUIS		0045 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132	CAISSARGUES
AY	5	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES				RUE ALPHONSE DAUDET	30132	CAISSARGUES
AY	6	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES				RUE ALPHONSE DAUDET	30132	CAISSARGUES
AN	68	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES				RUE ALPHONSE DAUDET	30132	CAISSARGUES
AO	166	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES				RUE ALPHONSE DAUDET	30132	CAISSARGUES

AO	170	HOTEL DE VILLE	MAIRIE DE CAISSARGUES				RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AY	51	SOCIETE	MAISON CARREE				0031 RUE DEL ASPIC	30000 NIMES
AN	39	MONSIEUR	MANOEL	ROBERT MAURICE			0038 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	82	MADAME	MANOEUL	FRANCOISE ELISABETH			0007 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AO	8	MONSIEUR	MARCELIN	RENAUD			0016 RUE DES ROSSIGNOLS	30230 BOUILLARGUES
AO	8	MADAME	MARCELIN	SANDRINE SOPHIE			0017 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	33	MADAME	MARCELIN	SANDRINE SOPHIE			0021 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	111	MADAME	MARCHAL	YVETTE			0002 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	115	MADAME	MARCOS	LEA RAPHAELLE			0006 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	35	MADAME	MARIN-HUGON	ANNE-FRANCOISE MICHELLE			0013 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	67	MONSIEUR	MARMONT	CHRISTIAN GILBERT			0010 RUE DU VAOUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	92	MONSIEUR	MARSON	RENE CHRISTIAN			0007 RUE DU VAOUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	93	MONSIEUR	MARSON	RENE CHRISTIAN			0007 RUE DU VAOUVRE	30133 CAISSARGUES
AP	88	MADAME	MARTIN	ANNE MARY			0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	42	MADAME	MARTIN	BRIGITTE ANDREE SIMONE	LOT LE VAOUVRE		0008 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	50	MADAME	MARTIN	MARIE PIERRE			0301 RUE MAURICE RAVEL	30900 NIMES
AN	50	MADAME	MARTIN	NICOLE ODETTE MIREILLE			0003 BD BLAISE PASCAL	91220 BRETAGNY S/ORGE
AN	37	MADAME	MARTIN	PEGGY SANDRA DANY			0138 RTE D'AVIGNON	30000 NIMES
AO	136	MONSIEUR	MARTINEZ MARTINEZ	JOSE			0010 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	86	MONSIEUR	MAS	HUBERT GUY			003 IMP DES MARTNETS	03700 BELLERIVE S/ALLIER
AO	86	MONSIEUR	MAS	JOSEPH LOU			0342 RUE DES ALTHACAS	38530 PONCHARRA
AO	118	MONSIEUR	MATAN	BERNARD MAURICE			0012 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AP	54	SOCIETE	MAUCA				0003 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	92	MADAME	MERCIE	ANDREE MARIE LOUISE			0001 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AN	84	MONSIEUR	MERCIER	MAX PIERRE			0003 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AN	77	MADAME	MESLIN	ANNE CHRISTINE JEANETTE			0003 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES

AN	16	MONSIEUR	MICHEL	DOMINIQUE FERNAND GEORGES	RESIDENCE CLAIRMONT	0098 RUE DE LA SAUSSAIE	94320 THIAIS
AO	132	MADAME	MICHEL	EDVIGE HELOISE CLAUDIA		0018 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AN	16	MADAME	MICHEL	HELENE ISABELLE SYLVIE LOUISE MARIA		0012 RUE DES MARTINETS	30820 CAVEIRAC
AO	118	MADAME	MICHOT	ANNIE ANGELINE MARGUERITE		0012 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	48	MONSIEUR	MILLET	MICHEL SAMUEL		0009 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AY	88	ETAT	MINISTERE DE LA DEFENSE	GSBdd NMO	ROUTE DE SAINT GILLES	BP 49100	30972 NIMES CEDX 9
AY	93	ETAT	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			0246 BD SAINT GERMAIN	75007 PARIS CEDEX
AY	94	ETAT	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE			0246 BD SAINT GERMAIN	75700 PARIS CEDEX
AO	128	MONSIEUR	MONNIN	FERNAND CHARLES PAUL	CLOS MIRMAN	0010 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	151	MONSIEUR	MONT	JEAN CLAUDE		0018 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	81	MADAME	MONTBRUN	MYRIAN GENEVIEVE		0001 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	33	MONSIEUR	MONY	BRUNO MARC		0017 RUE DE LA CIBOULETIE	30132 CAISSARGUES
AO	18	MONSIEUR	MORA	GERARD JEAN MARIUS	CLOS MIRMAN	0009 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AO	106	MADAME	MORALES	JEANINE		0012 RUE DEL FEILLET	30132 CAISSARGUES
AO	54	MADAME	MOREAU	ANNIE MARCELLE MARIE		0015 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	18	MADAME	MORENO	HUGUETTE		0004 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AO	149	MONSIEUR	MORVAN	YANNICK		0022 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	55	MONSIEUR	NACER	ELHACHGRI		0013 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	81	MONSIEUR	NARO	ANDRE JACQUES		0017 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	81	MONSIEUR	NARO	GIL PHILIPPE PIERRE		0020 AV DE LA GRANIERE	30132 CAISSARGUES
AO	102	MADAME	NAVARRO	FLORIE RENEE		0022 RUE PASTEUR	30220 ST LAURENT D'AIGOUZE

AY	41	SOCIETE	NEMAUSUS	CHEZ ARNAUD GESTION		0014 RUE DE LA MADELEINE	30000 NIMES
AY	42	SOCIETE	NEMAUSUS	CHEZ ARNAUD GESTION		0014 RUE DE LA MADELEINE	30000 NIMES
AO	152	MONSIEUR	NICOLAI	GILBERT TOUSSAINT MATHIE	CLOS MIRMAN	0002 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	101	MADAME	NICOULE	STEPHANE SERGE		0002 RUE DE L'CEILLET	30132 CAISSARGUES
AP	55	MONSIEUR	NOUET	FREDERIC CLAUDE		0230 RUE ETIENNE OZI	30900 NIMES
AP	55	MADAME	NOUET	JEAN PIERRE PAUL HENRI		0001 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	55	MADAME	NOUET	STEPHANE		0085 RUE LAZARE PONTECELLI	34090 MONTPELLIER
AO	39	MADAME	ORTEGA	PATRICIA PASCALE		0005 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AN	18	MONSIEUR	PACIFICO	ANDRE	MIREMAN SUD	0004 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AO	119	MONSIEUR	PAHISA	MICHEL		0014 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AY	3	MONSIEUR	PAIRAULT	FRANCOIS PIERRE		0261 AV DU CAMBOURIN	30132 CAISSARGUES
AY	108	MONSIEUR	PAIRAULT	FRANCOIS PIERRE		0261 AV DU CAMBOURIN	30132 CAISSARGUES
AO	139	MONSIEUR	PALMON	ALAIN JEAN-JACQUES JEROME	RES HELIOS BAT B	0009 AV DU PONT TRINQUAT	34070 MONTPELLIER
AO	139	MADAME	PALMON	VERONIQUE NICOLE CHANTAL		0051 RUE DES COLIBRIS	30320 MARGUERITES
AO	131	MADAME	PANTEL	ANNE MARIE		0016 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	123	MONSIEUR	PARISSE	ARNOLD JEROME		0022 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	46	MADAME	PASTORELLI	MARIE-THERESE MICHELE		0013 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AO	28	MONSIEUR	PAYET	JOSEPH SIMON	95 CLOS MIRMAN	0021 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	45	MADAME	PECLOUD	MICHELLE PIERRETTE HELENE		0023 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	85	MADAME	PEREZ	COLETTE MARYSE		0015 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AP	40	MADAME	PHILIPPE	NADINE CATHERINE LOUISE		0004 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	143	MADAME	PIALOT	EMILE JULIEN PIERRE	CLOS MIRMAN	0010 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	47	MADAME	PIC	PAULINE CLEMENCE		0011 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AN	26	MONSIEUR	PICAL	PIERRE ROBERT LEON		0006 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AO	88	MADAME	PIERRAD	ROSE MAY		0009 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AO	71	MADAME	PIERSON	ANNIE AIMEE		0008 RUE EMILE JAMAIS	30900 NIMES

AO	53	MADAME	REBORD	FRANCOISE	0001 RUE ROQUECOURBE	30300 BEAUCAIRE
AN	66	MONSIEUR	RECOLIN	JEAN CLAUDE ROBERT JACQUES	0003 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AN	48	MADAME	RENAULT	JANINE ANNICK CHRISTIANE	0300 RUE ETIENNE OZI	30900 NIMES
AO	137	MADAME	RENAUT	CHRISTIANE MARIE CHARLOTTE	0012 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	16	MONSIEUR	REY	FRANCOIS LOUIS MARIE	0204 RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AO	111	MONSIEUR	RIBLET	JEAN RENE	0002 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	56	MONSIEUR	RICHARD	ANDRE LOUIS	0188 IMP DES DEUX COLONNES	30900 NIMES
AN	112	MONSIEUR	RIVIERE	DONALD JOSEPH	0052 RUE EDMOND DE ROSTAND	13006 MARSEILLE
AN	112	MONSIEUR	RIVIERE	JULES HUGUES	0044 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	112	MONSIEUR	RIVIERE	JULES HUGUES	0044 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	112	MADAME	RIVIERE	MARIE ROSE	0044 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	113	MADAME	RIVIERE	MARIE ROSE	0044 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	105	SOCIETE	ROBERVAL		150 louis landi	30900 NIMES
AN	11	MADAME	RODELLAR	PAQUITA MARIE-THERESE	0022 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	107	MADAME	RODIER	DOMINIQUE LEA	0003 RUE DU PANAIS	30132 CAISSARGUES
AO	107	MONSIEUR	RODIER	ELIAN LEON	0022 RUE DU VIDOURLE	30240 LE GRAU DU ROI
AO	107	MADAME	RODIER	FRANCINE VALENTINE	LES PORTES DE MIRMAN	30132 CAISSARGUES
AO	107	MONSIEUR	RODIER	FRANCIS DANTON	0230 RUE DE L'ABREUVOIR	30640 BEAUVOISIN
AO	107	MADAME	RODIER	LILIANE MARCELLE	0547 RUE DEL ABRIVADO	30132 CAISSARGUES
AO	144	MADAME	ROGER	NOELLE	0012 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AP	37	MONSIEUR	ROMAN	JEAN-LOUIS	0006 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AO	76	MONSIEUR	ROMERA	BRUNO DOMINIQUE	0003 RUE DES VENDANGES	30132 CAISSARGUES
AO	76	MONSIEUR	ROMERA	PATRICK YVES	0011 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	29	MONSIEUR	ROQUE	GUILLAUME	0012 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AP	48	MADAME	ROSSI	JACQUELINE	0017 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	49	MADAME	ROSSI	JACQUELINE	0017 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AY	7	MONSIEUR	ROUQUETTE	GERARD ALAIN	LA FOLCHERINQUE BASSE	48240 SAINT PRIVAT DE

AO	56	MONSIEUR ROUVIERE	RAYMOND YVAN			0011 AV FOLCO DE BARONCELLI	WALLONGUE
AP	88	MADAME ROUX	DELPHINE MARION CATHERINE	LE MAS PRUNET		0069 RUE NORBERT CASTERET	30132 CAISSARGUES 34070 MONTPPELLIER
AP	56	MONSIEUR ROUX	SERGE ALBERT MARTIN			0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	88	MONSIEUR ROUX	SERGE ALBERT MARTIN			0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AN	47	MONSIEUR ROUXEL	JACQUES	CHEZ MME PIMORT ANNIE		0300 RUE ETIENNE OZI	30900 NIMES
AO	55	MADAME SAC	MAGALI			0013 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	36	MADAME SADI	JULIETTE			0042 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	29	MADAME SAGE	NATHALIE			0012 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AO	113	MONSIEUR SAKOYAN	ERIC			0002 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AY	50	SCI SAMMUT		VILLA ROMA BT C2		0009 QUAI GEORGES CLEMENCEAU	30900 NIMES
AN	46	MADAME SANCHE	ANDREE AGNES			0002 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AN	5	MADAME SANCHEZ	JACQUELINE DANIELLE	LES CEPAGES DU VIGNE		0040 RUE DE PLAISANCE	30420 CALVISSON
AO	129	MADAME SAUVAJOL	MARTINE ERNESTINE	CLOS MIRMAN		0012 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AP	4	MADAME SAVARY	BERNADETTE			0275 RUE DE LEGRIN	30132 CAISSARGUES
AP	5	MADAME SAVARY	BERNADETTE			0275 RUE DE LEGRIN	30132 CAISSARGUES
AO	44	MONSIEUR SAVOIE	JEAN-CLAUDE			0015 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AP	83	MONSIEUR SCHOEPFER	CHRISTIAN YVES LOUIS			0002 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	82	MONSIEUR SCHOEPFER	CHRISTIAN YVES LOUIS			0002 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	4	MONSIEUR SCHWANDER	ERIC NICOLAS PHILIPPE			0014 RUE DE LA SYRAH	30132 CAISSARGUES
AP	5	MONSIEUR SCHWANDER	NICOLAS PHILIPPE			0014 RUE SYRAH	30132 CAISSARGUES
AP	96	SOCIETE SCI DE LEGRIN	COPROPRIETAIRES				30132 CAISSARGUES
AN	60	MADAME SCISCENTI	ANNA-MARIA VINCENZA			0019 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AN	52	MADAME SEVA	GISELE HELENE			0002 RUE DES ARBOUSIERS	30132 CAISSARGUES
AO	15	MADAME SIALELLI	ELIANE LUCETIE CATHERINE			0015 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AO	76	MADAME SOLER	YVETTE MATHILDE			0011 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES

AN	74	MADAME	SOUBEYROUX	STEPHANIE		0018 RUE DU PLEIN SOLEIL	30132 CAISSARGUES
AO	105	MADAME	SOUCHON	JOSETTE MARTHE		0010 RUE DEL GILLET	30132 CAISSARGUES
AO	91	MADAME	SOULA	JOSETTE		0003 RUE DES LUCIOLES	30132 CAISSARGUES
AO	52	MONSIEUR	SOURAN	ALAIN		0001 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AN	57	MADAME	SOUTIF	MARIE-MADELEINE		0025 RUE DES GENETS	30132 CAISSARGUES
AO	57	MADAME	SUTOUR	ELISABETH OLIVIA		0007 LOT LA MARTELIERE	13100 LE THOLONET
AO	57	MONSIEUR	SUTOUR	SIMON ROBERT	RES ST ANNE BAT A2	0190 RUE ANDRE SIMON	30900 NIMES
AO	70	MADAME	TANIOZZO	SOPHIE MAGALI		0023 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	28	MADAME	TELLIER	CHRISTIANE JOCELYNE PAULE		0010 RUE DU GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AO	59	MONSIEUR	TESTUT	JACQUES PAUL ANDRE	CLOS MIRMAN	0005 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	34	MADAME	TGON	LAURENCE MICHELE		0015 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	133	MADAME	THEVENIN	MARTINE		0020 RUE DE LA SARRIETTE	30132 CAISSARGUES
AO	45	MADAME	THILLON	DELPHINE VIVIANE JEANNE		0015 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AN	7	MONSIEUR	THOMAS	GERARD MARIUS ETIENNE		0036 RUE NOTRE-DAME	30000 NÎMES
AN	7	MONSIEUR	THOMAS	SYLVAIN MARIE FLORENT		0002B RUE GUILLAUME DE NOGARET	30420 CALVISSON
AO	115	MONSIEUR	THORENT	ADRIEN ALEXANDRE SERGE		0006 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AN	3	MADAME	TIMAXIAN	CATHERINE		0385B CHE DE LA CROZETTE	84170 MONTEUX
AN	3	MADAME	TIMAXIAN	MARIELLE		0002 RUE DU PETIT VILLAGE	17220 SAINTE SOULLE
AN	3	MONSIEUR	TIMAXIAN	REMI		0006 AV DES PINS	30190 GARRIGUES SAINTE EULALIE
AN	3	MONSIEUR	TIMAXIAN	THIERRY CHARLES		0007 IMP DES FLEURS	48000 MENDE
AP	68	MONSIEUR	TORRES	MARC FERDINAND		0012 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AP	80	MADAME	TOULIS	GEORGETTE MARIE RENEE		0015 RUE DU VAUVRE	30132 CAISSARGUES
AO	39	MONSIEUR	TOUREAU	TONNY JEAN		0005 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	47	MONSIEUR	TREMBLEAU	PATRICK EMILE MAURICE		0019 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	19	MONSIEUR	TREZEGUET	CEDRIC OLIVIER BJARNE		0006 RUE PIERRE HARDIE	57000 METZ
AO	19	MONSIEUR	TREZEGUET	NICOLAS VINCENT JULIEN		0002 RUE JOSEPH DE LA LAQUE	65290 JUILLAN

AO	19	MADAME	TREZEGUET	VERONIQUE GISELE JOSEPHINE		0011 RUE DE SAUVE	30900 NIMES
AN	42	MONSIEUR	TRUGILLO	FRANCOIS		0036 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	72	MONSIEUR	TUQUET	GUY ELIE NORBERT		0019 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	41	MADAME	TURION	MAGALI RENEE RAYMONDE		0001 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AP	44	MONSIEUR	VACHER	CLAUDE ISIDORE		0012 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AO	62	MADAME	VALLAT	RENEE ANDREE		0039 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	110	MADAME	VANEL	SANDRINE MYRIAM		0020 RUE DE L'ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AO	134	MONSIEUR	VAST	ALAIN PAUL ALBERT		0006 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	62	MADAME	VAULLARE	ANNICK ANDREE	LE MAS		30260 MONTMIRAT
AO	62	MONSIEUR	VAULLARE	PATRICK HERVE		0006 ALLEE ALBENZIZ	13008 MARSEILLE
AN	40	MADAME	VENDEVILLE	PASCALE PAULETTE		0016 RUE DES GARRIGAS	30132 CAISSARGUES
AP	72	MONSIEUR	VENIER	DOMINIQUE CALLISTO GIUSEPPE		0022 AV JEAN JAURES	13127 VITROLLES
AP	43	MONSIEUR	VEYRUNES	JOSEPH		0191 AV DE CAMARGUE	30132 CAISSARGUES
AP	43	MONSIEUR	VEYRUNES	PHILIPPE		0010 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AO	74	MONSIEUR	VEZIAND	GERARD AIME EMILE		0002 RUE DE LA FENOULLIERE	30132 CAISSARGUES
AO	93	MONSIEUR	VEZIAND	GERARD AIME EMILE		0002 RUE DE LA FENOULLIERE	30132 CAISSARGUES
AY	48	SCI	VIA SAINT GILLES			0462 CHE DE FONT VERAGUE	30000 NIMES
AP	80	MADAME	VIAU	ANGELIQUE EDITH		0392 CHE MAS D'ALESH	30000 NIMES
AN	63	MONSIEUR	VICENTE	PIERRE	CLOS MIRMAN II	0003 RUE DES PINS	30132 CAISSARGUES
AP	51	MONSIEUR	VIDAL	JEAN-THIERRY		0049 MAX ERNST	34090 MONTPELLIER
AO	26	MADAME	VIDAL	PAULETTE YVETTE		0025 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	51	MONSIEUR	VIDAL	PHILIPPE		0041 RUE MONTAURY	30900 NIMES
AP	53	MONSIEUR	VIDAU	CLAUDE		0007 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AO	83	MADAME	VIERU	CHRISTINA	RES LE GASCOGNE APP 483	0001 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	45	MONSIEUR	VIEU	DANIEL		0032 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	78	MADAME	VIGNAUD	BERNADETTE DANIELLE		0005 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES

Commune de Caissargues : base de défense de Nîmes Orange Laudun - Annexes

				MARIE				
AP	40	MONSIEUR	VIGOUROUX	DANIEL FRANCIS GEORGES			0004 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AN	73	MONSIEUR	VIGUIER	GEORGES YVES BARTHELEMY			0001 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	73	MONSIEUR	VIGUIER	LAURENT BERNARD MARCEL			0005 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES
AN	78	MONSIEUR	VIGUIER	LAURENT BERNARD MARCEL			0005 RUE DE MIRMAND	30132 CAISSARGUES
AO	81	MONSIEUR	VIGUIER	REGIS RENE YVES			0001 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AO	96	MADAME	VINCENT	MARGUERITE MAURICETTE			0010 RUE DES TROIS CYPRES	30132 CAISSARGUES
AY	93	SOCIETE	VINCLAUROROUTE - ASF				0074 ALLEE DE BEAUPORT	84270 VEDENE
AY	94	SOCIETE	VINCLAUROROUTE - ASF				0074 ALLEE DE BEAUPORT	84270 VEDENE
AP	35	MONSIEUR	VOLEON	JEAN PIERRE ROGER		LE CLOS DU BOURG	0002 RUE DES RAMIERS	30132 CAISSARGUES
AN	34	MADAME	VOLF	JEANNINE FERNANDE			0046 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AP	41	MONSIEUR	YGON	GERARD			0006 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	68	MADAME	ZULEMIAN	VERONIQUE			0012 RUE DU VAOUVRE	30132 CAISSARGUES

ACCUSÉS DE RÉCEPTION NON RECUS

PAR	N°	APPELATION	NOM DU PROPRIETAIRE	PRENOM DU PROPRIETAIRE	LIEU-DIT	VOIE-RUE- BD-AV-CHE-IMP	VILLE
AN	114	MADAME	ALLEGRE	DENISE	QUARTIER MIRMAND	0545 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AO	135	MADAME	ANANIAN	AMANDINE GISELE GEORGETTE		0008 ALLEE DES ROSES	63310 RANDAN
AN	76	MONSIEUR	ASENSIO	JEAN-PHILIPPE SALVADOR		0002 RUE FOLCO DE BARONCELLI	30000 NIMES
AO	37	MADAME	AUBERT	MARCELINE MARIE FABIENNE		0009 RUE DE L'ALBERGUE	30132 CAISSARGUES
AO	78	MADAME	AVESQUE	ALEXANDRA SYLVIA JOELL	CLOS MIRMAN	0004 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	23	MONSIEUR	BARRITOU	DAVID ERIC RENE		0031 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	143	MADAME	BAUDOIN	HUGUETTE MARGUERITE		0004 RUE STEPHANE MALLARME	30000 NIMES
AO	101	MADAME	BERINGUER	STEPHANIE SOLANGE		0002 RUE DE L'ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AO	85	MADAME	BONNET	GHISLAINE ODETTE		0000 RUE DES TILLEULS	30620 UCHAUD
AO	146	MONSIEUR	BONNET	SEBASTIEN DOMINIQUE		0014 RUE DES GLYCINES	30132 CAISSARGUES
AO	30	MADAME	BONPAYS	MELANIE		0023 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	70	MONSIEUR	BROUTIN	NICOLAS GEORGES PAUL		0023 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AN	7	MADAME	BUISSON	MARIE-CLAUDE JEANNE ROSE		0036 RUE NOTRE-DAME	30000 NÎMES
AO	40	MONSIEUR	CAMILLERI	STEPHANE		0003 RUE DE LA CIBOULETTE	30132 CAISSARGUES
AO	8	MADAME	CARLOS	FRANCINE MARIE ANTOINE		CHE DE BELLEVUE	30132 CAISSARGUES
AP	66	MADAME	CASANOVA	CORINNE		0018 RUE DE LA FONTAINE	34090 MONTPELLIER
AO	108	MONSIEUR	CAYUELA	DANIEL RAPHAEL		0012 IMP DU PRESOIR	30132 CAISSARGUES
AO	161	MADAME	CHAPELLE	VALERIE MARTINE		0000 CHE DE BELLEVUE	30132 CAISSARGUES
AO	9	SOCIETE	CIE DES CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE			BP 36	13633 ARLES CEDEX
AO	1	SOCIETE	COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE A LES PORTES DE MIRMAN			0001 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	43	SOCIETE	COPROPRIETAIRES PARCELLE 060 AY41 AY43	CHEZ STE FERVER		0022BRTE DE GALICE	13090 AIX EN PROVENCE
AN	99	MADAME	CREPIN	SANDRINE JEANINE CLAUDE		0016 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	120	MONSIEUR	DARMAISIN	DANIEL PIERRE		0016 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AN	87	MADAME	DOURS	COLETTE MARCELLE LUCIENNE		0010 RUE DE LOYE	30000 NIMES
AN	72	MADAME	DUFFAU	FRANCINE MARIE-PAULE	LE FLORIDE	0028 RUE DE LA BIENFAISANCE	30900 NIMES
AO	16	MONSIEUR	GARCIA NAVARRO	FRANCISCA		0051 AV DE LA VAUNAGE	30132 CAISSARGUES
AO	138	MADAME	GION	RENEE ROSELINE NOELLE		0014 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	117	MONSIEUR	GONZALVO	JOEL YVES GUY		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AN	8	MONSIEUR	ITIER	MARC PAUL MAURICE		0024 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AY	65	SOCIETE	JAB		ZONE EURO 2000	0038 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES

AN	15	MONSIEUR	JOUBERT		CLEMENT		0004 RUE DES BERGERONNETTES	30132 CAISSARGUES
AN	26	MADAME	KERSANI		AICHA	CLOS MIRMAN N° 228		30132 CAISSARGUES
AN	95	MONSIEUR	LAUZIER		JEAN MARIE FRANCOIS		6160 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AO	137	MADAME	LE GRAND		CHANTAL MARIE HELENE		0011 RUE FREDERIC MISTRAL	30132 CAISSARGUES
AO	49	MONSIEUR	LE SERGENT		CEDRIC		0004 AV DES LAVANDINS	30132 CAISSARGUES
AN	84	MADAME	LEBRUN		PAULETTE GEORGETTE MARIE		0000 RUE ALPHONSE DAUDET	30132 CAISSARGUES
AN	45	MADAME	LEMAIRE		FRANCOISE MARIE JEANNE		0032 RUE FOLCO DE BARONCELLI	30230 BOUILLARGUES
AY	36	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE N° 060		PARCELLE AY36	SCI PROJESUD II - ZONE EURO 2000	0000 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AN	115	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE LA PARCELLE AN 115				0545 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AY	39	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 060		PARCELLE AY39		0135 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AO	17	MONSIEUR	LUC		DENIS		0076 CH MAS DE VIGNOLLES	30900 NIMES
AO	119	MADAME	MAILLOLS		BRIGITTE NOELLE MICHELLE		0004 RUE DE GRANDE BRETAGNE	77300 FONTAINEBLEAU
AO	24	MADAME	MAKSYMJUK		MICHELLE MARIA MARIE-LOUISE		0029 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AN	50	MADAME	MARTIN		CHRISTINE ANDREE MAGUY		0419 AV GEORGES BOREL	13300 SALON
AO	128	MADAME	MAURY		MAURICETTE GABRIELLE		0023T BD TALABOT	30000 NIMES
AN	21	SCI	MIRMAN		PAR MR ROCCHI ANGIOLO		0545 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AN	44	MADAME	MORAGREGA		LISIANNE		0034 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	126	MONSIEUR	MOREAU		DENIS ALBERT MAURICE		0007 RUE DES AMANDIERS	30132 CAISSARGUES
AN	101	MADAME	MOSTI		FRANCOISE		0001 RUE DU TASTEVIN	30132 CAISSARGUES
AO	97	MADAME	POIG		MIRIELLE		0012 RUE LOU PIGNOT	33114 LE BARP
AO	96	MONSIEUR	PRADE		VINCENT YVES MAURICE		0001 IMP REBUFFAT	30128 GARONS
AO	97	MADAME	PUIG		ANNE MARIE		0001 VIA NAZIONALE	GHIVIZZANO 55053 LUCA
AO	20	MADAME	RAJALONAZA		RINA		0018 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AY	64	SOCIETE	ROJA PROMOTION				0014 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AO	124	MONSIEUR	SALCE		JEROME SEBASTIEN		0047 AV DE LA GRANIERE	30132 CAISSARGUES
AO	147	MADAME	SANGARNE		MIREILLE YVETTE JEANNE		0001 PL PAUL ELUARD	30900 NIMES
AO	122	MADAME	SAUVAJOL		JOELE JEANNETTE		0020 RUE DU CANTOUNET	30132 CAISSARGUES
AO	57	MADAME	SUTOUR		CAROLINE MARIE-CLAIRE		2410 STREET BERKELEY	94705 CALIFORNIA
AN	112	MADAME	TECHER		MARIE ROSE	TOUR 6T 2007	ZUP NORD	30000 NIMES

Commune de Caissargues : base de défense de Nîmes Orange Laudun - Annexes

AN	9	MONSIEUR	TEMPOREL	MICHEL ANDRE	APP 52	0126 BD DU MARECHAL JUIN	78200 MANTES LA JOLIE
AO	20	MONSIEUR	THERINCA	JEAN PHILIPPE PAUL		0018 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES
AO	90	MADAME	TOURTOIS	VIRGINIE DANIELLE JACOU	BAT A	0030 RUE DU DOC LAMAZE	30900 NIMES
AY	54	SCI CASELANJ	TRONC	SABINE	ZA EURO 2000		30132 CAISSARGUES

AVISÉS MAIS NON RÉCLAMÉS

PAR	N°	APPELATION	NOM DU PROPRIETAIRE	PRENOM DU PROPRIETAIRE	LIEU-DIT	VOIE-RUE- BD-AV-CHE-IMP	VILLE
AP	21	MONSIEUR	ARLABOSSE	PHILIPPE	ARGOR	0000 RUE DE L'ANCHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AO	92	MONSIEUR	ARREOU	DIDIER HENRI LUCIEN	N 120	LES YVELINES	78610 BREVIAIRES (LES)
AO	103	MADAME	BECK	SONIA ANNE MONIQUE		0006 RUE DE L'ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AO	99	MONSIEUR	BELIN	MARCEL VINCENT		0014 RUE DE LA FENOUILLERE	30132 CAISSARGUES
AO	57	MADAME	BLUM	RUTH		0110 CH DES CADES	30310 VERGEZE
AN	86	MADAME	BOUYARD	NICOLE MARTHE		0005 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AP	97	MONSIEUR	CAMPOS	LAURENT		0008 RUE CHEVREUL	75011 PARIS
AN	81	MONSIEUR	CAMUS	PIERRE CHRISTOPHE		0009 RUE DES CANTARELLES	30132 CAISSARGUES
AP	66	MONSIEUR	CASANOVA	FABRICE		0629 CHE DE RUSSAN	30000 NIMES
AN	70	MONSIEUR	CIOTOTARU	ULAD ALEXENDRU		0007 RUE DES TOURTERELLES	30132 CAISSARGUES
AP	45	MONSIEUR	CLERC	ALAIN JEAN MARIE CHARLES		0023 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AO	54	MONSIEUR	COHEN	MAXIME		0064 RUE DES GALEJAIES	30132 CAISSARGUES
AP	6	MONSIEUR	CORDOBA	CHRISTOPHE ALEX		0002 RUE DU VAOUVRE	30132 CAISSARGUES
AN	53	MADAME	COURSON	ANNE MARIE		0026 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AO	109	MADAME	DE RODRIGO	MERCEDES		0018 RUE DEL ŒILLET	30132 CAISSARGUES
AN	20	MADAME	DELANGHE	ARLETTE LOUISETTE	5 AVENUE	0063 VC	13004 MARSEILLE
AY	107	MADAME	DELARBRE	JEANNE ALICE		0297 RUE DE L'ANCHEM DES CANAUX	30132 CAISSARGUES
AP	39	SCI	DU CHEMIN DE ST HILAIRE			0002 RUE DES AIGRETIES	30132 CAISSARGUES
AO	155	MONSIEUR	FABRE	HERVE MARCEL HENRI		0008 RUE DES GRILLONS	30132 CAISSARGUES

DECEDE

DECEDE

AO	97	MADAME	FONOSAS	CARMEN		0010 RUE DE LA FENOUILLERE		30132 CAISSARGUES
AO	36	MONSIEUR	GADREAUD	GEORGES HENRI		0011 RUE DE LA CIBOULETTE		30132 CAISSARGUES
AO	32	MONSIEUR	GASSIER	BERTRAND ALFRED HENRI	MAS SAINT LOUIS			30128 GARONS
AY	61	SOCIETE	GHP			0002 RUE DE THANN		75117 PARIS
AP	50	MADAME	GUY	MARTINE BRIGITTE		0002B RUE DES AIGRETTES		30132 CAISSARGUES
AN	4	MONSIEUR	HARAZ	FARID		0016 RUE DES GRILLONS		30131 CAISSARGUES
AP	17	MADAME	IMERZOUKENE	ELODIE MONIQUE NOELLA		0306 RUE DE L'ANC CHEM DES CANAUX		30132 CAISSARGUES
AP	17	MONSIEUR	IMERZOUKENE	YHY HACENE JEAN		0306 RUE DE L'ANC CHEM DES CANAUX		30132 CAISSARGUES
AO	36	MADAME	JULLIE	RENEE SYLVIE CLEMENTINE		0011 RUE DE LA CIBOULETTE		30132 CAISSARGUES
AO	137	MADAME	LE GRAND	DENISE		00335 RUE GASTON TEISSIER		30900 NIMES
AN	37	MADAME	MARTIN	KARINE MAGALI ISOLINE		0037 RUE ROBERT		30000 NIMES
AO	70	MADAME	MAURY	ELISABETH LAURENCE DANIELLE		0023 RUE DES BARTAVELLES		30132 CAISSARGUES
AP	81	MONSIEUR	NARO	DAVID JACQUES		0017 RUE DU VAOUVRE		30132 CAISSARGUES
AY	107	MONSIEUR	PAIRAULT	JACQUES ANDRE		0297 RUE DE L'ANC CHEM DES CANAUX		30132 CAISSARGUES
AN	54	MONSIEUR	QUET	JEAN-LOUIS MARCEL		0037 AV FOLCO DE BARONCELLI		30132 CAISSARGUES
AO	53	MONSIEUR	REBORD	DENIS		0010 RUE ASSELINE		75014 PARIS
AY	7	MONSIEUR	ROUQUETTE	SEBASTIEN PIERRE		0003 RUE DE LA PASTOURELLE		34770 GIGEAN
AO	43	MONSIEUR	SOLER	JEAN ROGER		0065 AV DU STADE		30840 MEYNES
AN	85	MADAME	TABOURET	NICOLE FRANCOISE		0005 RUE DES CANTARELLES		30132 CAISSARGUES
AP	72	MADAME	VENIER	RENNE JEANNE		0025 RUE DOC SCHWEITZER		13200 ARLES

SOCIÉTÉS

PAR	N°	APPELATION	NOM DU PROPRIETAIRE	PRENOM DU PROPRIETAIRE	LIEU-DIT	VOIE-RUE- BD-AV-CHE-IMP	VILLE
AY	64	SOCIETE	ROJA PROMOTION			0014 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AY	50	SCI	SAMMUT		VILLA ROMA BT C2	0009 QUAI GEORGES CLEMENCEAU	30900 NIMES
AY	48	SCI	VIA SAINT GILLES			0462 CHE DE FONT VERAGUE	30000 NIMES
AN	49	SOCIETE	2ZP			0030 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	33	SOCIETE	ALPHA		ZONE EURO 2000	0003 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AY	82	SCI	CAISSARGUES		ZI DE SAINT ELOI	0012 RUE DES GLENAN	29800 PLOUEDERN
AY	52	SOCIETE	CAM BON		ZONE D'ACTIVITES AFFALIO - BP 20	RUE ALFRED SAUVY	34670 BAILLARGUES
AO	68	SCI	CHEKALY			0027 RUE DES BARTAVELLES	30132 CAISSARGUES
AP	24	SCI	CHEMIN DE BELLEVUE			0677 CHE DE LA CIGALE	30900 NIMES
AO	9	SOCIETE	CIE DES CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE			BP 36	13633 ARLES CEDEX
AY	77	SCI	COCCINELLE		ZONE EURO 2000	0016 AV DES LA VANDINS	30132 CAISSARGUES
AO	1	SOCIETE	COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE A LES PORTES DE MIRMAN			0001 AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	43	SOCIETE	COPROPRIETAIRES PARCELLE 060 AY41 AY43	CHEZ STE FERVER		0022BRTE DE GALICE	13090 AIX EN PROVENCE
AY	34	SOCIETE	CORMIC	SCI AUBRE MICHEL	MAS DE L'ETANG		30129 MANDUEL
AY	70	SOCIETE	DALCO		ZONE EURO 2000	0010 RUE DE L'HOSTELLELIERIE	30132 CAISSARGUES
AP	89	SCI	DE LA LEZARDIERE			0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AP	90	SCI	DE LEGRIN			0005 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AY	40	SOCIETE	DEPARTEMENT DU GARD	SERVICE DU PATRIMOINE		0003 RUE GUILLEMETTE	30000 NIMES
AP	39	SCI	DU CHEMIN DE ST HILAIRE			0002 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AY	103	SCI	DU ROUVE			0125 CHE DE LA FONT DU ROUVE	30870 CLARENSAC
AN	96	SCI	EMBAGEO			0051B AV FOLCO DE BARONCELLI	30132 CAISSARGUES
AY	78	SOCIETE	EURO2000			0017B AV CARNOT	30000 NIMES
AY	55	SOCIETE	FERVER		BAT 16 LES HAUTS DE CELONY	0115 CHE DU PUY DU ROI	13090 AIX EN PROVENCE
AY	76	SOCIETE	FRENCH WHOLESALE STORES - FWS			0091 BD PASTEUR	75015 PARIS

AY	61	SOCIETE	GHP			0002 RUE DE THANN	75117 PARIS
AO	11	SOCIETE	GROUPEMENT DU FONCIER AGRICOLE	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AO	171	SOCIETE	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D	CHEZ MME DINIAKOS BEX		0024 RUE DE LA SOULEIADO	30132 CAISSARGUES
AY	65	SOCIETE	JAB		ZONE EURO 2000	0038 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AP	27	SCI	JULY			0095 RTE DE SAINT GILLES	30132 CAISSARGUES
AY	69	SOCIETE	LA CLO FREDES			0946 CHE DU MAS DE LAUZE	30900 NIMES
AP	52	SCI	LA NOTRE			0009 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AY	44	SOCIETE	LES CIGALES		MAS DE ST JEAN	0001 RUE DU LABADOU	30132 CAISSARGUES
AY	36	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE N° 060	PARCELLE AY36	SCI PROJESUD II - ZONE EURO 2000	0000 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AN	115	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE LA PARCELLE AN 115				
AY	39	SCI	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 060	PARCELLE AY39		0545 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AY	91	SCI	MADISON	CHEZ MR FIASCHI FREDERIC		0135 AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES
AY	51	SOCIETE	MAISON CARREE			0002 MONTE DU CHATEAU	30510 GENERAC
AP	54	SOCIETE	MAUCA			0031 RUE DEL ASPIC	30000 NIMES
AN	21	SCI	MIRMAN	PAR MR ROCCHI ANGIOLO		0003 RUE DES AIGRETTES	30132 CAISSARGUES
AY	42	SOCIETE	NEMAUSUS	CHEZ ARNAUD GESTION		0545 RTE DE ST GILLES	30132 CAISSARGUES
AY	105	SOCIETE	ROBERVAL			0014 RUE DE LA MADELEINE	30000 NIMES
AY	31	SOCIETE	ROJA PROMOTION		TRIANGLE SEVERINE	0055 AV JEAN JAURES	30900 NIMES
AP	96	SOCIETE	SCI DE LEGRIN	COPROPRIETAIRES		0014 AN DE LA VISTRINQUE	30132 CAISSARGUES
AY	54	SCI CASELANJ	TRONC	SABINE	ZA EURO 2000		30132 CAISSARGUES
AY	94	SOCIETE	VINCI AUORROUTE - ASF			0074 ALLEE DE BEAUPOURT	84270 VEDENE

RAPPEL SOCIETES JUIN 2018

PAR	N°	APPELATION	NOM DU PROPRIETAIRE	LIEU-DIT	VOIE-RUE- BD-AV-CHE-IMP	VILLE	AR RECU
AY	91	SOCIETE	AGB	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AY	113	SOCIETE	ALIZE CONCEPT.FR	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AY	82	SOCIETE	ARGEL	ZONE EURO 2000	RUE DE LA GRANDE TERRE	30132 CAISSARGUES	OUI
AN	113	SOCIETE	AVENIR SUD ENVIRONNEMENT	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AY	120	SOCIETE	CAISSARGUES AUTO – M. LAASSAKRA DRISS	ZONE EURO 2000	517 ROUTE DE SAINT GILLES	30132 CAISSARGUES	OUI
AY	52	SOCIETE	CAMBON	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AO	51	SOCIETE	DR MEDICA	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AP	104	SOCIETE	DEM	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AO	50	SOCIETE	FAN	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	NON
AO	65	SOCIETE	LIGNE ET LUMIERE	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AY	65	SOCIETE	MMA	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AY	114	SOCIETE	PORTAL PROMOTION	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI
AY	65	SOCIETE	POS INITIATIVE	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	NON
AP	89	SOCIETE	PUJOLAS	ZONE EURO 2000	AV DE LA VISTRENQUE	30132 CAISSARGUES	OUI